



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Session budgétaire de 2025

Papeete, le 10 février 2026

N° 2025-15/PV

PROCÈS-VERBAL

Troisième séance : jeudi 16 octobre 2025 à 9 heures 20 minutes

PRÉSIDENCE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
SÉANCE DE QUESTIONS ORALES.....	5
– Question orale de Madame Maite Hauata-Ah Min relative à la revalorisation des produits agricoles rejetés – le cas des carottes de Tubuai.....	5
– Question orale de Madame Hinamoëura Morgant relative au suivi du projet scientifique présenté par le professeur Keolu Fox sur les conséquences génétiques des bombes nucléaires	8
– Question orale de Madame Teremuura Kohumoetini-Rurua relative à la consolidation des mécanismes de coordination lors des interventions en rivière	10
– Question orale de Madame Nicole Sanquer relative à l'inscription de l'endométriose sur la liste des affections prises en charge au titre de la longue maladie	12
– Question orale de Madame Tepuaraurii Teriitahi et Monsieur Édouard Fritch relative à l'instauration d'un programme d'éducation politique	13
– Question orale de Monsieur Benoît Kautai relative à l'absence de missions vétérinaires dans l'archipel des Marquises.....	16
– Rapport n° 137-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention d'application sectorielle relative au secteur de l'économie pour la lutte contre la vie chère à Wallis et Futuna.....	19
– Rapport n° 143-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur un projet d'article du projet de loi de finances pour 2026, relatif à la réforme de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC)	32
– Rapport n° 146-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur un projet d'article du projet de loi de finances pour 2026, relatif à la création d'un fonds d'investissement pour les territoires	32
– Rapport n° 147-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur un projet d'article du projet de loi de finances pour 2026, relatif aux aménagements des dispositifs d'aide fiscale à	

l'investissement productif outre-mer et à la réduction de l'avantage en impôt associés (investissements productifs et logement Outre-mer).....	32
– Rapport n° 106-2025 relatif à un projet de délibération relatif à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « Commis de cuisine » préparé en Polynésie française et délivré par la ministre en charge de la formation professionnelle.....	48
– Rapport n° 145-2025 sur trois projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie française et délivrés par la ministre en charge de la formation professionnelle.....	48
– Rapport n° 135-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention de financement entre la Polynésie française et l'Agence française de développement (AFD) relative au plan emploi-formation-compétences de la Polynésie française.....	56
– Rapport d'observations définitives de la CTC relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la politique des transports terrestres pour les exercices 2020 et suivants.....	63
– Rapport n° 144-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de décret fixant pour les années 2023 et 2025 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation	73
– Rapport n° 117-2025 sur la proposition de loi du pays portant réglementation de l'exercice de la profession de comptable libéral et instituant la chambre des comptables libéraux de la Polynésie française	78

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE 97

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE 97

CLÔTURE DE LA SÉANCE 97

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, les collaborateurs, chers collègues députés, recevez mes salutations à l'occasion de notre rencontre. Je salue également la population qui nous suit à travers les médias et les réseaux sociaux, ainsi que les agents de l'assemblée, les techniciens qui nous accompagnent, recevez à nouveau mes salutations à l'occasion de notre rencontre en cette nouvelle matinée.*

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 1723/2025/APF/SG du 7 octobre 2025 et je demande à Madame la secrétaire générale de bien vouloir faire l'appel des élus présents.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	arrivée en cours de séance à 9 h 25
M ^{me}	Boudouani-Chaumette	Teave	présente
M ^{me}	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	présente
M ^{me}	Brown	Tahia	présente
M.	Buillard	Michel	présent
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M.	Chailloux	Steve	présent
M.	Cowan	Mike	présent
M.	Flohr	Henri	arrivé en cours de séance à 9 h 27
M.	Flores	Bruno	présent
M ^{me}	Flores	Rachelle	présente
M ^{me}	Flores-Le Gayic	Béatrice	présente
M ^{me}	Frebault	Joëlle	présente
M.	Fritch	Édouard	arrivé en cours de séance à 9 h 22
M ^{me}	Garbutt-Harehoe	Thilda	présente
M.	Géros	Antony	présent
M ^{me}	Haiti-Flosse	Pascale	présente
M.	Hamblin	Ueva	présent
M ^{me}	Hauata Ah-Min	Maite	présente
M.	Hoiore	Tevaipaea	absent
M ^{me}	Homai	Odette	présente
M ^{me}	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	arrivé en cours de séance à 9 h 24
M ^{me}	Kohumoetini	Marielle	présente
M ^{me}	Kohumoetini-Rurua	Teremuura	présente
M.	Laurey	Nuihau	présent
M.	Le Caill	Heinui	présent
M.	Le Gayic	Tematai	présent
M.	Lissant	Simplicio	présent
M.	Loussan	Cliff	présent
M ^{me}	Maamaatuaiahutapu	Maurea	arrivée en cours de séance à 9 h 27
M.	Maono	Vincent	présent
M.	Maraeura	Tahuhu	absent
M ^{me}	Morgant	Hinamoeura	présente
M ^{me}	Niva	Pauline	présente
M ^{me}	Pahio-Jennings	Patricia	présente

M ^{me}	Puchon	Cathy	présente
M ^{me}	Punua-Taae	Sonia	présente
M.	Riveta	Frédéric	arrivé en cours de séance à 9 h 28
M.	Salmon	Allen	présent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	présente
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	présent
M.	Tapati	Tafai, Mitema	présent
M.	Teagai	Ernest	absent
M.	Temarii	Ah Ky	présent
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	absent
M.	Teraiarue	Tevahiarrii	arrivé en cours de séance à 9 h 32
M.	Teremate	Ruben	présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M.	Terou	Pierre	présent
M.	Tetua	Félix, Hoa	présent
M ^{me}	Tetuanui	Lana	arrivée en cours de séance à 9 h 36
M ^{me}	Tiatoa	Sylvana	présente
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M ^{me}	Tuahu	Vahinetua	présente
M ^{me}	Vaianui	Jeanne	présente
M ^{me}	Vanaa	Elise	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Jordy Chan, Warren Dexter, Ronny Teriipaia, Cédric Mercadal et Kainuu Temauri.

Assiste également à la séance : Madame Maeva Wane, membre du CÉSEC.

PROCURATIONS

Le président : Merci. Le quorum étant atteint, avez-vous reçu des procurations ?

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 16 octobre 2025		
N° 10701 – 8 h 51	Tevaipaea Hoiore	Heinui Le Caill
N° 10702 – 8 h 51	Ernest Teagai	Tahia Brown
N° 10703 – 8 h 51	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 10704 – 8 h 51	Pierre Terou	Sylvana Tiatoa
N° 10705 – 8 h 51	Tevahiarrii Teraiarue	Edwin Shiro-Abe Peu
N° 10706 – 8 h 51	Teumere Atger-Hoi	Rachelle Flores
N° 10708 – 9 h 5	Tahuu Maraera	Sonia Punua-Taae
N° 10710 – 9 h 20	Joëlle Frebault	Pascale Haiti-Flosse
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE		
N° 10709 – 9 h 25	Lana Tetuanui	Gaston Tong Sang
N° 10707 – 9 h 27	Ruben Teremate	Jeanne Vaianui
N° 10711 – 9 h 40	Félix, Hoa Tetua	Frangélica Bourgeois-Tarahu
N° 10712 – 11 h 3	Édouard Fritch	Tepuaraurii Teriitahi
N° 10713 – 11 h 7	Michel Buillard	Henri Flohr
N° 10714 – 11 h 10	Nuihau Laurey	Nicole Sanquer

N° 10715 – 11 h 30	Gaston Tong Sang	Lana Tetuanui
N° 10716 – 11 h 45	Pascale Haiti-Flosse	Cathy Puchon
N° 10717 – 12 h 9	Benoit Kautai	Joëlle Frebault
N° 10718 – 13 h 49	Teura Iriti	Frédéric Riveta
N° 10719 – 14 h 00	Hinamoëura Morgant	Elise Vanaa
N° 10720 – 14 h 13	Nicole Sanquer	Teave Boudouani-Chaumette
N° 10721 – 14 h 21	Antony Géros	Bruno Flores
N° 10722 – 14 h 24	Marielle Kohumoetini	Rachelle Flores
N° 10723 – 14 h 38	Thilda Garbutt-Harehoe	Béatrice Flores-Le Gayic
N° 10724 – 15 h 53	Mike Cowan	Ah Ky Temarii
N° 10725 – 16 h 22	Teremuura Kohumoetini-Rurua	Cliff Loussan
N° 10726 – 16 h 35	Michel Buillard	Gaston Tong Sang
N° 10727 – 16 h 35	Henri Flohr	Yseult Butcher-Ferry

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Je vous demande de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Séance de questions orales ;*
- III) *Examen des rapports, des projets de délibération, des avis, d'une proposition de loi de pays et d'un rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes ;*
- IV) *Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française ;*
- V) *Examen de la correspondance ;*
- VI) *Clôture de la séance.*

Le président : Merci. Je mets aux voix l'ordre du jour tel qu'il a été présenté. À l'unanimité ? Merci.

SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

Le président : Donc, on poursuit avec le deuxième point de notre ordre du jour, à savoir la « séance de questions orales ». Nous avons reçu six questions orales. L'auteur de la question, ou le représentant à qui il a donné procuration en séance plénière, dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse et il peut compléter celle-ci par un commentaire écrit distribué à chaque représentant.

La séance dure une heure. Il est très exactement 9 h 27.

Je demande à M^{me} Maite Hauata Ah-Min de poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME MAITE HAUATA-AH MIN RELATIVE À LA REVALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES REJETÉS – LE CAS DES CAROTTES DE TUBUAI

(Lettre n° 10481 SG du 13/10/2025)

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée, le gouvernement, la population, chers membres élus, à nous toutes et tous réunis aujourd'hui, je vous adresse mes salutations.*

Ma question s'adresse à notre ministre de l'agriculture.

Je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur la situation préoccupante que connaissent actuellement nos agriculteurs de Tupuai, et plus particulièrement les producteurs de carottes.

Il y a quelques jours, une exploitation familiale de l'île a achevé sa récolte, totalisant 6 729 kilos de carottes. Or, après le passage à la trieuse, près de 6 tonnes ont été classées comme « rejets ». Les motifs invoqués relèvent principalement de défauts d'aspect : collets verts, petites taches noires, traces de nématodes ou encore extrémités abîmées.

Si le contrôle de la qualité est nécessaire, il n'en demeure pas moins qu'une telle proportion de produits écartés interroge. Ces carottes demeurent parfaitement consommables et représentent le fruit du travail acharné de nos agriculteurs, des hommes et des femmes qui participent activement à la vitalité de notre agriculture locale à la préservation de nos savoir-faire, et à la construction de notre autonomie alimentaire.

Depuis 2024, la Société de Navigation des Australes — Tuhaa Pae assure, par convention avec la Direction de l'agriculture la gestion de la structure de lavage, tandis que la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagunaire gère l'unité d'agro transformation.

La convention avec la DAG impose à la SNA Tuhaa Pae *des Australes* de fournir un produit trié et calibré, selon un cahier des charges fixé par la DAG, resté inchangé depuis plusieurs années. Cette exigence vise à garantir un produit de qualité pour la commercialisation sur Tahiti, mais elle place la SNA Tuhaa Pae *des Australes* dans une position délicate, entre les attentes des producteurs et celles des consommateurs.

La filière carotte de Tubuai, pourtant emblématique de notre production agricole, traverse aujourd'hui une passe difficile. Malgré un dynamisme réel, avec plus de quarante agriculteurs engagés et la mise en place récente d'outils de transformation censés renforcer la valorisation locale, les difficultés s'accumulent. Les aléas climatiques ont lourdement affecté les récoltes : la production totale est estimée à seulement 400 tonnes en 2025, contre 620 tonnes en 2023, et certains producteurs ont subi des pertes allant jusqu'à 90 %.

Face à cette situation, les agriculteurs de Tupuai ne demandent pas la charité, ils demandent une politique cohérente et responsable, qui reconnaisse la valeur de leur travail et qui transforme les contraintes en opportunités.

Monsieur le ministre, comment pouvons-nous, d'un côté, promouvoir la souveraineté alimentaire et la valorisation des produits locaux, et de l'autre, accepter que des tonnes de denrées issues de nos terres et du travail acharné de nos agriculteurs soient gaspillées ?

Désormais doté d'outils de transformation sur place, nous devons poursuivre les efforts engagés en veillant à les inscrire dans une stratégie cohérente et durable de valorisation des productions agricoles.

Au-delà du tri, il s'agit de consolider la cohérence de notre action publique et d'affirmer la vision collective que nous portons pour l'agriculture de demain. Car derrière chaque denrée jetée, il y a des heures de travail, des familles qui se battent pour vivre de leur terre, une vision agricole qui mérite d'être soutenue et une filière qui incarne notre volonté d'autonomie alimentaire.

Aussi, ma question est la suivante : quelles mesures le gouvernement entend-il mettre en œuvre afin de revaloriser les produits agricoles écartés du circuit de commercialisation ? Et plus précisément, quelles

actions concrètes sont envisagées pour renforcer et mieux utiliser les outils de transformation existants, afin de valoriser ces productions hors calibre, limiter les pertes agricoles et soutenir concrètement les producteurs de nos archipels ?

Merci. Que l'amour règne.

Le président : *Merci.*

Gouvernement, Monsieur le ministre Warren.

M. Warren Dexter : *Merci, Monsieur le président. Bonjour à l'occasion de cette rencontre en ce jour.*

Donc je vais répondre à la question, en l'absence de notre ministre Taivini Teai.

Madame la représentante, *bonjour.*

Je vous remercie pour votre question et pour l'attention que vous portez à la situation des agriculteurs de Tubuai, en particulier les producteurs de carottes, qui jouent un rôle essentiel dans notre souveraineté alimentaire et dans la vitalité économique des Australes.

Il est vrai que la campagne 2025 s'est révélée particulièrement difficile. Les aléas climatiques, marqués par une alternance de fortes pluies et de périodes de sécheresse, ont provoqué d'importants désordres dans le développement des cultures. Les carottes, ne pouvant pas s'enraciner suffisamment en profondeur, ont été exposées à la lumière, entraînant notamment l'apparition de collets verts. Ce phénomène, bien que sans danger pour la consommation, a eu un impact direct sur la qualité commerciale du produit et sur la part de production écartée à la trieuse.

Face à cette situation, je veux d'abord rappeler que le Pays n'a jamais cessé d'accompagner les producteurs de Tubuai, précisément pour répondre aux enjeux que vous soulevez. Depuis 2023, des moyens importants ont été mobilisés pour moderniser la filière : réhabilitation des chambres froides, installation d'une laveuse moderne, création d'un atelier d'agrotransformation et mise à disposition de matériel agricole adapté.

En 2024, ce sont 28 millions F CFP d'aides directes qui ont été engagées par le Pays pour soutenir les agriculteurs de Tubuai, et en 2025, nous en sommes déjà à 22 millions F CFP alors que l'année n'est pas finie. Ces investissements traduisent la volonté du gouvernement de consolider durablement la production et de garantir aux agriculteurs des conditions de travail et de valorisation à la hauteur de leurs efforts.

Grâce à ces efforts, les campagnes 2023 et 2024 ont été particulièrement encourageantes, avec une production atteignant 600 tonnes de carottes en 2024, alors qu'elle ne dépassait pas 350 tonnes en 2021 et 2022. En 2025, malgré les conditions défavorables, 29 producteurs ou groupements ont participé à la campagne. À ce jour, la SNA Tuhaa Pae, qui a en gestion la laveuse de carottes, a comptabilisé 268 tonnes de carottes réceptionnées, dont 220 tonnes ont pu être commercialisées. Environ 48 tonnes, soit 18 % de la production, ont été écartées du tri acceptable, un taux comparable à la moyenne habituelle estimée à 20 %.

Seuls six producteurs ont connu des écarts de tri importants, supérieurs à 30 %, directement liés aux perturbations climatiques qui ont provoqué la formation du collet vert et l'apparition de petits points noirs. Le cahier des charges, lui, n'a pas évolué : les écarts observés relèvent donc de causes naturelles et non d'un durcissement des critères de tri.

Je tiens également à souligner que la valorisation locale progresse. Cette année, 16 tonnes de carottes non calibrées ont pu être transformées sur place par la SNA Tuhaa Pae *des Australes*, grâce aux équipements installés par le Pays. Ces carottes ont été découpées et conditionnées en sachets de 1 kg,

un format adapté aux besoins du marché local. C'est une avancée concrète vers une meilleure réduction des pertes agricoles et une diversification des débouchés.

Il reste cependant nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour identifier de nouveaux usages et marchés pour les produits hors calibre. Les carottes présentant un collet vert trop prononcé ne peuvent pas encore être intégrées dans le circuit de transformation, faute de débouchés adaptés.

Le développement de cette filière exige donc un travail de promotion, d'innovation et de garantie gustative, afin d'assurer la confiance du consommateur et la reconnaissance du produit local sur le long terme. Cela se construit dans le temps.

Pour que la filière conserve sa crédibilité et sa valeur, il est essentiel que le cadre de qualité fixé par la Direction de l'agriculture continue d'être respecté. Ce standard est la condition d'un produit conforme, valorisable et vendu à un prix juste, au bénéfice des producteurs comme des consommateurs.

Enfin, au-delà de la filière carotte, le gouvernement entend renforcer les dispositifs de protection des exploitations face aux aléas climatiques. Un projet de loi du pays, porté cette année à l'assemblée de la Polynésie française, vise à instaurer un dispositif d'indemnisation des dégâts causés aux outils, équipements de production agricole, cultures et cheptels, d'aquaculture et de perliculture en cas de catastrophe naturelle. Ce texte, déjà examiné en commission de l'agriculture et dont vous êtes membres, sera présenté prochainement en séance budgétaire.

L'ambition du gouvernement est claire : garantir la qualité, la valorisation et la pérennité de la production agricole de Tubuai et de l'ensemble de nos îles, tout en soutenant concrètement les hommes et les femmes qui la font vivre.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Je demande à Madame Hinamoeura de poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME HINAMOEURA MORGANT RELATIVE AU SUIVI DU PROJET SCIENTIFIQUE PRÉSENTÉ PAR LE PROFESSEUR KEOLU FOX SUR LES CONSÉQUENCES GÉNÉTIQUES DES BOMBES NUCLÉAIRES
(Lettre n° 10510 SG du 13/10/2025)

M^{me} Hinamoeura Morgant : Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous.

Ma question est adressée à Monsieur le Président de la Polynésie française, Moetai Brotherson, puisqu'il est en charge des conséquences des bombes nucléaires. En son absence, je pense que c'est peut-être la vice-présidente qui va nous répondre.

En avril dernier, le professeur Keolu Fox, généticien hawaïen, est venu en Polynésie française présenter un projet de recherche intitulé « Community, Science and Justice in French Polynesia : Cancer Genomics in the Shadow of the Atomic Bomb » — qu'on peut traduire par « Communauté, science et justice en Polynésie française : étudier la génétique du cancer à l'ombre de la bombe atomique ».

Ce projet, exposé dans nos grandes institutions : la Présidence, la commission de décolonisation de l'assemblée de la Polynésie française, ainsi qu'au CÉSEC, vise à étudier les conséquences transgénérationnelles des bombes atomiques françaises sur la santé des Polynésiens.

Il propose de créer un génome de référence spécifique aux populations polynésiennes, afin d'identifier les mutations génétiques liées à l'exposition aux radiations, de mieux comprendre les effets à long terme

sur les femmes et leurs descendants, et de développer des traitements adaptés grâce à une médecine plus personnalisée.

Alors que la dernière étude de santé MATAEA, présentée par l'Institut Louis Malardé, a ignoré le facteur nucléaire, quand bien même certaines maladies présentent des taux d'incidence particulièrement élevés dans les Tuamotu ou aux Gambier, zones directement marquées par les bombes françaises, le projet du professeur Keolu Fox et de son équipe permettrait à la Polynésie de reprendre la maîtrise de ses données de santé et de mieux protéger les générations futures face à l'héritage des 193 bombes nucléaires.

Dans le même temps, le Tavini huiraaatira a rappelé la semaine dernière, devant la quatrième commission de l'ONU, l'importance d'une évaluation complète et indépendante des conséquences des bombes nucléaires. Il serait ainsi cohérent que cette volonté de transparence se reflète également dans nos politiques de recherche et de santé publique, à travers un véritable partenariat scientifique mené par et pour les peuples du Pacifique.

Madame la vice-présidente, après cette présentation d'avril dernier, qui a suscité un véritable enthousiasme pour une coopération scientifique dans le Pacifique, pouvez-vous nous dire comment ce partenariat évolue et si le gouvernement a prévu un calendrier pour la mise en œuvre de ce type de coopération ?

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Monsieur le ministre Mercadal.

M. Cédric Mercadal : C'est moi qui vais répondre.

Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs du public, *bonjour.*

Madame la représentante, le sujet que vous soulevez est essentiel. La place de la génomique pour améliorer la prévention, le diagnostic et la prise en charge du cancer dans notre Pays est stratégique, tout comme la nécessité de documenter avec la plus grande rigueur scientifique et éthique, les effets sanitaires des essais nucléaires.

Nous partageons pleinement l'objectif de souveraineté de nos données et de montée en compétences locales, afin que la recherche soit menée par et pour les Polynésiens.

Les analyses conjointes de l'ICPF, de l'ARASS, de l'ILM convergent. Le projet présenté par le professeur Fox est estimé à 2 milliards F CFP. C'est un projet d'envergure, mais nous demeurons à ce jour en attente de compléments d'informations sur un plan scientifique, méthodologique et éthique.

En outre, l'étude réellement transgénérationnelle que le professeur Fox ambitionne n'interviendrait qu'en phase 4 de ce programme, à l'origine 2029-2030. À ce jour, les modalités de financement et de sécurisation des données génétiques nécessitent encore des clarifications importantes avant d'engager notre Pays de la manière financière dans ce programme.

Ce projet reflète une volonté sincère que je salue et que je soutiens dans son intention, mais qui doit être approfondie et consolidée. Notre gouvernement s'est d'ores et déjà engagé à travailler sur les effets génétiques des essais nucléaires.

Ce type de recherche est nécessaire et fait partie de l'ADN de notre action publique.

Merci.

Le président : Merci.

Je demande maintenant à Madame Teremura de bien vouloir poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME TEREMUURA KOHUMOETINI-RURUA RELATIVE À LA CONSOLIDATION DES MÉCANISMES DE COORDINATION LORS DES INTERVENTIONS EN RIVIÈRE

(Lettre n° 10511 SG du 13/10/2025)

M^{me} Teremura Kohumoetini-Rurua : *Merci bien, Monsieur le président.*

À vous qui êtes là-haut, à vous qui êtes ici en bas, à vous derrière, et à vous qui suivez cette séance, bonjour et bienvenue à l'occasion de cette rencontre.

Ma question s'adresse à Monsieur le ministre des grands travaux et de l'équipement et est relative à la consolidation des mécanismes de coordination lors des interventions en rivière.

Monsieur le ministre, pas plus tard que ce lundi 13 octobre, je me suis rendue à l'embouchure mineure de la Papenoo, à l'invitation du Syndicat des petites et moyennes entreprises de la commune de Papenoo, qui compte parmi ses membres plusieurs extracteurs de matériaux.

L'objectif de cette rencontre était de sensibiliser la représentante que je suis à la situation de cette rivière, aux possibilités d'extraction, mais aussi au respect des règles du code des mines et du code de l'environnement.

Les représentants du syndicat ont ainsi exprimé leur volonté de travailler dans le respect des réglementations en vigueur. Ils m'ont indiqué qu'une notice d'impact environnemental est actuellement en cours d'élaboration et qu'ils attendent les résultats de la consultation publique pour finaliser les démarches administratives nécessaires à l'obtention d'une éventuelle autorisation d'exploitation.

Cependant, ils ont également attiré mon attention sur un problème préoccupant : le bras secondaire de la Papenoo est bouché depuis le mois de juillet dernier. Cette obstruction provoque une stagnation des eaux, leur réchauffement, et a entraîné la mort de nombreux poissons et anguilles.

Lors de ma visite sur site, un engin de chantier est arrivé, appartenant à une entreprise privée et apparemment mandatée par notre direction de l'équipement. Selon l'opérateur, sa mission était de dégager l'embouchure obstruée en mettant de côté les matériaux extraits.

Son intervention a immédiatement été interrompue, la propriétaire du terrain traversé par l'engin de chantier ayant refusé son passage, celle-ci n'ayant jamais été sollicitée ni informée au préalable.

Cette situation, que j'ai constatée personnellement, illustre une carence manifeste de coordination administrative.

Alors que la rivière est bouchée depuis plusieurs mois, aucune anticipation ni communication n'a apparemment été mise en place avec les riverains, générant une incompréhension croissante et une perte de confiance envers notre propre administration.

C'est d'ailleurs pour remédier à ce type de dysfonctionnements que j'ai proposé plusieurs amendements à votre projet de modification du code des mines, afin que soit maintenue, notamment, l'obligation d'information des *maires*, leur permettant d'assurer le lien essentiel entre l'administration et la population.

Aussi, Monsieur le ministre, ma question est la suivante : quelles dispositions votre ministère entend-il enfin prendre pour assurer une meilleure coordination entre nos services administratifs, la commune et les riverains lors des interventions en rivière, afin d'éviter que de telles situations se reproduisent ?

Merci bien.

Le président : *Monsieur le ministre.*

M. Jordy Chan : *Monsieur le président, bonjour. Bonjour* à tous nos représentants.

Madame la représentante, vous m'interrogez sur les dispositions à mettre en place pour une meilleure coordination entre le Pays, les communes et les riverains dans le cadre d'interventions d'entretien de rivières par nos services.

À ce titre, vous soulevez des dysfonctionnements en matière d'information de la part des services du Pays, vous appuyant sur des faits produits le lundi 13 octobre sur le bras Est de la rivière Vaituoru à Papanoo dans la commune de Hitia'a o te Ra.

Il convient de rappeler en liminaire que le Pays est compétent en matière de gestion et de conservation du domaine public, fluvial notamment, et que cette mission est assurée par la direction de l'équipement sous ma tutelle.

Cette responsabilité comprend l'entretien des rivières par curage, parfois avec extraction de matériaux, visant à assurer le bon écoulement de l'eau et garantir par extension la sécurité des riverains. La seule île de Titi compte 137 rivières, auxquelles s'ajoutent 60 exutoires, qui nécessitent un suivi des services du pays.

L'entretien des rivières suscite parfois des réactions de la part des riverains pouvant compromettre le bon déroulement des travaux. Il est donc essentiel de maintenir une transparence sur ces opérations d'entretien en distinguant les deux modes opératoires aujourd'hui utilisés.

Le premier consiste au curage des rivières, sans extraction, réalisé soit en régie par la direction de l'équipement, soit par le biais d'entreprises dans le cadre de marchés à bons de commande, allotis par secteurs géographiques autour de l'île de Tahiti. Les dispositions actuelles de notre réglementation n'imposent pas d'informations aux maires pour ces travaux qui relèvent de l'entretien du domaine public fluvial. Dans de nombreux cas, cependant, ces travaux interviennent sur signalement de la commune ou des riverains.

Le second fait appel à des entreprises d'extraction qui se rémunèrent sur les matériaux extraits pour lesquels des autorisations sont octroyées par le Pays. Peu importe le volume autorisé par la puissance publique, l'article 2222-4 du code des mines en vigueur prévoit que l'instruction de ce type de dossier comporte la consultation du maire de la commune concernée.

Par ailleurs, les exigences environnementales et les contraintes d'information du public dépendent des volumes d'extraction autorisés. Concrètement, les volumes compris entre 1 000 m³ et 5 000 m³ exigent l'établissement d'une notice d'impact environnemental avec un avis du maire et une information publique. Les volumes supérieurs à 5 000 m³ imposent l'établissement d'une étude d'impact environnemental avec un avis du maire et une information publique également. Ces extractions obligent par ailleurs un affichage sur site garantissant la bonne information de tous.

La situation du bras Est de la rivière Vaituoru fait l'objet d'un suivi tout particulier par mes services. En effet, il s'agit d'un « bras mort » dans lequel l'apport en sédiments est conséquent, avec un débit d'eau insuffisant, entraînant une obstruction rapide de l'embouchure et une stagnation des eaux.

En 2025, des opérations de curage avec extraction y ont été réalisées par les extracteurs membres du syndicat des petites et moyennes entreprises de la Papenoo afin de rétablir le bon écoulement de l'eau. Compte tenu des interventions déjà effectuées, et de la réglementation en vigueur, il a été convenu que toute nouvelle autorisation d'extraction soit soumise à l'établissement d'une notice d'impact environnemental. Cette étude qui requiert l'avis du maire est en cours, et une enquête publique est ouverte jusqu'au 9 novembre prochain à la mairie de Hitia'a o te Ra.

Dans l'attente, deux opérations de curage, sans extractions, ont été décidées afin de rouvrir l'embouchure, sans extraire de matériaux. La première a été réalisée en régie à la fin du mois de juin, et la seconde s'est déroulée ce lundi 13 octobre en louant les services d'une entreprise. Je précise que ces travaux pour lesquels la réglementation ne prévoit pas d'information formelle, sont consécutifs à des signalements effectués par les riverains sur les réseaux sociaux, et relayés d'ailleurs par certains représentants au sein de cet hémicycle.

Pour terminer, un projet de réforme du code des mines visant notamment à encadrer de manière plus performante les activités d'extraction et d'entretien de nos rivières, sera examiné par votre assemblée très prochainement.

Soyez assurée, Madame la représentante, de la considération particulière que je porte à l'égard des amendements que vous proposez au projet de texte, et sur lesquels nous aurons l'occasion de débattre.

Merci.

Le président : Je demande maintenant à Madame Nicole Sanquer de venir vouloir poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME NICOLE SANQUER RELATIVE À L'INSCRIPTION DE L'ENDOMÉTRIOSE SUR LA LISTE DES AFFECTIONS PRISES EN CHARGE AU TITRE DE LA LONGUE MALADIE

(Lettre n° 10527 SG du 14/10/2025)

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, Madame et Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers publics, chers internautes, *bonjour.*

Ma question s'adresse à Monsieur Cédric Mercadal, ministre de la santé.

Lors de la séance plénière du 27 mai 2025, au cours de l'examen du projet de loi du pays modifiant la délibération n° 74-22 relative au régime d'assurance maladie-invalidité, le Président de la Polynésie française s'est engagé à faire reconnaître l'endométriose au titre des affections de longue durée, afin d'ouvrir une prise en charge intégrale par la CPS.

Or, si le texte voté renvoie bien à un arrêté du Conseil des ministres, prévu à l'article LP 18 bis, pour fixer la liste et la durée des longues maladies, cet arrêté n'a toujours pas été publié à ce jour. Sauf erreur de ma part.

Le CÉSEC, dans son avis n° 28-2024, a d'ailleurs souligné ce point, rappelant que « l'efficacité du dispositif dépendra de la célérité du gouvernement à publier la liste des affections concernées » et que « le manque de visibilité sur cette liste pourrait retarder les effets attendus de la réforme pour les assurés ».

Ainsi, malgré l'engagement pris en séance, les femmes atteintes d'endométriose n'ont toujours pas accès à une reconnaissance effective de leur pathologie, au titre des longues maladies ni à la prise en charge intégrale promise.

Plus généralement, je m'interroge tout particulièrement sur les conditions dans lesquelles la CPS met en œuvre l'article LP 18 bis, d'autant, Monsieur le ministre, que cette problématique a déjà justifié une précédente question orale portant sur les carnets rouges suite au changement de directive de la CPS dans la prise en charge des diabétiques conduisant à une aggravation de leur pathologie. J'ose espérer que dans l'attente de la publication des arrêtés, la CPS a su prendre des mesures transitoires pour garantir le suivi et la continuité de la prise en charge des patients concernés en longue maladie.

Rassurez-nous, Monsieur le ministre, il ne relève pas des missions de la CPS de se substituer aux décisions de notre assemblée comme du gouvernement.

Ma question reste donc pleine et entière : quand le gouvernement adoptera-t-il l'arrêté prévu de l'article LP 18 bis pour officialiser la liste des affections prises en charge au titre de la longue maladie, en y inscrivant explicitement l'endométriase ?

Je vous remercie.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : Madame la députée, votre question me permet de remercier l'ensemble des femmes de cette assemblée, qui ont porté ce dossier pendant les débats, pendant les commissions, et depuis plusieurs mois, en m'interpellant, en me proposant des solutions, qu'elles soient de la majorité ou de la minorité.

L'occasion m'est donnée de vous communiquer les tableaux d'avancement des travaux relatifs au sujet plus large des affections en longue durée. Ces travaux relatifs à la mise à jour de la liste ont été menés par l'ARASS, dans la foulée de la promulgation de la loi au 11 juillet de cette année. Cette liste a nécessité des échanges techniques avec les professionnels de santé afin de s'accorder sur une définition médicale sur chacune des pathologies recensées.

Ces travaux, achevés début octobre, ont abouti à une proposition de liste de longues maladies, incluant l'endométriase.

Conformément à la procédure en vigueur, avant la transmission de ce projet d'arrêté au conseil des ministres pour adoption, je dois saisir, pour avis, le conseil d'administration de la CPS. Cette saisine est imminente.

Le gouvernement veille à ce que les étapes de validation réglementaires soient respectées dans les meilleurs délais afin que la reconnaissance officielle de l'endométriase, au titre de l'affection en longue durée, soit effective dans de brefs délais, conformément à l'engagement qui a été pris.

Merci.

Le président : Merci. Je demande à Madame Tepuaurarii Teriitahi de bien vouloir poser sa question.

QUESTION ORALE DE MADAME TEPUARAURII TERIITAHU ET MONSIEUR ÉDOUARD FRITCH RELATIVE À L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POLITIQUE
(Lettre n° 10528 SG du 14/10/2025)

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Messieurs les ministres, mes chers collègues, Madame la sénatrice, Madame la députée, chers amis du public, chers internautes qui nous regardent et l'ensemble des collaborateurs également, *bonjour à l'occasion de notre rencontre en cette nouvelle matinée.*

Ma question est adressée à Monsieur le ministre de l'éducation, Monsieur Ronny Teripaia, concernant l'instauration d'un programme d'éducation politique.

Monsieur le ministre, la dernière réunion de la Quatrième Commission de l'ONU, tenue à New York le 7 octobre dernier, a une fois de plus offert le spectacle familier de déclarations irréelles de pétitionnaires mandatés non pas par le peuple polynésien, mais par le Tavini huiraaatira. Ces orateurs se plaisent à dépeindre une Polynésie qu'eux seuls semblent connaître : un pays opprimé, malmené et tourmenté par la France.

Mais puisque cette question s'adresse à vous, Monsieur le Ministre de l'éducation, permettez-moi de ne retenir que les propos qui relèvent de vos attributions.

Avant d'y venir, rappelons tout de même un fait essentiel : Quelques jours avant cette réunion onusienne, soit le 3 octobre dernier, la commission spéciale sur la décolonisation — au sein de laquelle les autonomistes ont refusé de siéger, par choix politique assumé, et au sein de laquelle vous ne siégez pas vous-même, Monsieur le ministre — a émis, en catimini, une recommandation invitant à la création d'une soi-disant « plateforme de dialogue inclusive ».

Cette entité, à la dénomination très évasive, prévoit notamment la mise en place d'un « programme d'éducation politique et citoyenne aux options de décolonisation » accompagné d'un volet « éducation et sensibilisation » sur le même thème.

Les Polynésiens ont-ils été consultés sur ce sujet ? Non ! Ces actions apparaissent-elles dans le programme de campagne qui a porté le Tavini huiraaatira au pouvoir en 2023 ? Non plus.

Venons-en maintenant aux déclarations faites à New York par les élus de la majorité : Notre collègue, Madame Maite Hauata-Ah Min, 12^e pétitionnaire, a évoqué, je cite, « la mise en œuvre d'un futur programme d'éducation civique ».

Notre collègue Madame Rachel Flores, 24^e pétitionnaire, a parlé, elle, « de l'élaboration du fameux programme d'éducation citoyenne aux trois options de décolonisation », ainsi que du « lancement d'une campagne de sensibilisation ».

Et enfin, Monsieur Heinui LE CAIL, 26^e pétitionnaire, a confirmé « un programme de travail et une campagne de sensibilisation ».

Monsieur le Ministre, face à ces déclarations pour le moins ambiguës, nous nous interrogeons : S'agit-il d'un programme d'éducation politique et citoyenne qui s'adresserait également à nos enfants, au titre d'une instruction civique ? Donc, en clair, sera-t-il bientôt appliqué dans nos écoles ?

Et enfin, mes chers collègues, permettez-moi une réflexion plus large. L'ONU, rappelons-le, fut créée en 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour préserver la paix dans le monde et éviter le retour de la barbarie.

Hélas, cela n'a pas empêché l'émergence de régimes totalitaires qui ont utilisé l'école et les systèmes éducatifs comme instruments de propagande et d'endoctrinement politique pour façonner les esprits au service du pouvoir et de l'idéologie dominante.

Voilà qu'en 2025, nos amis indépendantistes sollicitent auprès de l'ONU la mise en place, ici, en Polynésie française, de programmes d'éducation politique.

Monsieur le Ministre, Mes chers collègues, l'histoire, parfois, a de troublants échos. Ce projet est pour le moins inquiétant, et le parallèle, lui, nous fait froid dans le dos.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Monsieur le ministre, merci.*

M. Ronny Teriipaia : *Bonjour à l'occasion de cette rencontre en ce nouveau jour.*

Madame la représentante Tepuaraurii Teriitahi et Monsieur le représentant Édouard Fritch, je vous remercie pour votre question qui repose évidemment sur une rhétorique parlementaire, une mise en contexte historique, et une stratégie de dramatisation pour interpeller et influencer l'opinion publique. Cela me donne l'occasion de préciser la réalité des actions menées par le ministère de l'éducation.

Vos propos ne relatent pas la réalité actuelle, il ne faut pas confondre programme d'éducation au sens ministériel et programme d'éducation citoyenne sur les options de décolonisation à destination de la population.

Il ne s'agit pas d'introduire une « éducation politique » dans nos écoles mais d'adapter le programme d'enseignement moral et civique (EMC), conduite en concertation avec les partenaires éducatifs, afin d'y intégrer des éléments spécifiques à la Polynésie française.

Ce processus est conforme aux dispositions de la convention décennale État/Pays pour l'éducation du 22 octobre 2016, qui autorise des adaptations locales validées par les instances compétentes.

Le sujet a d'ailleurs été examiné par le Haut Comité de l'Éducation (HCE) lors de sa séance du 4 juillet 2025. Les membres du HCE — parmi lesquels siègent des représentants de l'assemblée, du vice-rectorat, du ministère de l'éducation, du monde enseignant et de la société civile — ont pris acte du travail mené par la DGEE et le corps d'inspection et ont émis un avis favorable.

Je rappelle que le HCE est l'instance de concertation la plus large sur les politiques éducatives du Pays. Chaque adaptation de programme y est présentée avant toute validation formelle par le Conseil des ministres, garantissant ainsi la transparence et le respect des compétences de chacun.

À titre d'exemple, les programmes adaptés prévoient dès l'école primaire des repères progressifs sur la citoyenneté et les institutions :

- Dès le CE1, les programmes précisent qu'en Polynésie Française, « la langue tahitienne et les autres langues polynésiennes aux côtés des langues de la République sont des éléments fondamentaux de l'identité polynésienne » ;
- En CE2, le fonctionnement des institutions polynésiennes, notamment l'élection du Président de la Polynésie française est abordée ;
- En troisième, dans le cadre de l'apprentissage du jeu démocratique, le statut d'autonomie de 1984, ses évolutions et la loi organique de 2004 qui organisent les institutions du pays sont au programme.

En histoire, je rappelle que les programmes adaptés intègrent les éléments suivants :

- La colonisation en CM2 : « Dans les Établissements français d'Océanie, alors qu'une société coloniale, dominée par les Européens, se met en place, avec ses préoccupations économiques, ses rivalités sociales et politiques, la société polynésienne à l'écart de cette agitation se replie sur ses activités traditionnelles, sur ses pratiques religieuses et communautaires » ;
- Ensuite, l'enseignement du fait nucléaire depuis plusieurs années maintenant.

Pour enrichir vos acquis sur le sujet, je joins à la présente réponse, un document intitulé Colonisation / décolonisation dans les programmes adaptés d'histoire en vigueur en Polynésie française à la rentrée 2025-2026. Vous n'ignorez sans doute pas que cette adaptation a été faite en concertation avec le Vice-

rectorat, donc l'État français. Ces points des programmes scolaires, adaptés à la Polynésie, sont accompagnés par des actions de formation et des ressources à destination des équipes pédagogiques.

En outre, pour vous aider à enrichir vos connaissances sur je cite : « [...] l'émergence des régimes totalitaires qui ont utilisé l'école et les systèmes éducatifs comme instruments de propagande et d'endoctrinement politique pour façonner les esprits au service du pouvoir et de l'idéologie dominante. », je vous recommande vivement — ça tombe très bien, aujourd'hui a lieu l'ouverture du Salon du livre —, donc, je vous recommande vivement de lire l'ouvrage de Carole Reynaud intitulé « L'école aux colonies- entre mission civilisatrice et racialisation 1816-1840 » ou la thèse de Timothy Collier : « L'école coloniale, la formation des cadres de la France d'outre-mer, 1889-1959 ».

L'école n'est pas un espace d'endoctrinement, lorsque l'on parle par exemple du fait nucléaire, que votre gouvernement d'ailleurs a permis de mettre en place et je vous remercie, l'objectif n'est pas de traumatiser les enfants mais de raconter notre histoire de manière factuelle.

Aujourd'hui, l'école est un lieu où l'on apprend à penser, à comprendre et à respecter. Elle est là pour transmettre le savoir, fidèle à la fois aux valeurs de la République, à la neutralité de l'école et à l'histoire singulière de la Polynésie française.

Mon objectif en tant que ministre de l'éducation est de former des futurs citoyens éclairés et certainement pas de leur faire froid dans le dos. J'espère que cette réponse vous réchauffera et cela en toute bienveillance.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci.*

Je demande à Monsieur Benoit Kautai de bien vouloir poser sa question.

Benoit Kautai.

QUESTION ORALE DE MONSIEUR BENOIT KAUTAI RELATIVE À L'ABSENCE DE MISSIONS VÉTÉRINAIRES DANS L'ARCHIPEL DES MARQUISES
(Lettre n° 10529 SG du 14/10/2025)

(Réactions de M. Édouard Fritch.)

M. Benoit Kautai : *Bonjour. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Madame la vice-présidente, chers ministres ainsi que nous ici-bas, bonjour à l'occasion de cette rencontre en ce jour.*

Ma question orale est adressée à Monsieur Taivini Teai, ministre de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale.

Objet : Absence de mission vétérinaire dans l'archipel des Marquises.

Monsieur le ministre, Les Marquises sont le premier archipel exportateur de viande vers Tahiti, avec plus de 100 tonnes commercialisées en 2022, principalement du gibier caprin. Pourtant, aucune structure d'abattage agréée n'existe et, à ce jour, aucune mission régulière d'inspection sanitaire ni d'estampillage n'a jamais été organisée, malgré la présence sur place de jeunes techniciens vétérinaires marquisiens formés et prêts à être accrédités.

Permettez-moi de rappeler mon expérience personnelle : après plusieurs décennies au sein du SER, du SDR et aujourd'hui de la DAG, notamment sur le plateau de Toovii où nous gérons un cheptel bovin

de près de 600 têtes, jamais un vétérinaire du Pays ne s'est déplacé pour contrôler ou estampiller les viandes pourtant vendues localement.

Aujourd'hui encore, la réglementation impose l'expédition de carcasses entières congelées et conditionne la filière viande à la création d'abattoirs lourds, coûteux et complexes, inaccessibles pour nos éleveurs.

Monsieur le Ministre, pourquoi, hier comme aujourd'hui, les vétérinaires de la DBS — comme auparavant ceux du SER, du SDR et de la DAG — ne se déplacent-ils pas aux Marquises pour contrôler et estampiller la viande, ce qui impose à la filière des investissements aussi disproportionnés ?

Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour :

- 1 Mettre en place un protocole transitoire d'abattage et d'inspection sanitaire sur site, avec estampillage régulier ;
- 2 Accréditer les techniciens marquisiens déjà formés pour assurer ces contrôles sous supervision de la DBS ;
- 3 Élargir la définition de « gibier » et soutenir la création de salles de découpe locales, mieux adaptées et financièrement accessibles ?

Ces ajustements simples et pragmatiques permettraient de garantir la santé publique tout en soutenant notre économie locale et en respectant les pratiques culturelles marquisiennes.

Je vous remercie.

Le président : *Monsieur le ministre.*

M. Warren Dexter : Monsieur le représentant Kautai, la réglementation relative à l'inspection des denrées d'origine animale, qui date de 1977, fixe un principe clair, aucune viande ne peut être mise sur le marché, c'est-à-dire être cédée au public en vue de sa consommation, si elle n'a pas fait l'objet d'une inspection vétérinaire officielle.

Cette inspection est conduite par un vétérinaire officiel ou sous sa responsabilité.

Ce principe n'est pas propre à la Polynésie française : aucun pays n'autorise officiellement la vente de viande au public sans inspection sanitaire, car les autorités ont l'obligation légale de garantir la sécurité alimentaire. Une absence de contrôle engagerait directement leur responsabilité en cas d'intoxication ou d'épidémie. Vous proposez plusieurs pistes pour répondre à cette difficulté.

Vous m'interrogez d'abord sur l'opportunité d'organiser le déplacement de vétérinaires de la Direction de la Biosécurité aux Marquises.

En l'occurrence, la Direction de la Biosécurité (DBS) ne dispose que de cinq vétérinaires, tous mobilisés sur leurs missions, ce qui ne permet pas d'envisager des missions régulières dans l'archipel. Des missions ponctuelles comme celle menée récemment, pourraient être mise en place, mais elles ne répondraient que partiellement à vos attentes.

À cela s'ajoute une autre contrainte, l'abattage et la préparation des viandes doivent être réalisés dans des locaux autorisés, répondant à des exigences sanitaires précises.

Ces règles ne datent pas de notre gouvernement — elles ont été établies depuis longtemps et maintenues, y compris lors de l'adoption de dispositions particulières pour le gibier en 2023.

Vous connaissez cette réglementation puisque vous me proposez implicitement trois mesures : un protocole transitoire d'abattage et d'inspection, l'accréditation de techniciens marquisiens sous supervision vétérinaire, et l'élargissement de la définition du gibier avec des salles de découpe adaptées.

Il n'est pas prudent d'étendre la notion de gibier à d'autres espèces ou aux animaux d'élevage.

Le gibier concerne exclusivement les animaux sauvages abattus par acte de chasse. Les animaux d'élevage, au contact de l'homme, d'aliments transformés et souvent regroupés, présentent un risque sanitaire plus élevé, en particulier les porcins.

Les assimiler à du gibier reviendrait à autoriser leur vente sans contrôle sanitaire suffisant, avec des volumes accrus abattus dans des lieux inadaptés. Cela augmenterait fortement les risques pour la santé publique.

Notre gouvernement a toutefois demandé à la (DBS) de proposer des adaptations progressives tout en maintenant les garanties essentielles de sécurité alimentaire, en concertation avec la DAG et le CSE.

Ainsi, la DBS et la DAG travaillent à la mise en place d'un protocole d'abattage simplifié dans des structures mobiles ou modulaires, ou des tueries particulières. Ce dispositif devra être validé par le Centre de Santé Environnementale, et éventuellement par la Direction de l'environnement, compte tenu des enjeux sanitaires et environnementaux liés à ces installations.

Cette approche pourrait permettre de régler la question des locaux d'abattage, d'inspection et de préparation dans l'attente de l'installation d'ateliers de découpe à Ua Pou et Ua Huka prévus pour mai 2027 ainsi que de la construction d'une structure mixte à Nuku Hiva, comprenant un abattoir, un établissement de traitement des gibiers et des ateliers de découpe, prévue celui-ci pour début 2028.

Reste toutefois à dégager un mécanisme opérationnel pour remplir l'obligation d'inspection sanitaire, à laquelle il ne peut être raisonnablement dérogée compte tenu des risques pour la santé publique et du fait de la responsabilité juridique de l'autorité compétente.

Concernant ce point, plusieurs actions sont déjà engagées : D'abord, le ministère et la DBS ont finalisé un projet d'arrêté permettant à des vétérinaires privés mandatés d'assurer des missions d'inspection officielle sous la supervision de la DBS. Bien que prévu depuis 2019, ce régime du mandat sanitaire n'a jamais réellement pu être mis en œuvre. Ce dispositif implique cependant que des vétérinaires privés se déplacent ou s'installent aux Marquises.

La difficulté à recruter des vétérinaires prêts à s'établir aux Marquises constitue également un frein à la création d'un poste de vétérinaire officiel dans l'archipel, qui reste néanmoins envisagée.

La supervision des opérations par des vétérinaires officiels de la DBS établis à Tahiti demeure donc à ce jour incontournable.

En effet, et cela répondra à votre deuxième question, un technicien vétérinaire peut assister un vétérinaire mais ne peut en aucun cas assumer la responsabilité des décisions d'inspection, laquelle demeure juridiquement celle du vétérinaire. Cette responsabilité n'est pas anodine, il incombe à l'autorité vétérinaire de garantir que toute viande impropre à la consommation humaine soit saisie et dénaturée.

Pour garantir la sécurité sanitaire des aliments à distance, sans réaliser eux-mêmes les inspections, les vétérinaires officiels doivent pouvoir être certains que les opérations sont réalisées dans des locaux respectant des normes zoo sanitaires de base, par un personnel formé, qualifié et impartial et faisant l'objet de contrôles réguliers.

En conclusion, nos vétérinaires et notre gouvernement sont prêts à assumer ce risque, sous réserve d'une amélioration des infrastructures, d'un renforcement des compétences des techniciens Marquisiens et de la planification de missions de contrôles régulières.

Dans cette perspective, la DBS et la DAG poursuivront leur travail de fond pour concilier sécurité sanitaire, équité territoriale et viabilité économique des filières locales, tout en poursuivant leur appui à l'établissement de structures adaptées aux réalités insulaires. Parallèlement, des actions concrètes seront menées dès 2026 pour améliorer les pâturages, et former les éleveurs locaux afin d'accompagner l'augmentation des cheptels et créer de nouveaux emplois.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

Je vous invite maintenant à poursuivre l'examen du jour par rapport au projet de délibération, d'un avis d'une proposition de loi de pays et d'un rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes.

Avant d'examiner les dossiers, je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé de grouper les discussions des rapports 143, 146 et 147-2025, ainsi que la discussion des rapports 106, 145, et d'appliquer la procédure d'examen simplifiée concernant les rapports 106, 145, 117.

Dans cette procédure simplifiée, les articles ne seront pas lus ni débattus. Seuls les articles faisant l'objet d'amendements seront toutefois discutés. Lorsque le texte soumis à la procédure d'examen simplifié ne fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble des projets de délibération et de la loi du pays.

Je vous propose de passer à l'étude du rapport 137-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation de la convention d'application sectorielle relative au secteur de l'économie pour la lutte contre la vie chère à Wallis et Futuna.

RAPPORT N° 137-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION SECTORIELLE RELATIVE AU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE POUR LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE À WALLIS ET FUTUNA

Présenté par MM. les représentants Tematai Le Gayic et Allen Salmon

Le président : Je cède la parole au rapporteur de ce dossier, Monsieur Tematai Le Gayic, je pense. Qui nous rapporte ce dossier ? C'est Tuahu ? C'est qui ? Tematai ? C'est Allen ? Voilà.

M. Allen Salmon : Oui. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, Par lettre n° 6543/PR du 22 septembre 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation de la convention d'application sectorielle relative au secteur de l'économie pour la lutte contre la vie chère à Wallis et Futuna.

Cette convention sectorielle est prise en application de la convention cadre de partenariat en faveur du développement économique, social et culturel entre la Polynésie française et le territoire des îles Wallis et Futuna du 28 février 2019. Il s'agit par ailleurs de la deuxième convention d'application à mettre en œuvre, concrétisant la convention cadre. Elle est transmise à l'assemblée de la Polynésie française pour approbation, en tant qu'elle porte sur des matières relevant de sa compétence.

Cette convention d'application concrétise une collaboration technique souhaitée par le Service des affaires économiques, du développement et du tourisme de Wallis et Futuna et la Direction générale des

affaires économiques de la Polynésie française en matière d'analyse des pratiques commerciales sur le territoire de Wallis et Futuna.

Dans ce domaine, les îles Wallis et Futuna se sont dotées d'une stratégie de convergence pour la période 2019-2030, s'articulant autour de plusieurs objectifs, dont celui de lutter contre la vie chère. À cette fin, le territoire de Wallis et Futuna souhaite engager une série de réformes et de mesures progressives telles que la mise en place de dispositifs similaires au dispositif national du Bouclier Qualité Prix ou au dispositif d'aide au fret existant en Polynésie française.

La présente convention sectorielle, conclue pour une durée de trois ans, précise ainsi les modalités de coopération entre la Polynésie française et le SAEDT de Wallis et Futuna. Elle vise à favoriser les échanges et le partage d'expériences, consolider le soutien technique et l'expertise de la DGAE auprès du SAEDT dans le projet de mise en place d'une réglementation locale et de contrôle des prix, renforcer les compétences et les connaissances des agents du SAEDT et développer les dispositifs d'aides permettant de pallier le coût du fret à Wallis et Futuna.

En termes d'engagements, la DGAE organisera, à partir du second semestre 2025, une mission d'expertise à Wallis et Futuna. Cette mission vise notamment à établir un état des lieux des pratiques commerciales sur le territoire wallisien et à émettre des recommandations pouvant aider à la rédaction d'un projet de texte tenant compte des spécificités de Wallis et Futuna. En outre, les services de la DGAE accueilleront chaque année les agents contrôleurs du SAEDT pour une immersion de deux semaines au sein de sa cellule « contrôles ». Quant au SAEDT, il pilotera le projet, assurera la bonne organisation de la mission d'expertise de la DGAE et fournira à celle-ci l'ensemble des textes en vigueur nécessaires à sa mission.

Enfin, il est à noter que deux conventions d'application sectorielle, l'une sur la formation maritime et l'autre relative à l'enseignement et la professionnalisation, sont en cours de négociation.

Examiné en commission le 26 septembre 2025, le présent projet de délibération a suscité des échanges portant principalement sur les points suivants :

1. la présente convention d'application sectorielle s'inscrit dans une politique de rapprochement entre les deux collectivités du Pacifique et l'archipel de Wallis et Futuna bénéficiera aussi bien de l'expertise que de l'expérience des agents de la DGAE en matière de contrôle des prix ;
2. l'État et l'Union européenne sont prêts à favoriser l'intégration régionale de Wallis et Futuna par le biais des transports aériens, étant précisé que cette démarche s'insère dans la stratégie française de l'Indopacifique ;
3. Et enfin, il a été annoncé que de nouvelles conventions d'application sectorielle sont en cours d'élaboration et de négociation.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : *Merci bien.*

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes, réparti comme suit : 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les Non-inscrits.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole. Monsieur Allen Salmon.

M. Allen Salmon : *Je vous salue à nouveau. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, chers ministres, à nous tous réunis, bonjour par la grâce de Dieu.*

Lors de notre deuxième session budgétaire, le jeudi 2 octobre dernier, nous avons franchi une étape importante dans la consolidation des liens entre la Polynésie française et le territoire de Wallis et Futuna, ou, devrais-je plutôt dire aujourd'hui, *Mā'ohi nui (NDT, Polynésie française)* au lieu de Polynésie française, et Uvea et Futuna, au lieu de Wallis et Futuna. Deux textes avaient alors été soumis à notre approbation. L'avenant n° 2 à la Convention cadre de partenariat signé en 2019 et la première convention sectorielle relative à l'accompagnement du développement du tourisme à Uvea et Futuna.

Comme il a été rappelé lors de notre dernière séance, ces deux textes ont posé les fondations concrètes d'une coopération fraternelle ancienne entre nos peuples, entre nos administrations, entre nos deux territoires.

Aujourd'hui, nous poursuivons ce mouvement dans la même cohérence, la même exigence et la même volonté d'action, en examinant une nouvelle convention sectorielle, cette fois-ci consacrée à un sujet profondément humain et économiquement vital : la lutte contre la vie chère à Ouvéa et Futuna.

Avant d'en présenter les contours, permettez-moi, chers collègues, de rappeler brièvement le fil des échanges engagés lors de notre dernière séance, car ils éclaireront directement la discussion d'aujourd'hui.

Plusieurs collègues s'étaient alors exprimés sur la convention dédiée au tourisme à Ouvéa et Futuna. Certaines interventions ont reconnu, à juste titre, la qualité du travail accompli et la solidité du partenariat engagé, une appréciation que je tenais à saluer tout particulièrement, car elle reflète l'esprit de coopération et de confiance qui nous unit à nos frères. D'autres, par contre, plus réservés, ont préféré questionner, pour ne pas dire critiquer, la réalité du mouvement engagé, estimant qu'aucune dynamique nouvelle n'était perceptible ou que nos débats manquaient d'enthousiasme. *Ben voyons !*

Une lecture que je trouve pour le moins sévère, surtout lorsqu'elle émane de ceux qui, depuis 2019, n'ont rien su concrétiser. Mais peu importe, car l'essentiel n'est pas de regarder dans son rétroviseur ni de s'attarder sur ce qui n'a pas été fait, mais de saluer ce qui s'accomplit aujourd'hui. *N'est-ce pas ?*

À l'image de la convention sectorielle consacrée au tourisme, cette nouvelle convention dédiée à la lutte contre la vie chère à Ouvéa et Futuna poursuit le même esprit d'action et de cohérence. Cette convention, comme cela a été rappelé par moi-même, puisque notre rapporteur n'était pas là, vise avant tout à renforcer la coopération économique et technique entre *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* et Ouvéa et Futuna. Elle permettra à nos deux administrations d'avancer ensemble sur des sujets similaires et très concrets : la régulation des prix, le suivi des marges, et les mécanismes d'aide au fret.

Depuis 2012, Ouvéa et Futuna appliquent le dispositif du bouclier qualité-prix fondé sur des accords de modération des prix de produits essentiels. Ce système, efficace à ses débuts, atteint aujourd'hui ses limites face à la hausse mondiale des coûts et aux contraintes logistiques. C'est dans ce contexte que nos partenaires d'Ouvéa et Futuna ont souhaité s'inspirer de notre expérience polynésienne pour en tirer les leçons utiles à leur propre modèle.

La Convention organise donc une coopération d'expertise approfondie entre la DGAE et le SAEDT. Elle prévoit, d'abord, la réalisation d'un diagnostic économique complet des pratiques commerciales et des circuits de distribution à Ouvéa et Futuna afin d'identifier les leviers d'action les plus pertinents. Elle prévoit, ensuite, un accompagnement technique et réglementaire destiné à adapter les outils de contrôle et de régulation aux réalités locales. Et enfin, elle institue un programme de formation et d'immersion des agents du SAEDT au sein de la DGAE pour consolider les compétences en matière de suivi des marges, de régulation des prix et d'observation du marché.

Cette démarche, claire dans ses objectifs et mesurée dans sa mise en œuvre, a naturellement été reconnue en commission des institutions le 26 septembre dernier. Les échanges ont mis en évidence un large consensus sur la pertinence de cette coopération entre nos deux collectivités et sur l'intérêt pour Ouvéa et Futuna de bénéficier de l'expérience et du savoir-faire de la DGAE en matière de régulation économique.

En outre, le gouvernement a rappelé que cette convention s'inscrivait dans une dynamique plus large, celle de l'intégration régionale encouragée à la fois par l'État et par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie française de l'Indopacifique, tout en participant également et plus symboliquement à la relance de la route du corail destinée à reconnecter nos archipels au cœur des échanges humains et économiques au sein même du Pacifique.

Dans le fond, cette convention porte tout simplement notre vision, celle que le Tavini huiraaatira défend depuis toujours, une diplomatie de proximité fondée sur la coopération, le partage d'expériences et la solidarité entre les peuples du Pacifique. Elle réaffirme que *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* n'a pas vocation à demeurer isolée dans son océan, mais qu'elle doit participer activement à la construction d'un espace régional solidaire où chaque territoire, grand ou petit, participe à l'équilibre commun.

En accompagnant Ouvéa et Futuna dans ces démarches de régulation économique, nous ne transmettons pas un modèle, nous exprimons une responsabilité, celle d'un pays qui assume pleinement sa place de pays pivot du Pacifique, unis à ses voisins par une histoire, une culture et une volonté commune de bâtir ensemble une économie durable, juste et adaptée à nos peuples. Certains pourraient peut-être voir dans cette convention une démarche un peu ambitieuse, voire présomptueuse, mais qu'ils se rassurent, nous ne venons donner de leçon à personne.

Comme rappelé, cette convention n'est pas une initiative imposée par *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*, bien au contraire. Elle répond à une demande exprimée par nos frères, D'Ouvéa et Futuna, désireux de s'appuyer sur notre expérience pour construire leur propre modèle et sur ce point, nous aussi, nous avons à apprendre d'eux. Il ne s'agit donc pas de dire comment faire, mais de partager ce que nous avons appris avec humilité et avec le respect dû à nos frères du Pacifique.

Plus simplement, ce que nous faisons aujourd'hui, c'est concrétiser la Convention-cadre de 2019, là où d'autres, avant nous, s'étaient contentés de la signer sans, hélas, la faire vivre. Là où certains ont rêvé nous, la majorité Tavini huiraaatira, nous le réalisons. Là où certains ont parlé, parlé, nous, la majorité Tavini huiraaatira, nous le concrétisons.

Ainsi, chers collègues, en votant ce texte ce matin, nous ne faisons pas qu'approuver une convention, nous posons un geste de confiance dans nos propres capacités et dans la force d'une solidarité qui avance, pas à pas, vers la pleine souveraineté.

Merci et que l'amour règne.

Le président : Merci.

J'invite maintenant l'intervenant du Tapura huiraaatira à prendre la parole.

Pardon. *Monsieur le maire de Bora Bora.*

M. Gaston Tong Sang : Merci. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour par la grâce de Dieu.*

Depuis le début de cette mandature, de plus en plus de voix s'élèvent, et pas seulement dans cet hémicycle, pour réclamer auprès du gouvernement Brotherson le respect — un mot qui vous est cher ! — de l'une des principales promesses de campagne portées par le Tavini huiraatira, à savoir trouver des solutions pérennes à la cherté du coût de la vie dans nos îles.

Je vous parle de vraies mesures, courageuses et ambitieuses. Pas comme celle sortie du chapeau au moment de l'examen du budget primitif de 2025, consistant à appliquer un taux réduit sur les seuls produits originaires d'Océanie, c'est-à-dire en provenance des pays de la région, moyennant un manque à gagner pour le budget de l'ordre de seulement 270 millions de F CFP. Ce propos, peut-être serait-il temps d'en tirer un premier bilan ?

Toujours est-il qu'en apprenant la mise en œuvre prochaine d'une convention d'application sectorielle pour la lutte contre la vie chère à Wallis-et-Futuna, quelle ne fut pas notre stupéfaction !

Que vous puissiez demander aux agents du Service du tourisme de conseiller leurs homologues de Wallis-et-Futuna sur l'art de former le personnel hôtelier ou d'accueillir les visiteurs... passe encore. Mais que la Direction générale des affaires économiques, la DGAE, soit « missionnée » d'ici la fin de l'année pour réaliser, entre autres, un état des lieux des pratiques commerciales dans cette autre collectivité française du Pacifique, franchement, nous sommes très réservés sur l'intérêt de la chose. Si ce n'est pour constater que nous avons affaire à deux environnements économiques diamétralement opposés.

Nous serions même tentés de dire que sur certains aspects, l'archipel de Wallis-et-Futuna, placé, je le rappelle sous la tutelle d'un Préfet, est plus avancé que nous puisqu'il possède déjà, depuis 2012, un observatoire des prix, des marges et des revenus qui n'existe pas en Polynésie ; outil grâce auquel les acteurs économiques parviennent à s'entendre sur un accord de modération des prix pour un certain nombre de produits. Et je voudrais rappeler ici à notre assemblée, que Wallis-et-Futuna bénéficie de la CSPE, c'est-à-dire de la contribution de solidarité pour l'électricité, donc ils payent beaucoup moins cher l'électricité que nous.

Malgré tout, il s'avère que le modèle polynésien de soutien économique, notamment en faveur des archipels éloignés, n'est pas dépourvu d'intérêt. En effet, si nous avons bien compris les explications fournies en commission, l'aide au fret maritime — sans cesse améliorée depuis 1995 — qui concerne le coprah, les produits de première nécessité ou l'eau embouteillée, suscite la curiosité, pour ne pas dire l'admiration, de Wallis-et-Futuna.

Aussi, pour résumer, je dirai qu'aussi louable soit la volonté affichée par l'actuel gouvernement de multiplier les ponts avec les autres collectivités françaises de la région, nous pouvons quand même émettre des doutes sur notre capacité, principalement en termes de moyens humains dans l'administration, à répondre à toutes ces sollicitations.

Pour faire simple, Monsieur le Président de la Polynésie française, qu'attendez-vous concrètement de cette convention d'application sectorielle ?

Je vous remercie de votre attention. *Merci. Bonjour.*

Le président : *Merci bien.*

J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, *bonjour.*

Dans la continuité de nos travaux de la dernière séance, après la convention relative au tourisme, nous examinons aujourd'hui la convention d'application relative au secteur de l'économie pour la lutte contre la vie chère à Wallis-et-Futuna. Il s'agit, en fait, d'une « coopération technique » pour partager nos méthodes, nos outils, nos dispositifs — notamment le fameux système PPN-PGC et l'aide au fret — afin d'aider Wallis-et-Futuna à mieux réguler les prix. Si l'objectif d'aider la collectivité de Wallis-et-Futuna à faire face à la vie chère peut être louable, nous pensons tout de même que son application reste prématurée.

Nous ne sommes pas contre la coopération régionale, ou encore contre la coopération fraternelle, loin de là. Mais aujourd'hui, s'il y a bien une priorité sur laquelle le gouvernement avance peu, malgré ses engagements de campagne, c'est bien la lutte contre la cherté de la vie. En effet, cela fait un peu plus de deux ans qu'on se targue d'avoir mis en place des « mesures contre la vie chère » sans résultat visible pour les Polynésiens. Par cette convention, on décide ensuite d'exporter notre expertise alors que nos familles polynésiennes comptent les pièces pour faire un plein d'essence ou acheter un panier de PPN. Alors pour répondre à notre ami Allen, sur ce sujet, on ne regarde pas dans le rétroviseur, on attend que ça avance mais on a plutôt l'impression qu'on a calé, et nous espérons même qu'on ne va pas reculer.

Nous ne critiquons pas, mais nous constatons chaque semaine, malgré les dispositifs mis en place que les prix restent élevés, les marges confortables, et le « panier PPN » aussi vide.

Le projet de convention parle d'« échanges d'agents », de « missions d'expertise », et de « partage d'expérience ». En résumé, nos fonctionnaires feront des allers-retours entre Papeete et Matāutu pour comparer la cherté du riz, du savon ou bien même du béton. Et chez nous, le lait continue de battre des records historiques ou le kilo de tomates s'affiche parfois à 1 000 F CFP le samedi au marché de Papeete.

Depuis deux ans, on nous répète que la lutte contre la vie chère est la priorité nationale locale absolue. On a créé des observatoires, des commissions, on a réfléchi à des plans d'action, des programmes de contrôle des marges et organisé des colloques... Hélas, malgré tout cela, rien ne change ou presque rien dans le caddie des Polynésiens.

Pour l'aide au fret, la convention instaure que cette coopération permettra d'« harmoniser les dispositifs d'aide au fret ». Mais ici même, dans nos archipels, les aides au fret polynésiennes sont déjà jugées inégalitaires, mal calibrées et insuffisantes. Les Tuamotu paient toujours plus cher que Tahiti, les Marquises et les Australes attendent encore des baisses qui ne viennent jamais.

Alors avant d'harmoniser quoi que ce soit avec Wallis, nous pensons qu'il faudrait déjà commencer par harmoniser les prix entre nos propres îles.

Autre point, le projet de texte détaille les conditions de mission : on prévoit des voyages, des immersions, des remboursements de voitures de location, des indemnités forfaitaires, tout ça dans la rigueur des « règles de comptabilité publique » ... Autrement dit, tout est bien prévu — sauf le résultat concret pour nos familles.

Le gouvernement explique que ce projet s'inscrit dans la stratégie française de l'Indopacifique. Cela peut paraître flatteur : la Polynésie devient un petit phare de l'économie régulée dans le Pacifique.

Cependant, si le coût de la vie continue d'augmenter, notre phare économique risque d'éclairer... un océan de frustration. Les Polynésiens ne veulent pas savoir si le prix du café baisse à Wallis. Ils veulent simplement pouvoir en boire ici, sans devoir arbitrer entre un paquet de café et un plein d'essence.

Le gouvernement nous demande d'approuver une convention pour aider un autre territoire à mieux contrôler ses prix... alors même qu'il n'applique plus sérieusement les contrôles chez nous.

Les inspecteurs sont en sous-effectif, les marges commerciales sont rarement sanctionnées, et les grandes surfaces font la pluie et le beau temps sur les tarifs. Et pendant ce temps, on envoie nos agents « en immersion » pour expliquer comment faire. Permettez-moi un brin d'ironie.

Nous le savons tous : la vie chère est le principal sujet de mécontentement dans les foyers polynésiens. Quand les salaires stagnent, que le panier alimentaire explose et que les aides sociales ne compensent plus, la colère monte. Et chaque nouvelle annonce, chaque plan de communication, chaque convention sans effet concret ajoute une couche de cynisme dans la population.

Bref, votons cette convention, si cela peut au moins renforcer nos liens fraternels avec Wallis-et-Futuna. Mais n'oublions pas : le vrai combat contre la vie chère ne se gagnera pas à l'extérieur, mais ici, chez nous, dans nos commerces, dans nos circuits d'importation, dans nos contrôles et dans notre courage politique.

Et quand, un jour, nous aurons réussi à rendre la vie un peu moins chère pour les Polynésiens, alors là, oui, Allen — oui, Allen —, nous pourrons exporter notre modèle. Pas avant. Pour l'instant, soyons réalistes : la Polynésie ne lutte pas encore contre la vie chère... elle cohabite avec elle.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux différentes interventions.

Bonjour, Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : *Oui, bonjour. Bonjour à toutes et à tous.*

Alors, la Polynésie, un phare sur un océan de frustration ? Oui, pourquoi pas ? Mais ceux-là même qui vont se balader à Taïwan sans aucun résultat pour la vie chère, pour les Polynésiens, viennent aujourd'hui nous faire la leçon dans un exercice de coopération régionale. J'avoue que c'est pas mal. C'est pas mal.

Nous avons, en octobre dernier, voté l'amendement n° 2... l'avenant n° 2, ça a été voté d'ailleurs à l'unanimité à la Convention-cadre. Dans la foulée, on a embrayé le pas sur l'approbation de la convention sectorielle sur le tourisme. Cette nouvelle convention sectorielle, je crois que vous la prenez un peu à l'envers. Il ne s'agit pas d'emmener nos agents en immersion à Wallis. Non, ce sont des agents de Wallis qui viennent en immersion ici. Donc, bon, il faut... Il faut, je crois, rester un peu pragmatique et réaliste par rapport à ce qui vous est proposé aujourd'hui. Ce qui vous est proposé, c'est un avenant sectoriel qui vient établir des modalités de coopération régionale

Moi, j'ai toujours entendu mon prédécesseur se vanter d'être le phare de la France dans le Pacifique. Bon, plus récemment, à New-York, j'ai entendu les mêmes se vanter d'être toujours les danseuses fluos de la République. Mais ça, c'est un autre débat. C'est un autre débat. S'enorgueillir d'accueillir la France avec des fleurs et des dons, c'est... Et ce sont les mêmes qui, finalement, viennent nous reprocher de faire de la coopération régionale avec l'approbation de l'État français, finalement. Bon, ce n'est pas grave. Nos voisins et nos cousins polynésiens de Wallis-et-Futuna apprécieront... apprécieront, bien sûr, vos jugements sur cette convention.

Récemment, nous avons, dans l'autre sens, établi des conventions de coopération avec la Nouvelle-Calédonie. Nous étions à Tubuai récemment, les fraises qui sont actuellement cultivées à Tubuai, c'est grâce à nos compatriotes calédoniens qu'on les a. Donc, vous voyez, ces coopérations, elles sont utiles. Elles sont utiles et il faut parfois semer pour ensuite récolter. Mais je pense qu'on ne va pas s'étendre et

reproduire les débats qui ont eu lieu en commission. Je vous propose de passer à l'examen du texte et à son vote.

Le président : Voilà. Nous passons donc à l'examen du texte.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Vous avez la parole. Le mis en cause d'abord. Celui qui a été mis en cause.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, je voudrais simplement préciser que Nicole Sanquer n'était pas à Taïwan. C'est moi qui étais à Taïwan et mon copain à côté et nous étions invités. Ça ne nous a rien coûté. Ça n'a rien coûté au Pays. Nous étions invités par les Taïwanais, d'où vous êtes issus, Monsieur Brotherson. Oui, les Polynésiens sont partis d'où ? Ils sont partis d'où ? De New York ? Non. Nous étions invités, ce n'est pas votre cas. Lorsque vous vous déplacez, ça coûte un paquet au Pays. Ça, je puis vous dire, parce qu'en plus, vous n'allez pas tout seul, naturellement. Ça, c'est de la dépense. Je ne comprends pas quelle est votre stratégie, Monsieur le Président. Vous remettez en cause ce qui ne coûte rien au Pays et ce qui coûte au Pays, vous le cachez.

Je voudrais vous dire que j'ai beaucoup aimé la réponse de votre ministre de l'éducation, parce qu'effectivement, il vient ici nous dire que tout ce qui a été dit à New York est faux. Il démontre lui-même la stratégie qui est adoptée par le Tavini huiraatira, qui va raconter des histoires à New-York pour descendre la France Cette France qui vous donne — vous allez d'ailleurs en parler —, qui vous donne des crédits pour la défiscalisation. Et vous venez nous dire ici que c'est plutôt vous, le Tapura huiraatira, qui avez introduit dans les cours à l'école le problème des essais nucléaires. Oui, c'est nous. Oui, c'est nous. Mais nous n'avons pas comme objectif, comme vous essayez de le faire, d'influer sur l'esprit de nos enfants. C'est ce que vous essayez de faire.

Et lorsque nous vous parlons, Monsieur le ministre, je ne sais pas, ce n'est pas nécessairement pour vous remettre en cause votre politique. C'est simplement pour vous rappeler que, voilà, il faut faire attention à ce que l'on fait parce qu'effectivement, on parle beaucoup de colonisation et de décolonisation. Ce qui serait intéressant, parce que j'aurais vu à New York, en fin de compte, nous-mêmes ne savons pas ce que vous voulez dire par décolonisation. C'est quoi, la décolonisation, pour vous, avant qu'on aille apprendre ça à nos enfants ? Lorsque l'on entend les interventions... Parce que vous savez qu'à New-York, on dit qu'on ne peut pas parler polynésien dans nos écoles. Il faut venir, venir entendre ce qui se dit à New-York. À New York, on dit qu'il y a du génocide chez nous. On tue des gens chez nous.

M^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua : Monsieur le président, on est sur l'article 1, là ?

M. Édouard Fritch : Il faudrait que vous veniez. Monsieur le Président, il le sait ! Monsieur le Président il le sait puisqu'il était à New-York. Il a entendu les déclarations qui ont été faites.

M^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua : Monsieur le président de l'assemblée, on est sur l'article 1, là ?

M. Édouard Fritch : Je suis sur l'article 1 et juste un peu avant, article 0.

Ce que je voulais simplement vous rappeler, ce que nous voulions vous rappeler avec notre ami Tepuaraurii Teriitahi, c'est qu'il faut faire attention parce que l'école a un but bien précis, et vous le savez. Le but de l'école, c'est de développer l'esprit de nos enfants. C'est notre objectif à tous. Développer la critique, l'esprit critique de nos enfants...

M^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua : Là, on est sur l'article 0 bis, Monsieur le président ?

M. Édouard Fritch : La réflexion autonome de nos gosses, parce qu'il faut leur apprendre, effectivement, à grandir et que le reste, effectivement, nous disons qu'il faut être prudent. Et c'est la raison pour laquelle vous avez raison. Si vous faites... Comment dire ? Si vous respectez les procédures qui sont prévues par les textes, nous n'avons rien à dire. Mais faites attention, parce que lorsqu'on voit comment vous introduisez la colonisation et la décolonisation dans tous les débats, dans tous les débats, ça devient inquiétant. C'est tout ce que nous avons envie de vous dire. Le reste, c'est votre problème, puisque c'est vous qui gérez le Pays aujourd'hui.

Mais ne venez pas nous parler des voyages que fait l'opposition. Vous savez, nous, nous avons payé nos voyages pour aller à New-York... On est tous comme vous. Vous, vous payez vos voyages vous-même, nous payons nos voyages nous-mêmes, mais ne venez pas nous reprocher quand on est invité à aller à Taïwan, Monsieur le Président. Parce que des fois, on se pose aussi des questions sur vos déplacements, mais on ne vient pas étaler ce genre de choses ici, ce n'est pas la peine.

Le président : Très bien.

Donc, vous soutenez l'article 1^{er} ?

Nicole ?

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, il faut arrêter ! Il faut arrêter parce qu'aujourd'hui, on vient nous dire que c'est Ouvéa et Futuna. Ce n'est pas le texte que nous étudions ici.

Le président : Bon allez ! C'est Wallis-et-Futuna.

M. Édouard Fritch : Je ne sais pas si vous avez suivi les discussions à New-York, Monsieur le président. Vous n'êtes pas venu, je n'ai pas compris pourquoi. Mais à New-York, on parle de *Mā'ohi Nui* (NDT, la Polynésie française). On parle de Mahi Nui, même. Regardez les transcriptions qui sont faites ! De là-bas, on va inventer des noms alors qu'eux connaissent French Polynesia, Polynésie française, Tahiti.

Le président : *Merci. Merci bien.*

Nicole.

M. Édouard Fritch : Arrêtez d'inventer !

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, dans la réponse, Monsieur le Président, vous dites qu'il n'y a pas de déplacement, d'échange avec nos propres agents. Alors, moi, je pense que vous n'avez pas lu la convention, puisqu'à la page 3, il est bien stipulé au petit a) « *l'organisation, à partir du second semestre 2025, une mission d'expertise d'agents de la DGAE, à Wallis-et-Futuna* ». Et en plus de cela, l'article 3 « *la prise en charge financière par chacune des collectivités* » est bien précisée. Donc ce que vous avez dit est faux. Il y aura bien... Non, ne rigolez pas ! Ne rigolez pas parce que c'est écrit. Ça veut dire que vous signez... Parce que je crois que vous l'avez signé, cette convention. Oui, il me semble que vous l'avez signé. Moetai Brotherson l'a signé.

Alors, si en plus vous signez sans lire et venir devant les élus dire qu'il n'y a pas de mission prévue, c'est écrit dans la convention. Après, que vous n'avez pas le temps de les réaliser, ça, c'est un autre problème. Mais le document que vous avez signé, avant même que nous l'ayons étudié à l'assemblée, vous l'avez signé, c'est bien spécifié « *Article 2.- Engagement des parties. Article 3.- Prise en charge financière.* »

Merci, Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Madame la représentante, je ne peux pas vous laisser dire des bêtises. Ce à quoi j'ai répondu, c'est votre phrase très précise qui disait qu'on allait envoyer nos agents en immersion à Wallis-et-Futuna. Ça, c'est faux. Ça, c'est un mensonge. Il y a bien des déplacements, des missions techniques qui sont prévues sur Wallis-et-Futuna ; mais ceux qui viennent en immersion chez nous, ce sont les agents de Wallis-et-Futuna.

M^{me} Nicole Sanquer : Vous avez menti, Monsieur le Président. Et en plus, vous l'avez signé.

Le président : *Merci.*

Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, chers ministres, chers membres élus du peuple, la population qui nous suit et écoute l'intonation de nos voix au sein de cette assemblée qui est la maison du peuple, mes chaleureuses salutations en cette matinée.*

Moi, j'ai toujours été un fervent défenseur de cette diplomatie, de ces échanges, entre la Polynésie française, n'en déplaise à certains — *Polynésie française*, pour être plus précise — et nos frères du Pacifique. Ça, c'est très clair. D'ailleurs, lors de la révision du statut de la Polynésie en 2019, nous avons — comment dirais-je ? —, nous sommes montés au créneau et dire, au niveau du Sénat d'ailleurs, notre attachement à ces échanges entre nous et tous nos collègues, nos amis du territoire du Pacifique.

D'ailleurs, je veux rendre hommage à celui qui avait la destinée de l'assemblée de Polynésie en 2019. Je cite le *maire* de Bora Bora, président de l'assemblée, qui avait initié les premières conventions de partenariat pour rester sur le sujet avec Wallis-et-Futuna.

Et je continue d'ailleurs à encourager tous ces échanges. Je crois qu'il ne faut pas aussi oublier de mettre en valeur aussi tous ces échanges qui sont entretenus par nos *maires* sur l'ensemble des territoires du Pacifique avec leurs moyens. Certains ont signé des partenariats avec les îles Cook, certains avec Rapa Nui, certains avec d'autres territoires, toujours ce partenariat d'échange aussi bien pour la culture et d'autres compétences qui sont un peu citées dans la convention. Il ne faut pas oublier, il faut aussi reconnaître aujourd'hui qu'ils font aussi du bon travail avec ces échanges plus fortement culturels pour le moment mais aussi économiques. D'ailleurs, à ce sujet, beaucoup de communes de notre territoire ont des jumelages, des partenariats de jumelage, Punaauia peut-être avec Dumbéa, on le sait tous, et bien d'autres encore. Ça, il faut encourager. On a besoin de se parler, on a besoin d'échanger entre nous.

Mais là où est ma stupéfaction, Monsieur le Président — excusez-moi, je vous ai déjà dit ça et je vais me répéter encore ce matin —, entre ce que tu viens dire ici et ce qui est écrit, *Monsieur le Président, faites un petit effort de lecture entre les rapports que vous signez et ce que vous venez évoquer ici.*

Pas plus tard que dans le dernier collectif budgétaire que nous avons voté, les services du Pays, certains élus de la majorité ont un peu dénoncé, ne serait-ce en termes de budget sur le recrutement de certains, le remplacement de certains postes dans l'administration, manqué. Manqué. Bon, on nous a expliqué, Monsieur l'argentier de la Polynésie française nous a expliqué par A + B que voilà, certains postes qui étaient — comment dirais-je ? —, pour ceux qui ont vaqué pour partir à la retraite n'étaient plus remplacés. Mais quelque part, il y a un besoin quand même récurrent pour renforcer un peu nos services.

Pour revenir au service de la DGAE. Si certains ne connaissent pas un peu l'ossature de Wallis-et-Futuna, la préfecture, le préfet qui est l'équivalent du haut-commissaire, et puis il y a les royautés : le roi... En fait, il y a trois gars qui dirigent Wallis-et-Futuna, le préfet. Mais les vrais patrons à Wallis-et-Futuna, c'est l'Église catholique et puis les rois. Voilà comment c'est organisé. Il faut aussi qu'on le sache. Les conventions de partenariat, peut-être culturel et tout le reste, *il n'y pas de souci*, au contraire, *allez !* Par contre, en matière d'aller apprendre ou bien échanger sur la vie chère, il faudrait peut-être — et là, je rejoins mes autres collègues — commencer par nous-mêmes, ne serait-ce seulement entre

Papeete et les archipels. Qu'est-ce qu'on nous dit aujourd'hui ? Qu'est-ce que les agents de la DGAE disent ? Ils ne peuvent pas les contrôler partout, il n'y a pas assez d'argent et tout le reste. Je n'invente rien. On a même reproché ça ici, il faut plus de contrôle dans notre Pays. Manque d'effectifs, on nous a toujours estampillé. Alors, si on doit envoyer des missionnaires pour aller voir, échanger avec ceux de Wallis — vous voyez ce que je veux dire ? —, ça va faire encore des agents en moins dans notre administration. Que ceux de Wallis viennent voir ce qui se passe chez nous et ce qui peut être déporté, Wallis-et-Futuna, *il n'y a pas de souci*, puisque ça sera *évidemment* à leur charge.

La question de la vie chère. Enfin, jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui, *la majorité des personnes qui vous ont élus il y a deux ans, sont actuellement celles qui se plaignent beaucoup. Or, le coût de la vie n'a toujours pas baissé dans ce pays. Alors, qu'avons-nous à aller apprendre aux populations de Wallis-et-Futuna, d'Uvea, comme le suggérait notre collègue Salmon ? Enfin, dans la Constitution des Nations unies, Uvea n'est même pas inscrite, mais seulement Wallis-et-Futuna. Il ne faudrait pas non plus nous prendre pour des naïfs. Ce n'est pas à nous d'aller expliquer aux autres comment faire baisser le coût de la vie dans leur pays. Voyons... alors que nous ne sommes même pas capables de l'appliquer chez nous. En revanche, s'il s'agit d'aller expliquer comment relancer le tourisme, là oui — nous sommes, sans conteste, des champions. Mais sur la question de la vie chère...*

Et puis, Monsieur le Président de l'assemblée, si vous persistez à cautionner ce que votre représentant a dit, Uvea et non pas Wallis-et-Futuna, hé ! on va voter contre la délibération, alors que ce n'était pas notre sens. *Rectifiez vos propos !*

Bon, c'était un sujet qui ne devait pas du tout faire débat mais malheureusement... Quant à la décolonisation, *hé ! ayez le courage de dire que* les premiers qui sont venus coloniser, ce sont ceux qui ont amené la religion dans ce pays ! *Dites-le au président de l'église évangélique protestante* à quel moment ils vont admettre que les premiers colons qui sont arrivés dans ce pays, ce sont ceux qui ont amené la religion : *ils ont mis le feu à nos temples à ciel ouvert et à nos images sculptées*... Enfin, vous aurez compris un peu.

Oui, aux échanges avec nos territoires voisins, pas de souci. Mais sur le sujet proprement dit de la lutte contre la vie chère, là, je reste dubitative.

Je vous remercie.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions ?

Allen Salmon.

M. Moetai Brotherson : Oui, Madame la sénatrice, juste une petite correction rapide. Alors d'abord, si vous essayez de me prendre en défaut sur le fait de lire ce que je signe, vous allez avoir du mal. Je lis même ce que je ne signe pas, donc je suis un lecteur avide, vous allez vraiment avoir du mal sur ce plan-là.

Ensuite, sur le décalage que vous invoquez entre ce que je dis et ce qu'on est en train de faire aujourd'hui, non, je crois que c'est plutôt vos propos qui sont décalés. D'abord, vous nous dites la DGAE est en souffrance, manque de contrôleurs. Effectivement, pendant 10 ans, il n'y a pas eu de création de postes avant nous. L'an dernier, BP 2025, on a créé 5 postes. Ça, c'est de l'action, c'est concret. Vous voyez ? Ça, c'est du concret. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.)*

Ensuite, vous nous dites : « Mais alors, si on envoie nos contrôleurs à Wallis, du coup, y en aura moins pour aller dans les îles ». Là encore, vous vous trompez. Ce ne sont pas les contrôleurs qu'on va envoyer à Wallis. Ce n'est pas du tout eux, ce n'est pas le même public. Vous voyez ? Donc, il faut être précis dans ce qu'on dit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.)*

Le président : Allen.

M. Allen Salmon : *Merci, Monsieur le président.*

Je vais répondre brièvement, pour dire la peine que j'ai ressentie en entendant que le simple fait de citer le nom originel d'un territoire poserait problème à certains. Si je dis Vavau, est-ce que cela pose problème ? C'est Bora Bora. Si je dis Havai'i, Hawaiki, est-ce que cela pose problème ? Non, j'étais intervenant. Je n'étais pas sur le texte, j'étais intervenant. J'ai le droit de citer des noms anciens comme ça. Si je dis Mata'irea, est-ce que cela pose problème ? C'est pourtant le nom originel de Huahine. De la même manière Uvea est le nom originel — et toujours en usage aujourd'hui — de Wallis. Wallis, ça a été amené par l'étranger. Pourquoi ne pas citer ce vrai nom-là Uvea ? Où est le problème ? Et vous entendre dire parce que j'ai prononcé le nom Uvea vous êtes prêts à voter contre, alors là c'est gros. C'est gros. Enfin, bref, chacun assume sa position., j'étais intervenant. Je n'étais pas sur le texte, j'étais intervenant. J'ai le droit de citer des noms anciens comme ça.

Un autre point aussi que j'aimerais préciser, j'entendais dire avant d'aller donner des leçons à Wallis-et-Futuna sur la cherté de la vie, réglez d'abord notre cherté de la vie ici. Mais on ne va pas donner de leçons. Si vous m'aviez bien écouté dans mon intervention, je parlais de partage. Je parlais de partage. (*Réaction de M^{me} Lana Tetuanui.*) C'est un échange, oui, mais c'est un échange de point de vue entre la situation de Wallis-et-Futuna et la nôtre. Eh bien, ça peut être que positif pour tout le monde d'échanger comme ça. Il n'est pas question qu'on aille donner de leçons là-bas. Voilà.

Voilà les deux points, président, que je voulais corriger de la part de l'opposition.

Merci.

Le président : Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Je vais encore vous reprendre, Monsieur le Président du Pays, parce que vous dites qu'il n'y a pas eu de création de postes de contrôleurs. Eh bien si, malheureusement, dans l'ancienne mandature, même si je ne faisais pas partie de la majorité, mais après le Covid, Monsieur Yvonnick Raffin, je crois, en a créé sept dans un premier collectif, puis cinq. Donc, on ne vous a pas attendu pour créer des postes de contrôleurs. Voilà. Il faut un peu aussi arrêter de dire qu'on n'a rien fait avant et heureusement, vous, on a tout fait après.

Le président : Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, je ne vais pas paraître redondante, mais j'allais justement dire ce que Madame Sanquer vient de dire et rappeler au Président l'histoire du rétroviseur. Eh bien, Allen, commence déjà par dire au Président de la Polynésie qu'il faut arrêter de diriger ce Pays avec deux rétroviseurs et toujours regarder derrière.

Ne jouez pas sur les mots, Monsieur le Président, en tout cas pas avec moi. Si vous avez cité « contrôleur », je peux aussi bien citer, que ce soit un contrôleur ou un agent. Un agent catégorie C peut-être, un agent catégorie B peut-être, mais ne jouez pas sur les mots avec moi.

Et puis je tiens quand même à vous rappeler, parce que je vous prends au mot là, faites attention aussi à ce qu'on envoie ici, quand vous citez, quand vous nous traitez — je ne sais pas qui, Édouard Fritch peut-être, Tepuaraurii peut-être — de danseuses, les danseuses devant la République, la seule différence entre peut-être nous, que vous estimez que nous sommes des danseuses, et vous, vous vous attablez carrément à la table de la puissance administrante que vous dénoncez aujourd'hui. Non seulement vous vous asseyez à leur table, mais vous bouffez dans le même plat que ceux-là.

Merci.

Le président : Oui, M. Steve Chailloux.

M. Steve Chailloux : *Mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre en cette matinée. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, à nous toutes et à nous tous, actrices et acteurs, bonjour. (Rires dans la salle.)*

Alors je ne sais pas si je suis une danseuse de la République, je ne pense pas. (*Réaction de M^{me} Lana Tetuanui.*) Voilà. Moi, je ne pense pas avoir le *shape silhouette* pour être une danseuse de la République quand même, en toute modestie. Et aussi, même ma collègue Tepuaraurii, je ne pense pas qu'elle soit non plus une danseuse de la République, et on se connaît suffisamment pour se le dire, hein.

Non, juste une petite réflexion dans notre joute oratoire habituelle, et on a l'habitude maintenant, et concernant justement par rapport au fait qu'on ne va pas aller donner des leçons de cherté de la vie ou de résolution de cherté de la vie à nos voisins du Pacifique à partir du moment où nous-mêmes nous traversons une crise de la cherté de la vie. Le fait d'avoir cette position-là, c'est induire quand même insidieusement dans l'esprit de tout un chacun que la cherté de la vie est une particularité polynésienne. Or, la cherté de la vie, c'est une particularité mondiale, régionale, océanienne et nationale.

En tant que parlementaires, qu'est-ce que nous faisons ? Nous faisons des comités de discussion entre parlementaires, députés des Outre-mer, pour discuter et voir ensemble comment on peut résoudre la problématique de la cherté de la vie au niveau de l'Outre-mer. Ça se fait. Au niveau des gouvernements, ça se discute. Au niveau national, ça se discute. Et donc la cherté de la vie, n'en déplaise à certains, n'est pas une particularité polynésienne dont le Tavini huiraaatira est la cause et doit à lui seul chercher des solutions. C'est un sujet mondial et régional. C'est ce que nous faisons en tant que parlementaires. Et donc forcément, je ne vois aucun inconvénient ni aucune contradiction lorsque nous envoyons, entre guillemets, « des techniciens » pour aller discuter, partager des expériences communes, des difficultés communes, parce que le diagnostic de la cherté de la vie, il y a un diagnostic endogène chez nous particulièrement, évidemment, mais il y a aussi un diagnostic régional, national et international. Ce sont ces échanges-là, je pense, qui sont importants pour la résolution de manière globale de cette problématique, encore une fois, mondiale de la cherté de la vie. Autrement, on pourrait également opposer le fait, lorsque nous entendons l'État vouloir se pencher sur la cherté de la vie des Outre-mer, on pourrait leur opposer le fait : « Hé ! *vous les Français*, occupez-vous peut-être déjà de la cherté de la vie sur l'Hexagone avant de venir vous occuper de la cherté de la vie au niveau des Outre-mer. » Mais non, puisque le tout est lié, le tout est imbriqué, et que pour trouver des solutions, c'est de manière commune et pas uniquement locale. *Premièrement.*

Le deuxième *deuxièmement*, c'est par rapport à — je ne sais pas c'est quoi le mot qu'il faut dire, l'invective — par rapport à la colonisation et que ça a commencé avec les religions. Ce n'est pas totalement vrai. D'un point de vue purement scientifique, le processus d'évangélisation et le processus de colonisation, ce sont deux sujets fondamentalement différents. Même les spécialistes, les universitaires ne sont pas d'accord sur ce fait. La colonisation, c'est l'imposition d'un système politique sur un territoire différent, émanant d'une puissance politique administrante. L'évangélisation c'est pour le coup l'imposition par la force ou non — et dans notre cas à nous, ça ne s'est pas fait par la force — d'un système de croyance au minimum. On pourrait dire éventuellement, et c'est là où je pourrais avoir un compromis acceptable sur le fait de dire qu'au minimum on pourrait dire que l'évangélisation aurait pu peut-être être une petite marche menant vers une autre étape, à la rigueur ; mais de dire que la colonisation première de ce Pays est venue avec les missionnaires et que c'est d'abord avec les missionnaires, c'est tout simplement historiquement injuste et faux.

Merci. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.*)

Le président : Voilà, *Merci bien.*

Je mets aux voix l'article 1^{er}: qui est pour ? À l'unanimité.

Merci.

Article 2

Le président : Article 2 : Même voix ? Même voix. Même vote, plutôt.

L'ensemble de la délibération, même vote. Donc la délibération est adoptée.

RAPPORT N° 143-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR UN PROJET D'ARTICLE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026, RELATIF À LA RÉFORME DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHÉS PAR DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES OU GÉOLOGIQUES (DSEC)

Présenté par M^{mes} les représentantes Frangélica Bourgeois-Tarahu et Elise Vanaa

RAPPORT N° 146-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR UN PROJET D'ARTICLE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026, RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES TERRITOIRES

Présenté par M^{me} et M. les représentants Elise Vanaa et Tematai Le Gayic

RAPPORT N° 147-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR UN PROJET D'ARTICLE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026, RELATIF AUX AMÉNAGEMENTS DES DISPOSITIFS D'AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF OUTRE-MER ET À LA RÉDUCTION DE L'AVANTAGE EN IMPÔT ASSOCIÉS (INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS ET LOGEMENT OUTRE-MER)

Présenté par M^{me} et M. les représentants Maurea Maamaatuaiahutapu et Tematai Le Gayic

Le président : Nous poursuivons avec la suite de notre ordre du jour, à savoir les rapports 143 à 146 et 147, donc pour lesquels rapports on a prévu une discussion générale groupée.

Donc, je demande à l'intervenant au titre du rapport de présentation de prendre la parole, et c'est Elise.

M^{me} Elise Vanaa : Merci, président, vp, *chers ministres*, les élus, *Madame la sénatrice*, députée, *je vous adresse mes chaleureuses salutations en cette nouvelle matinée.*

Par lettres des 10, 16 et 18 septembre dernier, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, deux projets d'article du projet de loi de finances pour 2026 qui intéressent la Polynésie française ainsi que ses communes.

En liminaire, il est précisé que ces projets d'article appellent certaines observations sur la forme avec des conditions de saisine en urgence, conjuguées à un manque d'intelligibilité et à l'absence de dispositions d'application tenant compte des spécificités de la Polynésie, ne permettant pas d'apprécier pleinement la portée et la pertinence des dispositifs proposés.

Le premier projet d'article vise à supprimer le volet « *Collectivités* » du Fonds de secours pour l'Outre-mer et à le remplacer par l'extension aux collectivités territoriales d'Outre-mer et à leurs groupements, de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

Pour compenser cette évolution, l'État prévoit de transférer les crédits correspondants du FSOM (Fonds de secours pour l'Outre-mer) vers la dotation de solidarité en faveur des équipements et des collectivités. Par ailleurs, les crédits affectés à la DSEC devraient être revalorisés dans le projet de loi de finances

pour 2026. Il est rappelé que l'extension de la DSEC était déjà souhaitée depuis 2022 par les communes polynésiennes, c'est la raison pour laquelle celle-ci appelle un avis favorable.

Pour autant, il est souhaité bénéficier de mécanismes similaires à ceux mis en œuvre pour les collectivités hexagonales en complément de la DSEC, permettant ainsi de prendre en charge des biens exclus de la DSEC. Il est nécessaire également que le FSOM continue de couvrir les particuliers, les entreprises, agriculteurs et pêcheurs polynésiens, puisque ce dispositif ne prévoit aucune prise en charge pour ces catégories de bénéficiaires.

Le deuxième projet d'article regroupe les trois dotations budgétaires des collectivités territoriales que sont la dotation d'équipement des territoires ruraux, la dotation politique de la ville et la dotation de soutien à l'investissement local, en un fonds unique, appelé le fonds d'investissement pour les territoires (FIT).

Ce nouveau fonds, unifié et simplifié, conserve les deux objectifs historiques des anciennes dotations d'investissement, à savoir le soutien aux petites collectivités rurales et aux collectivités urbaines avec des quartiers prioritaires, au sens de la politique de la ville. Les modifications proposées tendent vers davantage de simplification, de lisibilité et de sécurité des crédits d'investissement local. La création du FIT appelle en ce sens un avis favorable.

Plusieurs points de vigilance peuvent être cependant relevés : l'accès au FIT ne doit pas être plus complexe que le régime actuel de la DETR ; sa mise en œuvre ne doit pas conduire à entraver la constance des montants des dotations actuellement octroyées par l'État ; les spécificités locales doivent être prises en compte et des adaptations sont demandées ; une reconnaissance du rôle du syndicat mixte et une articulation avec le prochain contrat de ville sont appelées.

Tel est l'objet des projets d'avis que je sou mets à mes chers élus collègues de l'assemblée qui appelle un avis favorable de notre part.

Merci beaucoup.

Le président : *Merci.*

Pour le temps de parole, la conférence des présidents a défini un temps identique au dossier précédent.

Donc, j'invite d'ores et déjà l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole. Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Chers collègues, nous voici réunis pour donner notre avis sur deux dispositions importantes du projet de loi de finances pour 2026 : la création du fonds d'investissement pour les territoires, appelé le FIT, et la réforme de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités, la DSEC.

Deux mesures venues de Paris, de la puissance administrante — oui, de cette capitale si lointaine, parfois critiquée, souvent sollicitée — mais qui ont un point commun : elles renforcent la solidarité nationale envers nos communes et nos populations. Et dans le contexte budgétaire actuel, cela mérite d'être souligné.

Tout d'abord, le FIT. Il ne s'agit pas d'un gadget administratif, mais d'une simplification bienvenue : un guichet unique qui regroupe trois dispositifs existants — la DETR, la DSIL et la DPV — pour financer les projets locaux. Nos communes de moins de 35 000 habitants, c'est-à-dire presque toutes, y auront accès. Les dotations seront stables, entre 97 % et 105 % de ce qui est versé aujourd'hui. Bref, un outil concret, au service du développement local : écoles, routes, réseaux d'eau, assainissement.

C'est un signe fort de la République, donc la puissance administrante : la France continue de soutenir ses territoires, sans esprit de revanche, même quand certains la critiquent sur la scène internationale. Elle ne se venge pas, mais elle aide.

Là aussi, je le dis avec un petit brin d'ironie : il est toujours agréable de voir un gouvernement polynésien à dominante indépendantiste applaudir un texte venu de Paris et une majorité indépendantiste voter à l'unanimité un avis favorable aux subventions de la France, soit de la puissance administrante.

C'est ce que j'appelle l'indépendance sous perfusion : on dénonce le « colonisateur » à New York, et on remercie le Haut-commissaire à Papeete pour le virement de subvention. Avouez que cela peut nous laisser perplexe devant les revendications indépendantistes de nos élus ici présents à New York.

Mais au-delà de l'humour, il faut reconnaître la réalité : sans ces dotations, nombre de nos communes seraient dans l'incapacité de financer leurs équipements essentiels. Le FIT n'est donc pas seulement une ligne budgétaire : c'est une preuve de solidarité républicaine, un acte concret en faveur de nos territoires.

La deuxième mesure, plus technique, c'est-à-dire la DSEC, mais toute aussi importante, concerne la dotation de solidarité pour les collectivités touchées par des catastrophes naturelles.

Jusqu'ici, nos communes dépendaient du fonds de secours pour l'Outre-mer pour réparer les dégâts causés par les intempéries ou les houles cycloniques. Ce fonds a souvent été précieux, même avec des montants modestes. Désormais, avec cette réforme, c'est la DSEC qui deviendra le dispositif de référence — plus cohérent, plus lisible, et surtout plus robuste financièrement, 70 millions d'euros en autorisations d'engagement, contre 30 millions l'an passé au niveau national. C'est donc une évolution bienvenue. Mais elle exige aussi de la vigilance, il ne s'agit pas que cette uniformisation se fasse au détriment de nos spécificités insulaires.

Donc je parlais de point de vigilance. Une première vigilance : l'éligibilité des biens publics essentiels. Aujourd'hui, certaines infrastructures ne sont pas couvertes : écoles, équipements sportifs, cimetières, déchetteries... Or, chez nous, ce sont justement ces bâtiments qui souffrent le plus lors des intempéries. Nous devons donc nous assurer que les décrets d'application adapteront la DSEC aux réalités polynésiennes.

Deuxième vigilance : la suppression partielle du fonds de secours. La réforme retire son volet « collectivités », mais nous devons veiller à ce que le fonds continue à soutenir les particuliers, les pêcheurs, les agriculteurs et les petites entreprises — qui, eux, ne relèvent pas de la DSEC.

Une troisième vigilance : la transparence budgétaire. Nous devons savoir combien de crédits ont réellement été mobilisés pour la Polynésie ces dernières années, afin d'évaluer la portée réelle du transfert financier vers la DSEC.

Ces deux réformes s'inscrivent dans une même logique, moderniser la solidarité nationale sans l'affaiblir. Elles traduisent la volonté de l'État, de la puissance administrante, de simplifier ses dispositifs, de mieux répondre aux besoins des communes, et de renforcer la résilience des territoires face aux aléas climatiques. Mais restons lucides : ces outils n'auront de sens que s'ils sont accompagnés d'un véritable suivi politique.

C'est pourquoi, en tant que députée, je défendrai à Paris les positions adoptées ici par notre assemblée. Je veillerai à ce que la Polynésie française soit traitée avec équité, et que la voix de nos communes soit entendue.

Au fond, mes chers collègues, ces deux dispositifs — le FIT et la DSEC — rappellent une vérité simple : la France ne nous tourne pas le dos. La France ne nous maltraite pas. La France ne nous opprime pas. Elle continue de soutenir nos écoles, nos routes, nos stations d'eau, nos communes sinistrées. Et ce

soutien, loin d'être une dépendance honteuse, est la marque d'une solidarité nationale assumée et mature.

A Here ia Porinetia le dit sans naïveté et avec conviction : Nous devons voter un avis favorable, lucide et vigilant, parce que la Polynésie a besoin de visibilité, parce que nos communes ont besoin de moyens, et parce que le lien avec la France demeure notre premier levier de développement.

La vraie indépendance, ce n'est pas de rompre ce lien ; c'est d'apprendre à s'en servir avec intelligence, pour bâtir une autonomie forte, durable, et solidaire.

Je vous remercie.

Le président : Merci. J'invite maintenant l'intervenant du Tavini huiraatira à prendre la parole.

Frangélica.

M^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, chers ministres, chers membres élus, la population qui nous suivez, Madame la sénatrice, Madame la députée, bonjour à l'occasion de cette rencontre en cette nouvelle matinée.

Mon intervention portera sur les deux avis ayant obtenu l'approbation de la commission de l'économie, des finances et du budget, à savoir le projet de texte créant les fonds d'investissement pour le territoire (FIT), et celui étendant au Pays la dotation de solidarité pour les collectivités victimes d'événements climatiques dites DSEC. Deux réformes présentées dans le cadre du projet de loi de finances 2026 ; deux textes qui, à première vue, traduisent des intentions louables : simplifier la vie de nos communes et renforcer la solidarité nationale face aux catastrophes naturelles.

Le premier texte, sur le FIT, fusionne trois dotations existantes : la DETR, la DSIL, et la DPV, des sigles technocratiques, certes, mais qui, dans la pratique, financent les routes, les écoles, les réseaux d'eau et les équipements communaux des collectivités territoriales de la République.

Le second texte, relatif à la DSEC, vise à offrir aux communes sinistrées un appui direct de l'État lorsqu'une catastrophe naturelle, un cyclone, une houle ou une inondation vient tout balayer. Ces deux projets de réforme approuvés par la Commission méritent aujourd'hui que nous les soutenons dans leur principe, tout en posant clairement les points de vigilance qui s'imposent, car, en matière de finances publiques, toute simplification non financée finit toujours par devenir une complication locale.

Deux réformes, donc, que nous pouvons approuver dans leur esprit, mais qui, comme souvent, posent davantage de questions qu'elles n'apportent de réponses.

Avant de parler du fonds, il faut évoquer la méthode. Ces deux projets nous sont parvenus en procédure d'urgence avec 15 jours seulement pour rendre notre avis. 15 jours pour décortiquer des dispositifs financiers complexes, sans tableau comparatif, sans chiffrage consolidé, sans même connaître les montants qui seront réellement alloués à la Polynésie française. Ce n'est pas sérieux et ce n'est pas la première fois. Nous ne contestons pas le principe d'une réforme nationale, mais lorsqu'on engage une modification aussi profonde du cadre financier des communes, on ne peut pas traiter notre collectivité territoriale comme une simple variable d'ajustement législative, au même titre que les communes métropolitaines ou celles des départements et régions d'outre-mer. Nous ne partageons ni le même statut, ni les mêmes compétences, ni les mêmes réalités budgétaires. Nous sommes un pays doté d'institutions propres reconnues par les Nations Unies comme un territoire non autonome depuis 2013. Une reconnaissance qui engage la France en tant que puissance administrante à coopérer loyalement à l'accomplissement de notre décolonisation. Et cela fait désormais 12 ans que notre majorité demande à

l'État français l'ouverture du processus de décolonisation conformément aux résolutions de l'ONU, une demande qui, jusqu'à ce jour, n'a jamais reçu de réponse favorable.

Ce refus répété illustre la même posture que celle que nous observons ici, celle d'un État qui consulte sans écouter, qui réforme sans concerter et qui décide sans associer. C'est justement ce que le Tavini Huiraaatira d'énonce avec constance devant le comité spécial des 24 : le maintien d'un rapport unilatéral, vertical, où nous sommes exclus du processus de décision, y compris lorsqu'il s'agit de notre propre développement.

Cette démarche, longtemps caricaturée ou moquée, apparaît aujourd'hui pour ce qu'elle est réellement, une démarche de responsabilité politique face à un État qui persiste à imposer ses choix de manière unilatérale. Elle met en lumière un fait incontestable : le refus de reconnaître notre droit à participer pleinement à la définition de notre avenir institutionnel et financier. Et c'est là que le débat dépasse les clivages, car, quand même, l'ancien président du Pays, longtemps défenseur du statut d'autonomie, s'est dit, dernièrement, favorable au lancement du processus devant le C24. Cela montre bien que la question n'est plus idéologique. Elle est devenue une exigence partagée de respect et de clarté. Un signe que la maturité politique du pays progresse et qu'un consensus polynésien commence à s'installer autour d'une idée simple : On ne construit pas la confiance en maintenant la dépendance.

Ce que nous demandons ici, à travers ces avis budgétaires, c'est la même chose que nous demandons au niveau international : le respect, la transparence et une relation de gouvernement à gouvernement et non plus de préfecture à territoire.

Sur le principe, la création du fonds d'investissement pour les territoires part d'une bonne intention : rassembler en un seul guichet, ce qui aujourd'hui est dispersé dans plusieurs dotations de l'État (La DETR qui finance les projets des communes rurales, la DSIL, qui soutient les grands investissements, et la DPV dédiée à la politique de la ville, même si cette dernière, rappelons-le, n'a jamais été appliquée à nous). L'idée affichée est donc simple : plus de lisibilité, moins de complexité, et cela, nous l'approuvons. Nos communes passent déjà un temps infini à remplir des formulaires, à monter des dossiers, à jongler entre les critères d'éligibilité, les cofinancements, les plafonds de subvention. Tout ce qui peut simplifier ce parcours du combattant mérite d'être salué.

Le FIT prévoit pour 2026 une garantie de montant comprise entre 97 % et 105 % du niveau de la DETR 2025. Autrement dit, aucune commune ne devrait, en principe, être perdante. Les collectivités d'outre-mer bénéficieront en outre d'une quote-part majorée de 33 %, calculée au prorata de leur population. Cette majoration, présentée comme un avantage, pourrait en réalité nous désavantager. Si elle s'applique entre collectivités d'outre-mer, notre poids démographique réduit jouera contre nous.

Ces garde-fous vont donc dans le bon sens, mais ils ne suffisent pas à dissiper les zones d'ombre du dispositif et encore moins à lever les angles morts d'un texte qui, sous couvert de simplification, reste flou sur ses effets concrets pour les communes du pays. D'abord, aucun chiffre consolidé ne nous a été communiqué, ni la masse budgétaire globale du FIT, ni la répartition prévue entre la métropole et les outre-mer, ni même le montant qui reviendrait spécifiquement à la Polynésie française. Enfin, et c'est là le cœur de notre vigilance, le texte ne règle pas le risque d'inégalité entre les communes membres et non-membres du SMCDV, le syndicat mixte du contrat de ville de l'agglomération de Papeete.

Le SMCDV joue un rôle central. Il pilote le contrat de ville du grand Papeete, coordonne les financements de l'État et du Pays et soutient les actions sociales et urbaines dans les quartiers défavorisés. Mais aujourd'hui, ce dispositif crée une double vitesse dans l'accès aux aides publiques. Les communes membres du syndicat peuvent cumuler les subventions de l'État via la DETR et celles du SMCDV, tandis que les communes hors agglomération, elles, n'ont accès qu'à la DETR ou à la DTIC. En fusionnant les dotations, sans corriger ce déséquilibre, le FIT risque d'accentuer cette fracture. Ce n'est pas une question de technicité, c'est une question d'équité territoriale, car il ne serait pas acceptable que les communes de l'agglomération soient surdotées pendant que celles des archipels

éloignés, pourtant confrontées à des coûts logistiques et environnementaux bien plus lourds, continuent d'attendre à la portée des guichets de l'État.

Nous ne rejetons pas la réforme, nous demandons qu'elle soit adaptée : adapter les critères d'éligibilité aux réalités du pays ; reconnaître formellement le rôle du SMCDV comme chef de file intercommunal pour la politique de la ville, mais aussi prévoir un mécanisme de compensation pour les communes qui n'en font pas partie afin que la redistribution des moyens reste juste. Et surtout, nous demandons la transparence financière. Le FIT doit être accompagné d'un rapport de mise en œuvre publié chaque année indiquant la répartition des crédits entre les outre-mer et les régions métropolitaines.

La simplification Oui, mais pas au prix de la visibilité et de la justice territoriale. Au fond, cette question résume tout : Simplifier pour qui ? Pour les communes ou pour les services de Bercy ? Si l'objectif est d'alléger la gestion administrative au détriment de la proximité et de la pertinence locale, alors nous ne parlons pas de simplification mais de recentralisation.

Or, la simplification utile, celle que nous soutenons, c'est celle qui rend le pouvoir de décision à ceux qui connaissent le terrain, les *maires*, les élus municipaux, les techniciens communaux. C'est celle qui nous permet d'investir sans attendre des mois pour obtenir un avis d'un ministère lointain qui ne sait même pas situer Rimatara ou Napuka sur une carte.

Le second texte relatif à la dotation de solidarité pour les collectivités victimes d'événements climatiques étend enfin à la Polynésie un dispositif de droits communs déjà en vigueur en métropole. C'est une avancée. Nos communes frappées par les houles, les crues ou les glissements de terrain, pourront désormais bénéficier directement des crédits d'État pour réparer les infrastructures publiques, écoles, pontons, digues, routes, bâtiments communaux. C'est une bonne nouvelle et nous la saluons. Mais cette extension s'accompagne d'une suppression, celle du volet « collectivité du fonds des secours pour l'outre-mer. FSOM.

Or, ce FSOM avait une vertu essentielle. Il couvrait aussi les particuliers, les agriculteurs, les pêcheurs, les artisans touchés par un sinistre. Le texte ne précise pas clairement si ces publics continueront d'être aidés. Et c'est là que se situe notre ligne rouge politique. Nous ne pouvons pas soutenir une réforme de la solidarité qui oublie les plus fragiles car pour une commune, perdre une école, c'est un problème administratif, mais pour une famille, perdre sa maison, c'est une tragédie.

Nous demandons donc expressément que le FSOM soit maintenu pour les particuliers et les acteurs économiques de proximité. Que la DSEC prenne en charge les communes, c'est logique, mais que le FSOM continue de venir en aide aux familles sinistrées, c'est indispensable. L'un répare les infrastructures, l'autre soutient les vies brisées. Les deux sont complémentaires, pas interchangeables, car derrière une école ou un pont effondré, il y a toujours une famille sinistrée. Et c'est précisément pour elles, les familles modestes, les pêcheurs, les agriculteurs, les ouvriers, que le FSOM existe. Supprimer ce filet de solidarité, ce serait priver les plus fragiles d'un recours vital.

Derrière ce débat, une inquiétude plus large se profile, celle d'un désengagement budgétaire progressif de l'État envers les outre-mer. Chaque année, les dispositifs changent de nom, les enveloppes sont rebaptisées, les cadres se complexifient, mais les montants eux stagnent voire reculent. Et pendant ce temps, la dette publique française dépasse les 3 400 milliards d'euros.

Dans ce contexte, chaque réforme structurelle qui promet efficacité ou simplification doit être regardée pour ce qu'elle est souvent, une réforme d'économie budgétaire déguisée. Nous devons le dire sans détour. Nous craignons que l'accompagnement financier promis par ces textes ne suive pas, car un texte sans moyens, c'est un vœu pieux et un transfert sans financement. C'est un piège.

Nous ne sommes pas opposés aux réformes, mais nous refusons de les subir dans la confusion et le flou budgétaire. Nous voulons être partenaires, pas spectateurs. Nous voulons que les réformes nationales

soient adaptées, pas recopiées. Et surtout, nous voulons que chaque engagement financier de l'État soit réel, traçable et durable.

Ces deux avis sont favorables parce que leurs objectifs vont dans le bon sens : rendre l'action publique plus efficace et protéger les communes face aux aléas. Mais notre soutien n'est ni naïf ni aveugle, car nous avons appris, à force d'expérience, qu'entre l'annonce et le virement, il y a souvent tout un océan.

Nous voterons donc pour ces réformes, mais avec vigilance et avec des exigences précises : l'équité entre communes, le maintien du FSOM pour les particuliers, la transparence budgétaire et le respect des spécificités du pays car au-delà de ces deux textes, c'est bien la question du dialogue entre l'État français et *Mā'ohi nui (NDT, la Polynésie française)* qui se pose à nouveau. Car ces réformes, si modestes soient-elles, traduisent un même déséquilibre celui d'une relation verticale où Paris consulte sans écouter, réforme sans concerter et applique sans adapter.

Le Tavini huiraaatira, fidèle à la démarche entreprise depuis 12 ans devant les Nations Unies, appelle à refonder ce dialogue dans un cadre clair, équilibré et conforme au droit international. Conformément aux résolutions de l'ONU et notamment à la déclaration 1515 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, nous réaffirmons que nous avons le droit de déterminer librement notre avenir, non pas sous tutelle, mais dans la transparence et le respect mutuel. C'est pourquoi, nous réitérons l'appel à un arbitrage par une instance internationale neutre, un tiers de confiance, pour accompagner ce dialogue entre la puissance administrante et le pays, dans un esprit d'impartialité et de respect mutuel.

Le Tavini huiraaatira ne demande pas la rupture. Il demande la reconnaissance, celle d'un peuple, d'un pays et d'une parole qui veulent simplement être entendues, non plus comme un dossier administratif, mais comme une nation en devenir.

En ce qui concerne l'État français et les communes, nous n'allons pas aller quémander quoi que ce soit à l'État français parce que les communes dépendent de l'État français."

Merci de votre attention. Que l'amour règne.

Le président : On poursuit avec l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira.

Tepuaraurii.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci Monsieur le président. Donc, chers collègues, l'État, par la voix du haut-commissariat de la République... Pardon, je n'ai pas salué le Président de la Polynésie, puisqu'il n'était pas là quand j'ai fait mes salutations ce matin, mais bonjour, Monsieur le Président.

Donc, l'État, par la voie du haut-commissariat de la République en Polynésie française, soumet à notre avis trois projets d'article distincts du projet de loi de finances pour 2026 qui concerne les collectivités d'outre-mer en général et la nôtre, évidemment, en particulier.

Ces initiatives, ayant un impact budgétaire plus ou moins important, sont prises dans un contexte politique des plus incertains en métropole avec un nouveau gouvernement Lecornu 2 à peine formé, que déjà les oppositions ont des velléités de censure à l'assemblée nationale.

Aussi, la question qui se pose à ce moment présent, c'est la France disposera-t-elle d'un budget pour 2026, lequel, et surtout, faut-il s'attendre à de nouvelles coupes sur des dispositifs que nous jugeons essentiels au développement économique de nos îles ?

En attendant, examinons plus en détail le fond des trois textes qui nous sont proposés :

Le premier propose l'extension aux collectivités territoriales d'outre-mer et à leurs groupements d'un dispositif exceptionnel d'indemnisation en cas, je cite « d'événement naturel d'une intensité

exceptionnel ». Entendons par là, un phénomène climatique — tsunami compris — dont l'intensité est de nature à engendrer de graves dommages sur les équipements publics de type routes, ponts etc...

Donc, le fameux DSEC... Enfin, tout le monde a pris le raccourci du DSEC, mais si on reprenait, effectivement, l'appellation d'origine : Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leur groupement, touchés par des événements climatiques ou géologiques. Donc, c'est ce qui donne ce fameux DSEC, qui a été créé à l'origine en 2016, doit venir en remplacement du volet « collectivité du Fonds de secours outre-mer », donc le fameux FSOM qui, d'après donc le rapport, a déjà été mis en œuvre par le passé, courant 2015, 2017 et 2022, pour un montant total d'indemnités versées de l'ordre de 167 millions. Quant au DSEC, il a la particularité de figer ses crédits d'intervention à hauteur de 60 millions d'euros, donc un peu plus de 7 milliards de F CFP en crédits de paiement pour 2026.

Donc, il est proposé aujourd'hui d'étendre le DSEC aux collectivités d'outre-mer et à leur groupement, donc le Pays, la Polynésie française, les communes et leur groupement. Donc, on nous vend effectivement cette modification en nous disant qu'il s'agit de réformer les procédures et de les simplifier. Jusque-là, tant mieux, mais effectivement, j'émettrai aussi les mêmes réserves que mes précédents collègues, qui sont intervenus, ont soulevés :

Le premier, c'est d'attendre justement la publication des textes réglementaires d'application pour voir la pertinence du dispositif, puisque comme cela a été bien souligné dans le rapport, lorsque le DSEC est appliqué en métropole, certains bâtiments publics et équipements collectifs, donc les équipements sportifs genre salle omnisports, les sentiers de randonnée, les déchèteries et les cimetières ne sont pas inclus. Et donc, la grande question, c'est qu'en Polynésie, on le sait bien, lorsqu'il y a des intempéries, que ce soit les fortes pluies, les houles ou les inondations, ce genre d'infrastructures sont parmi les premiers touchés. Alors évidemment, si ce fonds ne peut pas venir nous aider, donc ne servira pas à grand-chose.

Deuxième réserve, qui a également été soulignée, la nécessité effectivement que le fameux FSOM continue de couvrir les particuliers, et là, on est tout à fait d'accord, les entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs, puisque la DSEC, elle, ne prévoit aucune prise en charge pour ces catégories de bénéficiaires.

Le second texte, lui, prévoit la création d'un fonds d'investissement pour les territoires, le fameux FIT. Donc, un nouveau dispositif qui serait à insérer dans le code général des collectivités territoriales, le CGCT, en substitution de l'actuelle Dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR, que nos *maires* connaissent bien, des communes comme Raivavae, Paea, Taha'a, Ua Pou, plein d'autres, ont déjà tiré profit au travers la prise en charge par l'État de divers équipements publics comme l'achat de broyeur végétal ou encore de véhicule de police municipale.

Donc, sur le principe, on pourrait croire que, s'il s'agissait d'un changement de nom, pourquoi pas ? Mais bon, il y a d'autres questions qui se posent derrière. Et évidemment, ce qui nous soucie, c'est que le niveau d'intervention de l'État ne s'en trouve pas modifié et que surtout nos *maires* y adhèrent. Or, comme le souligne le rapport de présentation du dossier, le délai de quinze jours accordés aux élus pour prendre toute la mesure de ce qui leur est proposé, semble bien insuffisant au regard de la technicité du sujet.

L'avis du SPCPF, Syndicat pour la promotion des communes en Polynésie française, au nom des maires, aurait vraiment pu éclairer notre décision. Or, nous n'avons pas cet avis parce qu'on ne leur a pas laissé le temps de le donner. Donc, même si là on voit que l'assemblée de Polynésie semble accueillir favorablement la mise en place de ce FIT, mais évidemment, et ça, c'est l'élément le plus important, on y met une grosse réserve, et je reprends les termes de l'avis qui est formulé : l'accès au FIT ne doit pas devenir plus complexe que le régime actuel... ne doit pas rendre — pardon — plus complexe l'accès par rapport au régime actuel et sa mise en œuvre ne doit pas conduire à entraver la constance des

dotations actuellement déployées. Donc, pas plus de complexité et surtout, un même niveau de dotation, voire plus. Enfin ça, c'est un vœu pieu, mais au moins un même niveau.

Enfin, le troisième et dernier texte qui est soumis à notre avis est, évidemment celui qui nous préoccupe au plus haut point. Lorsque je parlais en préambule des fameuses coupes budgétaires qu'on risque de subir, c'est peut-être à travers ce volet qu'on va le plus les ressentir. Donc, toutes tendances confondues, nous sommes tous vent debout contre cette proposition, évidemment, puisqu'il vient remettre en cause une bonne partie des avantages créés jusqu'ici au travers les régimes d'aides fiscale à l'investissement productif outre-mer.

Sur le papier, et c'est l'objectif affiché — mais bon, voilà, c'est très joli quand on le lit — dans le rapport de présentation, il s'agirait ici, je cite, « d'aménager » le dispositif de défiscalisation nationale aux fins de « permettre une meilleure atteinte des objectifs de dynamisation du tissu productif ultramarin, tout en favorisant le verdissement des économies ». Donc tout ça, c'est bien poétique, mais en réalité, ce prétendu « aménagement » qui devait initialement entrer en vigueur dans le cadre de la loi de Finances 2025, sous l'ère de François Bayrou, ressemble davantage à un coup de rabot dont personne ne peut se satisfaire tant il met à mal la capacité des investisseurs à mener à bien leurs projets. Dans les faits, une telle atteinte à la défiscalisation nationale se traduirait par une diminution de 30 à 40 % des crédits, et donc à un renchérissement des projets, principalement dans les secteurs du transport aérien et de l'hôtellerie.

Face à un tel danger, notre député Moerani Frabault avait, le 19 septembre dernier, adressé un courrier au Président de la République ainsi qu'au Premier ministre pour les alerter sur les conséquences potentielles, désastreuses de la réforme des dispositifs fiscaux d'aide à l'investissement productif outre-mer. Et de citer par exemple, parmi les pistes envisagées, le plafonnement de l'aide à 7 000 euros par m², rendant ainsi impossible la construction et la rénovation d'hôtels 4 et 5 étoiles. Sans parler du coup d'arrêt porté au développement de notre économie bleue, tant on sait que la flotte de pêche polynésienne a besoin sans cesse de se renouveler et de se moderniser.

Tout ça pour dire que si nos collectivités d'outre-mer sont parfaitement conscientes des efforts budgétaires à consentir comme le reste de la Nation — on parle de 40 à 60 milliards de coupes à prévoir, rien que pour l'année prochaine — nous estimons en revanche que les 800 millions d'euros d'économies affichés à travers la réduction des aides à l'investissement productif, ne constitue pas la réponse appropriée. Raison pour laquelle c'est à l'unanimité que notre assemblée rendra aujourd'hui, certainement, un avis défavorable sur ce texte, donc le texte n° 3.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close. J'invite, si vous voulez intervenir, le gouvernement.

M. Moetai Brotherson : Oui, juste remercier l'ensemble des intervenants. Je partage l'inquiétude qui a été soulevée par certains sur le FIT, par exemple, que ça ne devienne pas plus complexe que les mécanismes existants. Il faudra être vigilant. Toutefois, sur ce dispositif en particulier, je voudrais rappeler que c'est un dispositif principalement à destination des communes et que le travail qui a été effectué par le gouvernement sur ce texte a été fait en concertation avec le SPCPF.

Voilà, je voulais juste souligner ce point-là.

Le président : Merci. Nous passons...

Oui, Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je crois que je ne partage pas tout à fait l'intervention... Ne serait-ce qu'une partie de ce qui a été dit par ma collègue Tepuaraurii. Je m'explique.

Monsieur le président, sur la forme, on aurait dû peut-être dissocier et ne pas mélanger les trois dossiers. En ce qui concerne le coup de rabot de la défiscalisation, je crois qu'on s'entend et on va être unanime, vent debout contre cette baisse. Là, il n'y a pas de sujet, en tout cas pour la sénatrice que je suis.

Par contre, pour les deux dispositifs, la DSEC, c'est un combat que nous avons mené depuis très longtemps, à ce que les communes polynésiennes puissent aussi prétendre à une dotation de solidarité en cas d'événement climatique, que l'État vienne aussi au secours des communes. C'est notre combat. Je suis contente de voir cette chose arriver aujourd'hui. D'ailleurs, dans le projet de loi de finances que nous scrutons depuis trois nuits, c'est l'article 73, création de ce fonds-là. Parce que le Fonds de solidarité outre-mer, et je parle sous contrôle de Monsieur le Président de la Polynésie qui a été député, c'était inscrit dans les missions outre-mer, mais c'était le Pays qui décidait. Alors que là, c'est une dotation directement, c'est pour les communes, *chers collègues* ! On ne peut pas s'opposer à ça.

C'est vrai qu'à l'heure où je parle, on attend le décret d'application. Enfin une vraie usine à gaz, 10 % de la population. Mais je vous dis honnêtement, en tant que sénatrice, je vais approuver. Je vais approuver. C'est juste la déclinaison qui arrivera ici chez nous. Il faudra qu'on reste vigilant. Et je plaide auprès de Monsieur le Président de la Polynésie à ce que ce soit aussi... Comment dirais-je ? Il faudra un fonctionnement un peu à l'image du FIP aujourd'hui : un représentant des maires, un représentant de la Polynésie et un représentant de l'État. Ça par contre, je vais intervenir au niveau du sénat en tout cas, puisque ce soit écrit noir sur blanc le fonctionnement pour l'attribution des communes qui demandera. Première intervention.

Pour revenir au FIT, c'est la création aussi. En fin de compte, ils veulent globaliser la DETR, la DSIL et la fameuse dotation au plan de ville. Parce qu'aujourd'hui, je me réjouis parce que j'étais intervenue il n'y a pas longtemps sur le Contrat de cohésion urbaine. Les mêmes problèmes qu'on rencontre dans un quartier de Papeete, on a les mêmes problèmes aussi dans des quartiers de Uturoa peut-être. J'avais demandé d'ailleurs l'extension aussi du Contrat de ville dans les autres communes, et non pas figé que sur les communes urbaines de l'île de Tahiti. Eh bien, je vous dis que je me réjouis aujourd'hui parce qu'on est en train d'envelopper tout ça dans un seul fonds qui s'appelle le Fonds d'intervention territoriale. La seule réserve que j'émetts, et ça ce n'est pas ici, que je vais émettre, c'est là-bas, ça sera notre combat des parlementaires, c'est aussi... c'est aussi : comment statuer à l'intérieur ? Comment siéger ? Et je vais proposer aussi la même chose, le fonctionnement du CFL aujourd'hui : un représentant du Pays, un représentant de l'État et un représentant des communes. Parce que là, c'est bon pour *les maires* tout ça.

Je pense, Président, je rejoins un peu ce que tu viens de dire. Il faut qu'on soutienne surtout ces deux-là. Par contre, sur la défiscalisation, ah non *alors*, il faut *effectivement* qu'on soit vent debout contre ce coup de rabot. Et le pire, dans les dotations, on a la loi de finances aujourd'hui et on va se battre entre les CP inscrits, les AE et les CP. *Chers collègues*, il ne faut pas cracher dessus !

Pour la DCESC, c'était le FSOM qui était dans le programme 123 « Mission outre-mer » qui est fléché aujourd'hui dans les relations aux collectivités territoriales, programme 122 « Inscription », inscription en CP, on est à 70 millions d'euros. C'est quoi ? 70 millions d'euros, c'est quelque chose, je crois, 8 milliards F CFP au profit des communes de Polynésie. Je pense qu'il ne faut *peut-être* pas cracher dessus. *C'est mon avis, Madame la sénatrice.*

Par contre, là, on sera unis, Président, c'est : comment être dedans pour une meilleure répartition des crédits ? Ça, oui. Et je pense qu'il faudra qu'on inscrive ça noir sur blanc, un peu à l'image de ce qui se passe au CFL. Enfin, c'est ce que je préconise peut-être dans notre rapport.

Mais Monsieur le président de l'assemblée, j'aurais vraiment préféré qu'on sépare les trois dossiers, parce que la défiscalisation, c'est une autre affaire. Mais par contre, quand il y a des avancées pour nos communes, je ne peux pas ne pas apporter mon soutien. Enfin, pour ceux qui ne pratiquent pas vraiment la loi de finances, je peux vous rassurer, tout ce qui concerne les communes polynésiennes, eh bien, bien sûr, il faut qu'on soutienne unanimement.

Voilà un peu ce que je propose, président : dissocier le troisième dossier de la défiscalisation. Par contre, apporter notre soutien sur les deux. Malgré les réserves, j'entends, ça sera à nous, aux parlementaires, à monter au créneau pour aller réajuster les réserves. Parce que là, c'est l'État, c'est juste notre avis qu'on demande. Mais si ce sont des avis qui peuvent faire avancer, apporter plus de moyens aux communes, eh bien, bien sûr que je suis pour, que nous sommes pour.

Voilà mon intervention, Monsieur le président.

Le président : Merci, Madame la sénatrice.

Avant de poursuivre l'intervention sur ces points particuliers, je vous rappelle simplement que les discussions générales ont été réunies, mais pas les avis qu'on va rendre. Donc il y a les deux avis qui sont favorables pour les deux premiers textes, mais le dernier avis, il est défavorable. Ça concerne la défisc. Mais vous avez tout à fait raison, on soutient les deux premiers avis.

Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci Monsieur le président. Monsieur le Président, *bonjour* ; Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement et tous mes collègues.

Je voulais aller dans le sens aussi de ma collègue Lana sur le dernier point. C'est vrai que ces avis nous sont demandés, chaque année, avant l'examen de la loi de finances et le coup de rabot sur la défiscalisation, il est assez habituel.

Sur le plan technique, on nous demande un avis sur lequel, généralement, aussi bien l'assemblée nationale que le sénat s'assoit. Je pense que l'essentiel des discussions va être tenu par nos parlementaires, députés et sénateurs au Parlement. Et c'est vrai que, pour la première fois, le vote de ces dispositions est incertain, compte tenu de la situation politique actuelle. Et je pense que ce sont nos parlementaires qui devront trouver les arguments pour faire valoir, notamment sur la défiscalisation, le fait que ce soit une décision complètement injuste, puisque ça n'est pas une subvention au Pays, c'est une dépense fiscale qui vient couvrir un déficit et des coûts importants de l'investissement productif dans tous les Outre-mer, donc premier élément.

Le deuxième élément aussi, moi, je trouve que sur la contribution qui est demandée aux outre-mer, et c'est souvent le cas, je l'ai remarqué, on a déjà quelques éléments sur l'épuration de la loi de finances qui indique qu'une économie générale de 31 milliards F CFP à peu près dont 17 milliards F CFP de baisse de dépense. Si on fait le calcul de ce qui est demandé aux outre-mer en termes d'économie, 800 millions F CFP, c'est ce qui est indiqué, à peu près 95 milliards F CFP, ça représente un peu plus de 6 % de l'économie sur la baisse de dépense contre à peu près 4 % de la population qui vit dans les outre-mer. Donc on demande 50 % plus d'efforts aux outre-mer uniquement sur ce point, sans même compter les autres dispositions qui concernent toutes les politiques générales. Donc c'est non seulement une incompréhension du fonctionnement du dispositif de défiscalisation, mais en plus une situation complètement inique.

Après, je voudrais faire une remarque aussi sur cette situation parce que nous l'avons évoqué lors du vote de la première loi fiscale qui avait été présentée. Nous, nous avons indiqué le risque qu'il y avait chez nous à faire baisser le taux de défiscalisation. À l'époque, le ministre n'était pas ministre, il était conseiller technique et, lui aussi, a effectivement approuvé le fait que le risque qu'il y avait à faire baisser la défiscalisation localement c'était que le deuxième partenaire dans ces opérations financières, l'État,

allait probablement suivre aussi ce mouvement. Donc on le voit maintenant, le conseiller technique de l'époque n'avait d'ailleurs pas opposé d'avis contraire à ce raisonnement. On voit maintenant que nous payons tous collectivement le prix de ce choix. Je ne dis pas que le choix de l'État de baisser la défiscalisation était lié au choix du gouvernement de baisser de 10 points aussi la défiscalisation locale, mais c'était un risque, et ce risque survient aujourd'hui.

Après, là aussi, je ne vais pas non plus refaire le débat qu'il y a eu, mais c'est bien aussi de regarder un an, un an et demi plus tard, parce que les points que nous avons évoqués à cette époque, c'était en réponse à ce qui avait été avancé par l'ancien ministre. C'est toujours difficile de parler de quelqu'un qui n'est plus là, mais enfin, les arguments qui avaient été avancés, c'était quand même compte tenu de la masse de dossiers qui étaient présentés en défiscalisation, cette baisse allait permettre finalement une priorisation plus simple. Ça n'a pas été le cas. Ça a conduit effectivement à la suspension, le report et parfois l'annulation de certains projets qui nous ont été confirmés par les promoteurs eux-mêmes.

Et deuxièmement, même sur le fond, c'est ce que j'avais indiqué à l'époque, que le gouvernement doit faire un choix de priorité, c'est tout à fait normal, quel que soit le nombre de projets qu'il y a. Donc finalement, les arguments qu'on avait avancés à l'époque étaient les bons. Et si je veux prendre un exemple récent, celui sur lequel le Président s'est exprimé il y a un ou deux jours sur un projet de plateforme qui va manifestement demander une défiscalisation. Moi, je trouve que ça participe d'un projet qui est innovant. Je partage ce point de vue aussi, mais qui n'est pas prévu dans le texte sur la défiscalisation. Et donc là, dans le cas présent, il y a deux options possibles, soit d'adapter le texte actuel, ce qui a été fait, lors de la précédente séance pour les sous-marins, pour la recherche — je ne sais plus quel projet ? — pour un seul projet. Donc il y a soit cette option, soit finalement l'option de dire « eh bien, non, le texte, il est comme celui-là ». Et de toute façon, compte tenu de l'importance des projets qui existent déjà, on va essayer déjà de fluidifier ce qui existe.

Donc, pour revenir à ce débat qu'on a eu sur la défiscalisation, on voit aujourd'hui que ça n'était pas le bon choix. C'est bien aussi, au bout d'un an, d'un an et demi, de dire « eh bien, sur ce point, on s'est trompé ». Moi, je pense que le gouvernement s'était trompé à l'époque, et tout ce qu'il y a aujourd'hui montre que c'était une erreur. D'ailleurs, le conseiller technique qui est aujourd'hui ministre n'a pas opposé d'objection par rapport à ça. C'est toujours mieux de corriger après. Mais on le voit aujourd'hui, nous, nous allons voter en faveur des trois avis, et notamment du dernier avis défavorable sur cette décision de l'État de baisser la défiscalisation.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Donc, on passe aux voix du premier avis. Donc...

M. Steve Chailloux : Président !

Le président : Oui.

M. Steve Chailloux : *Merci, Monsieur le président. Une nouvelle fois, nous voici réunis, je vous adresse mes salutations.*

J'ai été profondément touché par les propos de Madame la sénatrice. Merci du fond du cœur.

Je l'ai été, convaincu que si nous savons faire preuve de retenue et de sagesse, en dépassant les clivages politiques qui nous traversent, alors nous serons en mesure d'agir ensemble, d'une même volonté, face à l'État, dans l'intérêt de notre pays, au-delà de toute appartenance politique.

Si nous parvenons à faire preuve de sagesse en réduisant quelque peu la politisation entre nous, alors nous y parviendrons. En revanche, si la politisation devient excessive entre nous, d'autres points de vue,

émergeront au point que certains diront : « Il est pour le moins étrange d'entendre un groupe qui revendique l'indépendance soutenir, dans le même temps, des dispositifs mis en place par l'État français, alors même qu'il affirme vouloir l'indépendance. »

Si ces propos reviennent régulièrement, c'est que la distinction fondamentale entre souveraineté et indépendance n'est pas toujours pleinement comprise

Quand nous parlons d'indépendance, nous parlons d'abord de notre rapport à la loi. Car, comme le dit le proverbe : « c'est la loi qui nous guide ». Aujourd'hui, nous vivons sous un cadre juridique donné, et nous obéissons à cette loi ; et c'est à l'intérieur de ce cadre que nous nous affrontons.

Si je parle d'indépendance, c'est parce que je veux vraiment ancrer clairement cette idée en nous. Je sais que ce sont des dossiers techniques. Mais je veux revenir à la source de cette notion.

Ma chère population, entends la voix qui résonne d'un enfant du pays. Je sais que tu ne perçois peut-être pas encore toute la profondeur du mot Indépendance. Voici une explication qui m'a été donnée pour te l'exposer.

L'Indépendance, ce n'est pas d'éjecter la France. L'Indépendance, c'est le fait de te placer, toi, en tant que peuple, comme celui qui fonde ton propre pays. L'Indépendance, c'est l'affirmation de ton pouvoir légitime sur ton propre pays. Je le répète, c'est de ton pouvoir légitime dont je te parle. Nous ne parlons pas ici d'un petit morceau de pouvoir, d'une parcelle de compétence, nous parlons de ton pouvoir légitime sur ton propre Pays.

Et parce que, justement, nous ne détenons pas encore ce pouvoir légitime sur notre pays, il nous revient de travailler ensemble à l'élaboration de nos textes de loi, afin qu'une position unie se dégage face à l'État français pour aller porter la parole de notre pays. C'est cela, le sens de l'Indépendance, ce pouvoir légitime et l'affirmation de la souveraineté d'un peuple. C'est pour cette raison que notre pays a été réinscrit aux Nations unies pour que vous compreniez bien que notre volonté, nous, du Tavini Huiraaatira, est de conduire notre pays vers l'indépendance, en construisant notre propre ordre juridique, qui dépasse le cadre du droit qui nous régit aujourd'hui.

Parce que le Tavini huiraaatira sait que le pouvoir légitime est entre tes mains, chère population, que lorsque viendra le moment de décider de ton avenir, à travers une consultation populaire, la question te sera posée : « Veux-tu l'indépendance, ou non ? » C'est toi qui décideras.

Mais, il y aura des conséquences par la suite. Il y aura des conséquences — et aussi des pièges. Car déjà, certaines voix murmurent : « Posons la question dès maintenant ! » Aujourd'hui, nous ne faisons que nourrir la réflexion : Indépendance ou pas ? Et ce choix porte de lourdes conséquences. Car aujourd'hui, si la question nous était posée, la réponse serait, pour beaucoup d'entre nous, non. Il y a toute une procédure. Avant même d'envisager une consultation populaire, il nous faut un temps de maturation sur ce sujet, afin que toutes les questions légitimes trouvent des réponses rapides avant d'entrer dans cette consultation populaire.

Je me réjouis que nos collègues autonomistes se rendent eux aussi aux Nations unies — non pour laver notre linge en public, mais pour faire entendre la pluralité de nos voix. Il y en a qui veulent l'indépendance, d'autres non. Ce que nous respectons, c'est cette liberté d'exprimer nos visions devant le comité onusien et devant le monde entier. C'est cela, le but. »

Notre ennemi, ce n'est pas le camp autonomiste. J'aime notre sénatrice. Cette femme est pour moi comme une mère en politique. Pour ma part, ce n'est pas une ennemie, c'est une enfant de ce pays, tout comme moi.

Mon ennemi, ce n'est pas non plus le peuple français, car le peuple français est aussi un enfant de Dieu, tout comme toi, peuple Polynésien.

Notre véritable ennemi, c'est un dispositif juridique qui n'est pas le nôtre, qui nous oppose année après année, on se bat, on se bat. Et, à l'issue de ce combat, qui perd ? Qui est déconsidéré ? Encore nous.

Par conséquent, il est demandé que cette position soit accueillie dans un esprit de respect mutuel. Elle tend également à réaffirmer la question fondamentale du cheminement vers l'indépendance, telle qu'elle est portée par un groupe politique, le Tavini Huiraaatira.

Mes salutations. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

Le président : *Merci bien.*

RAPPORT N°143-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR UN PROJET D'ARTICLE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026, RELATIF À LA RÉFORME DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHÉS PAR DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES OU GÉOLOGIQUES (DSEC)

Le président : Je mets aux voix le premier avis, l'avis relatif à la DSEC. C'est un avis favorable. À l'unanimité ? Très bien.

RAPPORT N°146-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR UN PROJET D'ARTICLE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026, RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES TERRITOIRES

Le président : Donc j'appelle le deuxième texte, il s'agit de l'avis à rendre sur le rapport n° 146, loi de finances à la création d'un fonds d'investissement pour les territoires. C'est un avis favorable aussi. Même vote ?

M^{me} Lana Tetuanui : Explication de vote, Monsieur le président.

Le président : O.K. Par rapport au premier avis ?

M^{me} Lana Tetuanui : C'est bon.

Le président : O.K. Et le deuxième avis, c'est bon aussi ?

M^{me} Lana Tetuanui : Idem.

Le président : O.K. Très bien. On va peut-être aller au troisième avis et après on.... Parce que le troisième avis, il est défavorable. Après, je rends la parole pour les explications de vote.

Donc, pour le deuxième avis, même vote par rapport au premier, favorable.

RAPPORT N°147-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR UN PROJET D'ARTICLE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026, RELATIF AUX AMÉNAGEMENTS DES DISPOSITIFS D'AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF OUTRE-MER ET À LA RÉDUCTION DE L'AVANTAGE EN IMPÔT ASSOCIÉS (INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS ET LOGEMENT OUTRE-MER)

Le président : Et enfin, le dernier avis concerne le rapport n° 147 et là, on a rendu un avis défavorable. On est tous d'accord pour l'avis défavorable ? Très bien, à l'unanimité. Maintenant, explication de vote.

Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, président. *Merci bien.*

Je voudrais remercier ce vote unanime, ne serait-ce qu'au nom de toutes nos communes polynésiennes, associer l'ensemble des élus actuels, ceux qui sont en train de se battre pour devenir les prochaines élites communales de ce Pays aussi. Non, mais attendez, on est à cinq mois des élections ! Merci pour ce vote unanime, ne serait-ce que pour la création ou peut-être la fusion, mais surtout la création de ces deux nouveaux fonds.

J'ai expliqué un peu, je vous ai un peu donné ma philosophie, ne serait-ce que ces deux textes. Merci aussi pour le vote unanime pour notre opposition à ce coup de rabot prévu dans la loi de finance 2026, ne serait-ce en matière de défiscalisation. Merci à l'ensemble de mes collègues.

Et comme l'a rappelé notre députée Nicole Sanquer, vous pourrez toujours compter sur nous pour aller faire porter, en tout cas, la voix de la Polynésie et rassurer un peu aussi notre ministre des finances. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet. Quand il s'agit des dotations de la Polynésie française... *Tu as tout à fait raison, Steve, Lana Tetuanui n'a plus de groupe politique, mais elle continuera à se battre pour que nos... — comment dire ? — dotations soient maintenues.*

On n'a pas besoin d'aller danser aussi, Président. Je n'aurai pas besoin d'aller danser. Je crois que rien qu'au son de ma voix, ils ont compris, et ça fait longtemps qu'ils ont déjà compris que, voilà, il ne faut pas trop venir me chercher. Par contre, par contre, par contre, par contre... *En t'écoutant cher collègue Steve, j'ai commencé à me réjouir lorsque tu as adressé tes remerciements à Madame la sénatrice. Mais comme tu as continué, je me suis dit : « Ah, Steve et les autres sont peut-être encore à New York... ou bien... peut-être sommes-nous en ce moment en plein meeting politique ? »*

J'ai l'impression... Eh bien, si ! En fin de compte, c'est louable tout ce que tu as dit.

Dans notre belle langue à tous les deux — si agréable à entendre — j'avais presque envie de chanter, car moi aussi, j'aime chanter ! Mais ne nous trompons pas de lieu ! Ne nous trompons pas de lieu ! Les propos que tu tiens là, eh, ... allez plutôt voir ces personnes à qui vous avez menti. Allez leur rappeler que les choses ne se sont pas passées ainsi. Mais sur le fond de tes propos, Steve, je te rejoins complètement. Mais avant toute chose, il nous faut d'abord apprendre la signification des termes de ce que sont la séparation ou alors la souveraineté. C'est pourquoi, merci beaucoup.

J'ai cru, président, excusez-moi du peu, j'avais compris que nous étions à un meeting... à un meeting, je ne sais pas pour quelle élection, municipale peut-être, ou peut-être des législatives partielles peut-être, je ne sais pas, président. En tout cas, pour le moment, il faut encore 18 voix. *C'est à ce moment-là que nous pourrions à nouveau élire nos nouveaux députés. Courage, cher collègue Steve ! En tout cas, ta pensée est profonde, et je te remercie beaucoup pour ton soutien et pour le déploiement de nouveaux moyens dans nos communes.*

Merci bien.

Le président : *Merci.*

Tematai.

M. Tematai Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Explication de vote pour le groupe Tavini.

Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour*. Madame la sénatrice, Monsieur le président Tong Sang, *bonjour*.

Dans le rapport que Paris nous a envoyé, pour justifier ce coup de rabot, ils ont expliqué les difficultés financières dans lesquelles la France se trouve et expliquant que ce texte, ces dispositifs de défiscalisation étaient illisibles, n'étaient pas assez performants. Ils nous ont cité plusieurs rapports

parlementaires, plusieurs rapports de l'Inspection générale de Bercy qui, depuis 2017, prétend que la défiscalisation nationale n'est pas assez performante, n'est pas assez productive. Et je voulais redire ce que j'ai dit en commission des finances pour appuyer l'avis unanime que nous allons avoir.

Dans le rapport que Paris nous a envoyé, il n'y a aucun bilan fait de la défiscalisation nationale en Polynésie, aucune donnée chiffrée démontrant l'usage pertinent ou pas des aides fiscales, aucun impact ni évaluation de la diminution des taux de défiscalisation que propose Paris, alors que la Polynésie est capable de faire un bilan de son usage, de sa défiscalisation locale. Sur les 10 dernières années, c'est 51 milliards F CFP de crédits d'impôt polynésiens qui ont permis de soutenir 151 projets représentant un effet de levier de 162 milliards F CFP investis dans notre Pays. Dans le tourisme, secteur vital, c'est 25 milliards F CFP de crédits d'impôt octroyés pour 65 milliards F CFP d'investissements. Dans le transport maritime, c'est 7 milliards F CFP investis en crédits d'impôt pour 24 milliards F CFP d'investissements globaux. Dans le logement, c'est 5,5 milliards F CFP de crédits d'impôt octroyés pour 31 milliards F CFP d'investissements. Contrairement à Paris, la Polynésie est capable de démontrer l'efficacité de la défiscalisation locale. Mais comme l'a dit le président du pays, comme l'a dit l'ensemble des intervenants, la complémentarité entre la défiscalisation nationale et la défiscalisation locale permet de rendre ces projets viables, productifs.

Sur le point du rabotage pour la rationalisation, comme je l'ai dit en commission des finances, l'objectif de désendettement de la France est à hauteur de 3 400 milliards d'euros. C'est plus de 400 000 milliards F CFP. Le représentant de l'État l'a confirmé en commission des finances. L'économie que souhaite atteindre l'État en diminuant la défiscalisation nationale, c'est 300 millions d'euros. Et 300 millions d'euros, sur la dette publique française représentent 0,0088 %. Et même dans l'objectif du nouveau gouvernement Lecornu, qui souhaite atteindre un objectif de 30 milliards d'euros de rationalisation, ça ne représente que 1 %. Alors que pour la Polynésie, c'est un levier de développement économique, leur volonté de réduction de la fiscalité pour des raisons de rationalisation ne va représenter que 1 % de leur objectif global. Donc je trouve que c'est faire un coup de rabot qui, pour eux, ne représente pas grand-chose, mais qui, pour la Polynésie, va représenter beaucoup de projets qui ne seront pas investis.

Voilà, je voulais le dire parce qu'en commission des finances, les chiffres qui avaient été présentés n'étaient pas assez. Et d'ailleurs, le représentant de l'État en commission des finances nous a dit qu'il était favorable à ce que la Polynésie donne un avis défavorable pour soutenir cet objectif de maintenir les taux de défiscalisation nationale.

Le président : Merci.

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Explication de vote. Donc A here ia Porinetia a évidemment soutenu les avis donnés par notre assemblée. Moi, je voudrais juste parler du contexte actuel à l'Assemblée nationale, alors il y a une forte mobilisation évidemment des députés Outre-mer, parce qu'il n'y a pas que la Polynésie qui est concernée, mais c'est bien tous les Outre-mer sur ce point-là. D'après ce qu'on nous dit, ça a été un arbitrage fait par l'ancien ministre des Outre-mer. Donc, vous le savez aujourd'hui, nous avons une nouvelle ministre des Outre-mer avec qui les échanges vont s'intensifier.

Deuxièmement, la FEDOM nous accompagne aussi ; nous avons déjà reçu les premiers amendements à déposer et à soutenir pour changer cet arbitrage de Paris. Mais c'est là aussi où on voit que cette solidarité ultramarine qui existe dans les Outre-mer, parce que le seul but que nous avons évidemment dans l'examen de cette loi de finances, c'est de préserver les coupes prévues pour les Outre-mer.

Et une deuxième chose que je voudrais aussi signaler, dans sa déclaration générale, le Premier ministre, Monsieur Lecornu, a indiqué ne pas utiliser le 49-3, et laisse donc le débat parlementaire se faire. Et je pense que c'est à nous d'amender, d'initier ce vrai travail parlementaire pour préserver nos territoires.

Voilà, merci.

Le président : Très bien, tout le monde s'est exprimé au titre des explications de vote.

Donc il est très exactement 12 h 23. Je propose de faire une suspension de séance et une reprise à 13 h 30.

La séance est suspendue.

(Suspendue à 12 heures 23 minutes, la séance est reprise à 13 heures 44 minutes.)

Le président : Bien. Il est 13 h 47. La séance est reprise.

RAPPORT N° 106-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIF À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DU TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE DE « COMMIS DE CUISINE » PRÉPARÉ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DÉLIVRÉ PAR LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RAPPORT N° 145-2025 SUR TROIS PROJETS DE DÉLIBÉRATION RELATIFS À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DE TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE, PRÉPARÉS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DÉLIVRÉS PAR LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Présentés par M^{mes} les représentantes Pauline Niva et Vahinetua Tuahu

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Je vous invite tous à vous rapporter au rapport 106-2025, projet de délibération relatif à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « commis de cuisine ». En fait, il y a deux rapports qui sont joints et groupés, c'est le rapport 106 et le rapport 145 qui ont tous vocation à nous permettre de délibérer sur la possibilité de pouvoir faire une reconnaissance des titres qui sont délivrés ici en Polynésie. Et au niveau du rapport 145, n'oubliez pas, il y a trois projets de délibération qui sont dans le même rapport. Donc, en fait, il y a quatre textes qui concernent ces deux rapports groupés.

Donc, j'invite Pauline Niva à intervenir sur le rapport de présentation.

M^{me} Pauline Niva : *Merci bien, Monsieur le président.*

Je vous salue toutes et tous en cet après-midi. J'espère que vous avez bien mangé. Je salue aussi au passage notre gouvernement ainsi que les collaborateurs. Et un petit bonjour et de bienvenue à Monsieur Blanchemanche, directeur du CFPA.

Les présents projets de délibération s'inscrivent dans le cadre de l'exercice par la Polynésie française de sa compétence en matière de formation professionnelle, et visent à faire reconnaître formellement la valeur des certifications professionnelles délivrées localement, à l'échelle nationale.

La procédure de reconnaissance par l'État des titres professionnels créés par la Polynésie française est prévue et encadrée par le code national de l'éducation. Ainsi, les diplômes ou titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française peuvent être reconnus par l'État, par arrêté ministériel, sur proposition des autorités compétentes polynésiennes et sous le respect de conditions fixées par décret.

Cette procédure de reconnaissance offre un avantage considérable aux bénéficiaires. Elle garantit la validité de leur qualification sur l'ensemble du territoire de la République française et au sein de l'Union européenne, favorisant ainsi leur mobilité géographique et professionnelle.

Depuis 2007, l'assemblée a déjà examiné 56 demandes de reconnaissances de diplômes ou titres à finalité professionnelle par l'État et 54 de ces diplômes ou titres ont été reconnus par arrêtés ministériels.

Elle est appelée aujourd'hui à se prononcer sur la demande de reconnaissance de quatre titres à finalité professionnelle :

- le titre de « Plaquiste (qui est d'un niveau 3) », ayant déjà fait l'objet d'une reconnaissance par l'État mais doit être mis à jour suite à sa révision nationale ; ce titre permet aux personnes titulaires de devenir un professionnel dans l'aménagement et le cloisonnement des espaces intérieurs de bâtiments neufs ou en rénovation ;
- le titre d'« Assistant *manager* d'unité marchande (qui est un niveau 4) » permettant à ses titulaires de participer à la gestion des approvisionnements et à l'attractivité de l'unité marchande et au développement des ventes, tout en animant une équipe quotidiennement ;
- le titre de « Responsable coordonnateur services au domicile (qui, lui, est un niveau 5) » dont le rôle consiste à assurer l'interface entre les clients, les intervenants et la structure de services au domicile, en proposant des prestations de services à des clients diversifiés, allant du particulier cherchant des services d'entretien domestiques, aux personnes en perte d'autonomie ou en situation d'handicap ;
- et enfin le titre de « Commis de cuisine (qui, lui, est un niveau 3) » permettant à son titulaire de réaliser des productions culinaires simples, les dresser avec goût et saveur et les envoyer conformément aux consignes de son supérieur hiérarchique. Il participe également aux phases d'approvisionnement des marchandises en contribuant au suivi régulier de l'état des stocks et en informant sa hiérarchie.

La préparation à l'obtention de ces titres est effectuée par le Centre de formation professionnelle des adultes — donc notre CFPA —, étant précisé que tout autre organisme agréé peut également organiser les formations et les sessions d'évaluation en vue de sa délivrance.

Examinés en commission les 18 août et 26 septembre 2025, les présents projets de délibération ont suscité des échanges qui ont permis d'aborder principalement les points suivants :

- l'importance de ces demandes de reconnaissance pour permettre aux diplômés locaux de passer des concours mais également pour obtenir le soutien de la métropole pour dispenser les examens finaux ;
- l'utilisation de plateaux techniques aux normes et coûteux et le problème de recrutement de stagiaires dans le secteur du BTP ;
- la demande importante de formations d'assistant *manager* d'unité marchande ;
- la nécessité d'une expérience d'un an dans le domaine pour prétendre au titre de responsable coordonnateur services au domicile et leurs destinataires ;
- les travaux en cours sur la création de certifications locales adaptées aux besoins de la Polynésie française ;
- et enfin les travaux du CFPA en vue d'accorder aux personnes des îles (notamment pour l'unité mobile de Rangiroa) un accès facilité à certains éléments de son catalogue de formation.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à notre assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Merci bien.

Le président : Merci. Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu le même temps de parole que les dossiers précédents.

Donc j'invite l'intervenant du groupe Tapura à prendre la parole. *Madame le maire de* Papara.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci, Monsieur le président.*

Madame la vice-présidente de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Madame et Monsieur les ministres, chers collègues, *je vous salue toutes et tous en cet après-midi.*

Depuis plusieurs années maintenant, les élus de l'assemblée de la Polynésie française sont parfaitement rôdés à cette procédure incontournable de demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle préparée et délivrée au *Pays*.

Pour ma part, j'y vois un nouvel exemple de partenariat gagnant-gagnant !

Car si certains peuvent encore éprouver une certaine répulsion à l'idée de devoir passer par cette étape, aussi contraignante soit-elle sur le plan administratif comme législatif, elle n'en apporte pas moins la preuve que nos formations sont de qualité et que les compétences acquises auront une valeur reconnue à l'échelle hexagonale comme européenne. Ce qui n'est pas négligeable dans la perspective où de plus en plus de nos concitoyens sont tentés d'explorer de nouveaux horizons professionnels.

La création d'une cellule locale de certification serait à l'étude, a-t-on appris en commission. Gageons qu'elle nous apporte les mêmes satisfactions.

Sur les quatre projets de délibération qui nous ont été présentés en commission, les 18 août et 7 octobre dernier, pour des métiers divers tels que de commis de cuisine, plaquiste, assistant *manager* d'unité marchande, ou encore responsable coordonnateur services au domicile, que peut-on ajouter de plus que ce qui figure dans le rapport de présentation ?... Sinon que l'organisme de référence que nous connaissons bien, à savoir le CFPA, continue de produire un excellent travail à Tahiti mais également dans les archipels éloignés grâce à l'envoi d'unités mobiles à Rangiroa ainsi qu'aux Marquises.

Sur les métiers en eux-mêmes, saluons tout d'abord le premier partenariat du genre noué entre le CFPA et le centre Te Vai-ete pour former un certain nombre de sans domiciles fixes au métier de commis. Ce premier pas vers une insertion durable s'est accompagné de versement d'une indemnité allant de 80 à 100 000 F CFP par stagiaire. En revanche, signalons que le CFPA rencontre de plus en plus de difficultés pour trouver des candidats dans le domaine du bâtiment et travaux publics. Nos jeunes n'y voient que pénibilité, saleté et salaire minable, ce qui est dommage lorsqu'on connaît les besoins du Pays dans la construction en général.

Autre enseignement à retenir, celui d'encourager les métiers de services à domicile. Et pour cause, notre population vieillit et à défaut de construire des Éhpad, il nous faut accompagner du mieux possible nos *ainés* dans leur fin de vie. Qu'il s'agisse de nos auxiliaires comme des gérants d'entreprises, il y a un réel besoin de formation, raison pour laquelle une session de huit mois est d'ores et déjà programmée pour 2026.

Voilà donc, en quelques mots, les grandes lignes de ce dossier que nous soutenons naturellement.

Merci de votre attention. Et Madame la ministre, mes encouragements.

Le président : Merci. Je m'excuse de l'erreur, *Monsieur le maire de Hao*, pas *le maire de* Papara.

J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

Teave Chaumette.

M^{me} Teave Boudouani-Chaumette : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chers collègues,

Les quatre projets de délibération soumis aujourd'hui à l'examen de notre assemblée, relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, traduisent une même ambition : celle de faire reconnaître la valeur de nos formations, de nos compétences et de nos métiers à l'échelle nationale.

Avant d'aborder le fond de ces quatre projets de délibération, il est utile de rappeler leur contexte. La Polynésie française, depuis 2007, dispose de la compétence pour créer ses propres titres à finalité professionnelle. Ces titres sont conçus localement à partir des besoins du marché de l'emploi, puis validés par le ministère en charge de la formation professionnelle. La reconnaissance par l'État intervient ensuite et confère à ces titres une valeur nationale, ouvrant à leurs titulaires la possibilité de postuler à des concours, de poursuivre des études ou de travailler en métropole et dans toute l'Union européenne.

En 2024, le CFPA a enregistré plus de 2 600 demandes de formation, pour environ 1 100 stagiaires accueillis dans 120 sessions. Ces chiffres traduisent une forte attente de la population pour des formations qualifiantes, ancrées dans les besoins réels du territoire. Mais ils soulignent aussi l'importance d'investir dans nos plateaux techniques et de renforcer notre capacité d'ingénierie locale. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les quatre titres soumis aujourd'hui à notre approbation : le titre de plaquiste, celui d'assistant *manager* d'unité marchande, celui de responsable coordonnateur services au domicile, et celui de commis de cuisine. Autant de métiers essentiels à notre économie et à notre société. À travers eux, le groupe A here ia Porinetia réaffirme que la Polynésie française doit non seulement former ses propres compétences, mais aussi les faire reconnaître au plus haut niveau, car c'est là une expression concrète de notre autonomie.

Derrière ces textes, il ne s'agit pas simplement de technique administrative : il s'agit d'affirmer que la Polynésie française forme des femmes et des hommes capables, qualifiés, et dignes d'une reconnaissance égale à celle de tout autre citoyen du territoire de la République.

Les métiers concernés par ces projets touchent des secteurs essentiels de notre tissu économique et social :

– Le bâtiment, avec le titre de plaquiste : un métier de précision, très recherché, qui souffre d'un manque de main-d'œuvre locale.

– Le commerce et la gestion, avec le titre d'assistant *manager* d'unité marchande : une formation tournée vers les métiers de la distribution et de la responsabilité intermédiaire.

– Les services à la personne, avec le titre de responsable coordonnateur services au domicile : une réponse à la transition démographique du pays.

– Enfin, la restauration, avec le titre de commis de cuisine : un métier cœur de notre culture de l'accueil et du tourisme.

Ces titres, reconnus par l'État, renforcent l'employabilité locale et la fierté professionnelle de ceux qui les obtiennent. Ils traduisent une politique publique de formation ancrée dans la réalité économique du Pays.

Mais cette reconnaissance ne doit pas devenir une dépendance. Comme les débats en commission l'ont souligné, nous nous appuyons encore largement sur l'AFPA et sur l'ingénierie métropolitaine.

Or, l'objectif à terme doit également permettre de bâtir une cellule polynésienne de certification, pleinement autonome, capable d'élaborer nos propres référentiels et de garantir la qualité de nos formations afin que des métiers spécifiques à notre territoire puissent être reconnus et certifiés. Et sur ce point, le groupe A here ia Porinetia soutient le gouvernement dans cette démarche afin que la procédure de reconnaissance par l'État s'inscrive comme un véritable outil qui doit aller de pair avec la montée en puissance de notre ingénierie locale, garante d'une meilleure employabilité et de qualité professionnelle.

Ces délibérations traduisent une volonté politique cohérente : former mieux, reconnaître plus largement, et garantir la qualité de nos titres professionnels. Elles traduisent aussi une ambition collective : celle d'une Polynésie qui répond à ses besoins économiques.

Pour toutes ces raisons, le groupe A here ia Porinetia votera favorablement ces projets de délibération, tout en appelant à renforcer l'ingénierie locale pour que demain nos titres soient non seulement reconnus par l'État, mais pleinement pensés, portés et validés par la Polynésie française elle-même.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Je cède la parole maintenant à l'intervenant du groupe Tavini huiraaatira.

Odette.

M^{me} Odette Homai : *Merci bien, Monsieur le président.*

Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, Monsieur le directeur du CFPA, cher Jean-Michel, *à nous tous et à nous toutes réunis ici aujourd'hui, à ceux et celles qui nous suivez à travers les moyens de télécommunications, bonjour à toutes et à tous en ce jour.*

La question que nous examinons aujourd'hui paraît simple. Il s'agit de faire reconnaître par l'État trois titres professionnels préparés au *Pays*, celui de plaquiste, celui d'assistant *manager* d'unité marchande et celui de responsable coordinateur services à domicile.

Ces titres, mais derrière cette apparente simplicité, il y a une question plus profonde. Pourquoi devons-nous encore faire reconnaître ailleurs ce que nous formons ici ? Chaque fois que la Polynésie crée un diplôme, il faut encore le soumettre à l'État pour validation. J'entends mes chers collègues lorsqu'ils disent dans leur intervention que c'est pour avoir beaucoup plus de pertinence quand on ira en Europe ou dans l'Hexagone elle-même.

Chaque fois que nous construisons une compétence adaptée à notre réalité, nous devons attendre qu'une autorité extérieure confirme sa valeur. Cette dépendance, aussi courtoise soit-elle, interroge notre autonomie réelle.

Est-ce là que certains parlent de décolonisation ? Pas celle qu'on brandit comme un drapeau, ni celle qu'on enferme dans un discours théorique sur l'indépendance, mais celle bien réelle qui commence dans nos institutions, dans nos écoles, dans nos centres de formation.

Parce qu'une colonisation, ce n'est pas seulement une domination politique, c'est aussi une dépendance intellectuelle. Tant que nous devons faire valider nos titres ailleurs, tant que nous attendons qu'un autre dise ce que valent nos savoirs, nous restons sous tutelle dans nos propres murs.

La vraie décolonisation, celle que nous pouvons construire ensemble, ce n'est pas un slogan. C'est un travail patient, rigoureux, déterminé. C'est le moment où nous décidons nous-mêmes de la valeur de nos métiers, nos compétences, de nos formations. Et c'est exactement ce que fait ce texte aujourd'hui : un

pas concret vers l'autonomie du savoir et du travail ; et c'est sur ce terrain-là, celui du concret, du quotidien, du réel, que notre pays se libère vraiment.

Et puisque nous parlons de décolonisation, permettez-moi d'ouvrir une petite parenthèse. Je veux saluer le courage de deux jeunes originaires de Takarua qui se sont rendus à New York, à l'ONU. À leurs frais, de Takarua, ils ont été jusqu'à New York pour participer à la quatrième commission des Nations unies sur la décolonisation.

Oui. Ont-ils prononcé un grand discours politique ? Non. Mais ils ont eu l'intelligence et la dignité de comprendre pourquoi il est important de parler de notre pays, de vivre là où *le placenta* a été planté. Leur démarche n'est pas un affront à qui que ce soit, c'est un acte de foi, de respect et d'amour pour le *pays*.

Un rappel que notre avenir doit toujours pouvoir être discuté, expliqué, défendu, même loin de nos îles. Ces jeunes n'ont pas crié la colère, ils ont porté la parole. Et cela mérite, je crois, non pas de la suspicion, mais le respect. Parce que la décolonisation, la vraie, ne se joue pas seulement dans nos institutions. Elle se vit dans le cœur de ceux qui, sans moyens, sans appui, trouvent la force de dire au monde : nous existons, nous pensons et nous voulons participer à notre propre destin.

La reconnaissance de nos diplômes ne devrait pas être un rituel administratif, mais une étape transitoire sur le chemin de notre souveraineté éducative et professionnelle. Nous devons être capables de dire, nous savons ce que valent nos enfants et nous savons le certifier nous-mêmes. Cela ne veut pas dire refuser la coopération. Au contraire, cette coopération avec la France nous permet d'élever nos standards, d'assurer des équivalences, de renforcer la qualité de nos formations. Mais elle ne doit pas effacer notre ambition d'indépendance intellectuelle et professionnelle. Elle doit, au contraire, nous préparer à tenir debout, compétents et confiants sur notre propre base. Et nous en avons déjà la preuve, regardons ce que le CFPA avec le ministère ont réalisé aujourd'hui avec la formation des chauffeurs de bus, une formation pensée, organisée et pilotée ici au *Pays* pour répondre à un besoin concret : la pénurie de conducteurs dans nos transports scolaires et collectifs. Ce programme, entièrement conçu localement, démontre que nous savons identifier nos besoins, former nos professionnels et offrir des débouchés réels sans dépendre d'un modèle extérieur. C'est exactement cela l'esprit que nous devons encourager : former ici pour travailler ici et construire ici les compétences dont notre pays a besoin.

Le CFPA, par ce type de formation, ne fait pas qu'enseigner un métier. Il incarne une vision, une vision d'autonomie, de dignité et de responsabilité. Notre mission n'est pas d'ouvrir les portes du départ, mais de créer les conditions du plein emploi qualifiées au *pays*. Et pour cela, il nous faut des formations pensées pour notre économie, pour nos archipels, pour nos besoins. Former, certifier, reconnaître, trois mots qui doivent désormais rimer avec autonomie.

Je veux saluer le travail du ministère, du CFPA et toute l'équipe mobilisée. Grâce à eux, nous avançons pas à pas vers la création d'une cellule polynésienne de certification, premier jalon vers des diplômes 100 % polynésiens, enseignés, certifiés et reconnus au *pays*.

En votant ce texte aujourd'hui, nous posons une pierre supplémentaire à cet édifice, celui d'un *Mā'ohi nui (NDT, d'une Polynésie française)* fort de ses compétences, ouverte sur le monde, mais maîtresse de son destin.

Merci. (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale étant maintenant close, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

Madame la ministre.

M^{me} Vannina Crolas : *Monsieur le président, Madame la secrétaire générale, Madame la sénatrice, Madame la députée, chers élus, mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre en cet après-midi.*

Alors, effectivement c'est une démarche habituelle depuis plusieurs années que celle de la reconnaissance des titres par l'État des titres que nous émettons chez nous, que nous créons et que nous émettons chez nous. Et une démarche fastidieuse parce que ça passe par un circuit lent, il faut des fois dix-huit mois à deux ans pour arriver à la reconnaissance réelle de l'État.

Mais nous sommes obligés de passer par là pour l'instant. Mais avec effectivement la création prévue l'année prochaine d'un centre de certification local, on devrait être épargné d'une partie au moins du *process*.

Mais néanmoins, on tient absolument à ce que nos titres soient validés, donc à ce qu'il y ait des équivalences, pas seulement en France, mais également ailleurs. Donc, comme l'a dit notre *maire* de Hao — non, c'est Pauline —, il y a 56 titres qui ont fait l'objet d'une demande de reconnaissance par l'État français ; mais on a quand même des titres locaux, propres à chez nous, comme le conducteur de transport en commun, comme les ouvriers maraîchers, qui n'existent pas ailleurs, ça n'existe que chez nous, comme les couturiers de prêt-à-porter. Donc c'est bien des titres de chez nous.

Et on va bientôt créer deux titres spécifiques — c'est en cours de rédaction, d'élaboration —, des titres de restauration et de régénération d'écosystèmes, avec notamment deux spécialités : le jardinier du corail, un travail qu'on fait avec Coral Gardeners. Ça n'existe nulle part ailleurs dans le monde, c'est que chez nous, et on va donc créer ce titre chez nous. Et le titre également d'agent de restauration forestière, avec AOA Polynesian Forests, pour vraiment introduire notre pays dans la régénération, dans une économie régénérative.

Donc voilà. Aujourd'hui, on veut que les titres qui sont émis et créés chez nous soient reconnus par l'État, et plus tard par le monde, par les organisations de formation du Pacifique et du monde également. Mais pour l'instant, nous avons besoin de l'accompagnement de l'État. Là, on n'a aucune honte à le dire, on a besoin de l'ingénierie de certification de l'Agence de la formation pour adultes en métropole qui existe depuis 1949. Notre CFPA n'existe que depuis 1997, donc il y a une expérience qu'on doit partager. Notre chef du SEFI et une de mes collaboratrices sont actuellement en métropole dans ce cadre-là pour la mise en œuvre de notre stratégie emploi-formation-compétences. Et donc on est vraiment dans le cadre d'un partenariat pour nous aider à structurer notre marché du travail et à structurer notre économie, pour faire une économie plus endogène, plus solidaire et plus écologique, plus régénérative même.

Merci bien.

Le président : Merci.

Donc, ayant conclu à ce que les quatre textes soient examinés selon la procédure simplifiée, je vous informe donc que le débat est toujours ouvert.

Tu veux intervenir, Lana ?

Oui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je lisais aussi le texte d'après Convention AFD avec la Polynésie française, encore pour la formation, je pense qu'il y a une continuité sur le texte d'après.

Pour revenir un peu sur le sujet du CFPA, j'ai envie de rappeler à ma collègue Odette Homai, le CFPA — là, je me permets de parler avec le rétroviseur aussi — a été créé en 1997. Parce que j'ai l'impression, quand je vous écoute cet après-midi, que vous venez de faire une trouvaille alors que le CFPA a été mis en place en 1997 et le diplôme que nous demandons à faire valider est dans la continuité de plusieurs autres formations diplômantes déjà entamées depuis plusieurs années. C'est l'ancienne ministre qui avait la tutelle du CFPA qui vous parle, là, et je sais de quoi je parle.

La question que je voulais poser, outre la petite parenthèse, il faut arrêter aussi de faire miroiter et de dire cet après-midi : voilà, il y a une découverte de la nouvelle majorité qui dirige ce Pays... Non, non. À d'autres, mais pas à Lana Tetuanui. C'est bon, là. Peut-être à Takaroa, mais pas ici, à Papeete. Excusez-moi du peu. Parenthèse fermée.

Question, Madame la ministre : Est-ce qu'on pourrait avoir un taux, un taux d'insertion par rapport, justement à toutes ces formations ? Ce serait intéressant d'avoir un peu, peut-être pas commis de cuisine, puisque le sujet, c'est la formation qualifiante pour commis de cuisine. Et à ce titre-là, moi, je remercie le CFPA de Faaroa. Faaroa-Raiatea qui a formé beaucoup, beaucoup de jeunes et en particulier aussi le personnel de la cuisine centrale de la commune de Tumaraa, la seule commune qui a signé une convention avec le CFPA de l'époque pour pouvoir former tout son personnel de la cuisine centrale. Aujourd'hui, est-ce qu'on pourrait avoir des chiffres en taux d'insertion ?

Et au passage, en parlant de commune de cuisine, je veux aussi rendre hommage à tous ces jeunes qui sont sur ces formations. Je vois beaucoup débarquer à Paris dans les grands restaurants étoilés pour pouvoir faire des formations continues pour un peu mettre en valeur non seulement leur savoir en tant que Polynésien, et ça il faut encourager, *Madame la ministre*, dans cette voie-là. Mais le plus important, quand les gens vont faire des formations, c'est la réinsertion, c'est de trouver du travail après, mais du travail valorisant le diplôme aussi ! Pas commis de cuisine qui est sur le papier et puis plongeur en réalité, parce qu'il faut dire aussi les choses telles qu'elles sont.

Alors, *Madame la ministre*, si vous n'avez pas les chiffres à me communiquer, il n'y a pas de souci, mais je suis preneuse d'un document pour savoir à peu près... C'est pour voir l'évolution depuis la création du CFPA jusqu'à aujourd'hui, surtout en taux d'insertion. Voilà ma question, Monsieur le président. Merci.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Une fois que le gouvernement aura répondu, on va commencer à adopter, procédure simplifiée. Plus d'intervention sur ce texte ? Très bien. *Madame la ministre*

M^{me} Vannina Crolas : Alors, effectivement, le CFPA existe depuis 1997. Ce n'est pas une création de ce gouvernement. On vient juste orienter les formations vers les besoins de nos entreprises.

Alors, en ce qui concerne le taux d'insertion, en moyenne, on a 86 % d'insertion, dont 70 % d'emplois. Le reste, ils poursuivent la formation, mais sinon, on a 70 % d'emplois. Rien que pour le titre de commis de cuisine qui a été créé, juste là, en juillet, neuf de nos SDF ont pu bénéficier de cette formation en juillet même et sur les neuf, six ont réussi et six ont été intégrés professionnellement, ont trouvé un emploi. Donc ça fait 70 % de taux de réussite sur ce titre de commis de cuisine. Et on a eu affaire à un public particulier, particulièrement vulnérable. Ça a demandé un an de formation, donc six mois de remobilisation des compétences de base avant six mois de pratique, mais à la fin, ils ont été embauchés. Ce sont des sans domicile fixe et puis d'ailleurs, à ce moment-là, on n'avait pas réglé le problème du logement, donc ils allaient en formation, ils retournaient à la rue le soir et ils ont pu tenir pendant un an. Et au bout d'un an, six ont pu trouver un emploi.

Donc, je veux vraiment remercier le travail du CFPA, qui est toujours actif et toujours engagé dans cette insertion, notamment des publics vulnérables et demandeurs d'emploi, très éloignés même de l'emploi. Et effectivement, également, l'action de nos associations qui s'occupent de nos SDF, notamment

l'association Te Vai-ete de Père Christophe, qui, jour après jour, accompagnent ces demandeurs d'emploi et ces publics vulnérables. Voilà.

Merci bien.

Le président : Merci.

Donc, en l'absence d'amendement, je mets aux voix le premier dossier relatif à un projet de délibération relatif à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « Commis de cuisine » préparé en Polynésie.

Je mets aux voix. Qui est pour ?... À l'unanimité.

Merci.

On poursuit. En l'absence d'amendement, je mets aux voix le deuxième dossier sur les trois projets de délibération relatifs à la demande de reconnaissance par l'État de titres à finalité professionnelle, préparés en Polynésie.

Donc la première délibération relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « plaquiste » préparé en Polynésie.

Je mets aux voix ?... À l'unanimité ?... Même vote.

Très bien, merci.

On poursuit : la deuxième délibération relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle d'« assistant, manager d'unité marchande », toujours préparé chez nous.

Même vote ?... Même vote, adoptée.

On termine par la troisième délibération relative à la demande de reconnaissance par l'État du titre à finalité professionnelle de « responsable, coordonnateur, service au domicile ».

Même vote ?... Même vote, adoptée.

Merci.

On poursuit avec le rapport 135-2025, un rapport relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention de financement entre la Polynésie et l'Agence française de développement relatif au plan emploi, formation et compétences de Polynésie.

RAPPORT N° 135-2025 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD) RELATIVE AU PLAN EMPLOI-FORMATION-COMPÉTENCES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{mes} les représentantes Tahia Brown et Maite Hauata Ah-Min

Le président : Et j'invite Tahia Brown — Pardon ?... Ah... — Maite, à bien vouloir nous présenter le rapport de présentation.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Merci, Monsieur le président. Je vous salue à nouveau cet après-midi.*

Le présent projet de délibération a été transmis à l'assemblée de la Polynésie par lettre n° 6317/PR du 11 septembre 2025.

Dès 2023, le gouvernement de la Polynésie française a engagé une réflexion stratégique visant à transformer l'écosystème polynésien de l'emploi et de la formation afin de le rendre plus réactif, lisible et équitable. Ces réflexions ont abouti au développement d'un Plan « Emploi-Formation 2024-2028 », en concertation avec les partenaires sociaux, les opérateurs de formation, les services publics et les acteurs économiques. Ce plan vise à mieux faire correspondre offre et demande d'emplois en Polynésie.

Il consiste notamment à mettre en place un catalogue de formations pour davantage de visibilité sur l'offre de formation, former les conseillers emploi-formation du SEFI et développer des dispositifs d'accompagnement ainsi qu'une certification professionnelle polynésienne.

Pour initier la mise en œuvre de ce plan, la Polynésie a sollicité l'appui de l'Agence française de développement, l'AFD, pour pouvoir bénéficier d'une subvention de 150 000 euros.

La mise en œuvre du plan fera intervenir l'expertise de partenaires hexagonaux, tels que France Travail, l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes et le Réseau des Carif-Oref. La mise en œuvre sera assurée par la Polynésie française *via* le SEFI, qui contractera avec les partenaires cités à travers un accord-cadre de partenariat.

La présente convention de financement soumise à l'approbation de l'assemblée, prévoit ainsi d'approuver l'octroi de la subvention de 150 000 euros, soit 17 899 761 F CFP, destinée à financer le projet de 2025 à 2027 selon un calendrier défini. La Polynésie française prévoit quant à elle de participer au projet à hauteur de 50 000 euros, soit 5 966 587 F CFP.

Le calendrier prévisionnel des décaissements fixe le versement d'une avance de 40 % au quatrième semestre 2025 et un refinancement des dépenses de 60 %, une fois la prestation terminée et les justificatifs livrés, au plus tard le 31 décembre 2027. Par ailleurs, les fonds devront être utilisés au plus tard le 31 janvier 2028.

Les actions financées par la présente convention de financement porteront notamment sur l'accompagnement stratégique par les partenaires précités, la montée en compétences des référents emploi-formation du SEFI, la création d'un catalogue de formations aligné sur les besoins du Pays, le développement de dispositifs de certification professionnelle adaptés au contexte polynésien et la structuration d'un modèle de gouvernance.

Enfin, un Comité de pilotage du « Plan d'actions emploi-formation-compétences », déclinaison du Plan stratégique emploi-formation, intégrera l'AFD et permettra d'échanger sur le suivi du projet, les documents attendus, les résultats atteints et les interventions restantes à mener.

L'examen du présent projet de délibération en commission, le 26 septembre 2025, a suscité des échanges particulièrement portés sur la mise en œuvre du plan emploi-formation-compétences, décliné en actions et sous-actions.

Ce plan se compose de cinq axes stratégiques avec pour orientation principale de développer un marché du travail résilient, diversifié, flexible et innovant.

Les principales retombées macroéconomiques du plan d'actions ont été présentées, et concernent notamment l'optimisation de l'utilisation des ressources publiques et privées, l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques de l'emploi et de la formation, l'amélioration de la qualité des formations, de leur reconnaissance et des compétences, ou encore la création d'emploi et la réduction du chômage.

Enfin, des travaux sont en cours sur une obtention automatique des certifications métropolitaines adaptées aux besoins du Pays et sur une structuration du processus de certification-formation-délivrance de diplôme.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : Merci. Donc, la répartition du temps de parole est identique au dossier précédent. J'invite l'intervenant du groupe Tavini Huiraaatira à ouvrir la discussion générale.

Monsieur le maire Hamblin.

M. Ueva Hamblin : *Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Madame la vice-présidente du gouvernement, le gouvernement du Pays, chers élus, chers députés, à toutes et à tous, bonjour par la grâce du Dieu.*

Le texte que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans une ambition que nous partageons tous : celle de doter la Polynésie française d'un véritable écosystème de l'emploi et de la formation, capable de répondre aux besoins réels du Pays, de ses jeunes et de ses entreprises.

Ce plan « Emploi-Formation-Compétences », soutenu par l'Agence française de développement à hauteur de 150 000 euros, soit près de 18 millions de F CFP, vient concrétiser une dynamique engagée depuis 2023 : adapter nos politiques publiques aux mutations économiques, sociales et culturelles de notre territoire.

L'AFD, bras financier de l'État pour le développement durable, accompagne la Polynésie dans le cadre du Fonds Outre-mer lancé en 2019.

Ce partenariat n'est pas un simple apport financier : il s'agit d'un appui méthodologique, stratégique et structurel, destiné à renforcer notre gouvernance de l'emploi et de la formation.

Le plan s'étendra de 2024 à 2027, avec une contribution du Pays de 50 000 euros, soit environ 6 millions de F CFP, démontrant la volonté de la Polynésie de co-investir dans son capital humain.

Ce plan, piloté par le ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, du développement des archipels et de la formation professionnelle, vise à :

- Mieux faire correspondre l'offre et la demande d'emploi ;
- Professionnaliser les conseillers du SEFI ;
- Structurer un catalogue de formations lisible et accessible ;
- Créer une certification professionnelle polynésienne, adaptée à nos réalités culturelles et économiques ;
- Développer une gouvernance durable et territorialisée de la formation et de l'emploi.

Ces actions seront conduites avec l'appui de partenaires reconnus : France Travail, l'AFPA, et le Réseau CARIF-OREF – chacun apportant son expertise pour adapter les outils hexagonaux aux besoins du Pays.

En commission, cinq axes ont été identifiés comme les piliers du plan :

1. Observation et prospective : renforcer notre observatoire emploi-formation pour mieux anticiper les besoins.
2. Gouvernance et coordination : animer le réseau des opérateurs et structurer les partenariats.
3. Développement des compétences locales : aligner les formations sur les mutations du marché du travail.
4. Valorisation de l'emploi local : protéger et certifier nos savoir-faire, nos métiers, nos talents.
5. Insertion durable : soutenir l'emploi dans les filières stratégiques et réformer les aides à l'emploi.

Ces axes visent un marché du travail plus résilient, plus diversifié et plus inclusif, en phase avec les ambitions du gouvernement et les besoins des archipels.

Au-delà des chiffres, les retombées seront humaines et sociales.

Le plan permettra :

- de former et de qualifier nos jeunes sur des métiers porteurs ;
- de mieux accompagner les demandeurs d'emploi dans les archipels éloignés ;
- de moderniser le SEFI, en faisant un véritable acteur de conseil et d'accompagnement ;
- de reconnaître nos compétences locales par des certifications valorisantes ;
- et enfin, d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et privées.

Ce n'est pas un plan technocratique : c'est un plan d'action au service des familles, des entreprises, et de la cohésion du Pays.

Le plan prévoit la mise en place d'un Comité de pilotage associant la Polynésie française, le SEFI, et l'AFD.

Ce comité assurera :

- le suivi budgétaire et technique du plan,
- la validation des livrables,
- le contrôle des décaissements,
- et l'évaluation des résultats obtenus.

C'est une garantie de bonne gestion, de transparence et de redevabilité, dans un contexte où chaque franc public compte.

Ce plan marque une étape clé vers l'autonomie de nos dispositifs de certification. Les travaux engagés visent à permettre la reconnaissance automatique des certifications métropolitaines adaptées à nos besoins, mais aussi à bâtir une voie polynésienne de la qualification professionnelle. C'est une démarche d'émancipation : celle d'un Pays qui investit dans ses talents et qui croit en sa jeunesse.

Lors de son examen en commission, ce projet a reçu un vote favorable unanime. Cet accord reflète la volonté collective de renforcer la cohérence de nos politiques d'emploi et de formation. En votant cette délibération, nous donnons un signal fort : celui d'une Polynésie qui prépare l'avenir, qui valorise le travail et le mérite, et qui choisit l'investissement humain comme levier de développement durable.

Mesdames et Messieurs les représentants, le Plan Emploi-Formation-Compétences est plus qu'une convention financière. C'est une feuille de route pour l'avenir du travail en Polynésie, un pont entre la jeunesse, les entreprises et les institutions, et une invitation à bâtir ensemble un Pays de compétences, de dignité et de progrès.

Merci de votre attention. Mes salutations.

Le président : *Merci bien.*

On poursuit avec l'intervenant du groupe Tapura huiraaatira.

Monsieur le maire de Arue.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien, Monsieur le président. À toutes et à tous, chers ministres, bonjour.*

Comme nous pouvons le lire dans le préambule du document relatif au Plan stratégique Emploi-Formations-Compétences (2023-2028) que vous avez dévoilé en commission législative le 26

septembre, si — et je lis — « l'économie polynésienne doit progressivement s'affranchir d'un modèle artificiel marqué par la prépondérance des transferts financiers de l'État (...) », en attendant, le recours, même minime, à des financements extérieurs, demeure la règle.

Voilà, en liminaire, ce que nous inspire ce projet de convention de financement entre la Polynésie française et l'Agence française de développement. Avec à la clé, une subvention de 150 000 euros, soit environ 18 millions, cela a été relaté, dont les fonds sont destinés à « prendre le relais » des dépenses déjà engagées par le Pays depuis 2024.

Hormis ces considérations purement financières, notons également que le Plan stratégique exposé par la directrice du SEFI fera intervenir plusieurs partenaires hexagonaux comme France Travail, l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes et bien d'autre. D'ailleurs, *Madame la ministre* a confirmé tantôt : Nous avons besoin de leur ingénierie et nous n'avons aucune honte à le dire.

Merci.

Quant à la finalité recherchée, il ressort clairement que la déclinaison opérationnelle en cinq axes, reste très théorique et dogmatique autour des principes directeurs que vous évoquiez souvent : *respecter, soutenir et bâtir*, que vous continuez d'ériger en mode de gouvernance.

Ceci dit, nous adhérons pleinement à l'idée de coller à la réalité du terrain pour mieux adapter les formations aux besoins du marché du travail. Plus concrètement, vous prévoyez la mise en place d'un catalogue de formations ainsi qu'une certification professionnelle polynésienne, ce qui à terme, devrait éviter — et vous avez bien raison — le recours à la reconnaissance des diplômes par l'État. Et dans cette perspective générale, nous aurions aimé connaître de quelle manière les entreprises polynésiennes seront associées car après tout, ce sont elles qui créent l'emploi et la richesse par la somme des revenus.

Merci

Le président : *Merci bien.*

On poursuit avec l'intervenant des Non-inscrits.

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le Président.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui vise à approuver la convention de financement signée entre la Polynésie française et l'Agence française de développement dans le cadre du plan « Emploi – Formation – Compétences », un plan ambitieux censé structurer la politique de formation et d'insertion du Pays pour les prochaines années.

Ce plan s'inscrit dans une logique de meilleure articulation entre l'offre de formation, les besoins économiques du territoire et l'évolution du marché du travail. Et sur le principe, nous le disons sans détour : la démarche est nécessaire et utile.

Cette convention prévoit un concours financier mixte de l'AFD — combinant subvention et appui technique — pour soutenir plusieurs axes majeurs :

- La mise en place d'un catalogue unique des formations, pour donner de la visibilité à l'offre existante, éviter les redondances et faciliter l'orientation du public ;
- La formation des conseillers emploi-formation du SEFI, maillons essentiels de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et de la mise en relation avec les entreprises ;
- Le développement de dispositifs d'accompagnement individualisé, notamment en matière d'insertion professionnelle, de suivi des parcours et de développement des e-compétences ;

- Et enfin, la création d'une certification professionnelle polynésienne, afin de valoriser nos métiers et savoir-faire, et d'adapter nos formations à nos réalités locales.

Donc, ce cadre « Emploi–Formation–Compétences » a pour objectif de s'appuyer sur les besoins économiques du territoire. Pour cela, la convention prévoit la mise en place d'un observatoire emploi-formation, d'outils de cartographie des compétences disponibles, et d'enquêtes de terrain menées avec les opérateurs nationaux comme l'AFPA, France Travail ou le réseau CARIF-OREF.

Ces outils permettront de mesurer les besoins réels par secteur et par archipel, d'anticiper les mutations du marché de l'emploi, et d'adapter nos formations aux filières en tension — qu'il s'agisse du BTP, du tourisme, du numérique, de la santé ou des métiers de la mer.

Toutefois, si le contenu du plan est pertinent, le calendrier de mise en œuvre, lui, apparaît très ambitieux. La convention ne s'étale que sur deux ans, et, dans ce délai, il faudra :

- créer le catalogue interopérable avec les standards LHEO,
- former l'ensemble des conseillers du SEFI,
- conduire les ateliers sectoriels avec les partenaires extérieurs,
- établir les nouveaux référentiels de certification polynésienne,
- et produire les livrables conditionnant les décaissements des fonds.

Or, en commission, il a été rappelé que la cellule de certification polynésienne n'est pas encore pleinement opérationnelle, que les observatoires sectoriels ne font que débuter, et que les données sur les besoins du marché du travail doivent encore être consolidées.

Autrement dit, les fondations mêmes de ce plan sont encore en construction. Deux ans, c'est court. Trop court pour tout bâtir à la fois : les outils, les méthodes, la montée en compétence des agents, et la coordination avec plusieurs partenaires métropolitains.

Le risque est donc réel que la mise en œuvre se heurte à des retards ou à une exécution partielle avant la clôture de la convention. Il faudra, pour tenir les délais, une gouvernance rigoureuse, un suivi mensuel des livrables et une réelle capacité de priorisation. Sans cela, ce plan pourrait rester à mi-parcours : ambitieux dans les intentions, mais inachevé dans les résultats.

Ces constats techniques étant posés, il nous faut maintenant aborder la dimension politique de ce texte, car au-delà des chiffres et des calendriers, il révèle une ligne de conduite pour le moins contradictoire.

Nous avons entendu, au sein même de cette majorité, des propos accusant l'État d'entretenir une prétendue « relation financière toxique et sournoise » avec la Polynésie française. Une relation où, selon certains, les transferts financiers seraient une forme d'illusion comptable, reprise indirectement par l'économie française.

Mais alors, comment justifier qu'au même moment, cette même majorité sollicite l'Agence française de développement — bras financier de l'État — pour financer un plan de formation destiné à renforcer les compétences de nos propres agents ?

Si la relation est toxique, pourquoi l'intensifier ? Si elle est sournoise, pourquoi la contractualiser dans une convention où chaque euro versé dépend d'un comité de pilotage et d'indicateurs imposés ?

La vérité, c'est qu'il ne s'agit ni de toxicité ni de sournoiserie, mais d'un choix assumé. On ne peut pas dénoncer une domination financière dans les discours et en même temps la formaliser dans les actes. Et pour être clair : si c'est toxique, on s'en abstient. Si c'est utile, on le dit. Mais on ne peut pas dire l'un et faire l'autre.

Depuis le début de cette mandature, le gouvernement et la majorité du Tavini Huiraatira ne cesse de dénoncer la présence de l'État, décrit comme « puissance administrante » et incarnation d'une « loi statutaire coloniale ». Le discours est constant : l'État serait un obstacle à l'émancipation du peuple polynésien.

Or, voilà aujourd'hui cette même majorité qui sollicite avec empressement le savoir-faire et les moyens financiers de ce même État — par le biais de l'AFD, établissement public sous tutelle du ministère de l'Économie et des Finances — pour l'aider à exercer une compétence pourtant pleine et entière du Pays — la formation professionnelle de ses propres agents. Et c'est l'État qui finance la montée en compétence de nos propres institutions autonomes... Cherchez l'erreur !

En clair : on dénonce la main de l'État, mais on la saisit dès qu'il faut signer un chèque ou solliciter leur ingénierie.

Nous ne sommes pas opposés à la coopération, mais il faut être cohérent : on ne peut pas, le lundi, condamner « l'autorité coloniale », et le vendredi, se réjouir de son soutien technique et budgétaire.

Nous voterons en faveur de ce projet de délibération, car les objectifs du plan répondent à un vrai besoin du Pays et de sa jeunesse. Mais notre soutien s'accompagne d'une mise en garde : il faudra être à la hauteur des ambitions affichées, en respectant le calendrier, en produisant les résultats, et surtout en assumant la cohérence politique qui doit accompagner toute démarche d'autonomie.

Nous soutenons la formation, pas la confusion. Nous soutenons la compétence, pas la dépendance. Et nous soutenons la cohérence, pas la contradiction. Car à l'heure où cette majorité a publiquement affirmé que l'État français se serait rendu coupable d'un « génocide » en Polynésie française, il est tout de même savoureux aujourd'hui de la voir tendre la main à ce même « bourreau » pour qu'il vienne former ses propres agents.

Je vous remercie.

Le président : La discussion générale étant maintenant close, si plus personne ne veut prendre la parole, je rends la parole au gouvernement.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien.* Merci pour toutes les interventions.

Donc, je vais répondre point par point aux différentes questions. Un plan théorique et dogmatique, pas du tout, puisque ce plan a commencé déjà en 2023, comme vous le savez, et c'est dans le plan avec la réforme des mesures d'aide à l'emploi. Donc, c'est bien un plan stratégique 2023-2028 qui a déjà commencé, que l'AFD vient soutenir. L'AFD vient soutenir pour 18 millions F CFP sur des mesures d'aide à l'emploi de plus de 5 milliards F CFP. Donc c'est bien un appui financier de l'AFD au plan stratégique défini par le Pays.

Donc, en plus, alors, pour ce qui est des délais qui seraient trop ambitieux. Nous sommes très réalistes parce que le plan a déjà commencé, comme je vous l'ai dit. Et d'ailleurs, la formation de nos conseillers en emploi et en montée en compétences a déjà commencé. La plateforme de formation est déjà en test au SEFI. Tous les organismes de formation ont déjà été associés à l'alimentation de cette plateforme. Donc on devrait pouvoir, d'ici la fin de l'année, mettre en place la plateforme des formations qui sont prévues dans une des actions qui sont dans le plan.

Donc le concours financier et l'appui technique de l'État, on le demande sans scrupule, parce que c'est un devoir, un devoir constitutionnel et même international de la France. Un devoir constitutionnel, puisque c'est inscrit dans la Constitution de la France, qui doit, fidèle à sa mission traditionnelle, conduire les peuples dont elle a la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes. Et c'est également conforme à la Charte des Nations unies que la France a ratifiée en 1945 et qui, par-là, donc la France vient reconnaître le principe de la primauté des intérêts des habitants de notre *Pays* et a accepté comme

mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure leur prospérité et d'assurer, en respectant la culture, notre progrès politique, économique et social. Donc c'est un devoir de la France. Nous avons reçu 193 bombes sur la tête et donc c'est un juste retour de l'accompagnement qu'on demande et la France le fait bien dans le cadre de cette convention. C'est un vrai partenariat. C'est nous qui avons défini les objectifs et les lignes directrices et le contenu même du plan d'action. L'AFD vient financer. Ce plan qui a déjà commencé. Donc voilà, il prend le plan en route et il vient participer au financement.

Donc oui, nous sommes pour l'instant encore une collectivité d'État. Nous ne sommes pas encore indépendants. Nous aspirons à l'indépendance de notre Pays, à notre pleine souveraineté. Nous avons besoin de structurer notre Pays, de structurer notre économie pour, petit à petit, dépendre de moins en moins de la France, et on n'a pas à en avoir honte. Voilà, on veut juste nous assurer de la bonne utilisation des fonds, des milliards que la France nous a déjà déversés pendant plusieurs années, mais qui, aujourd'hui, nous conduisent quand même à la situation actuelle où on a beaucoup d'échecs scolaires, encore beaucoup de pauvreté, et c'est pour eux que nous voulons, voilà, structurer notre Pays, pour que, voilà, petit à petit, comme on l'a indiqué dans le plan, nous émanciper petit à petit de la dépendance vis-à-vis de la France.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Article 1^{er}

Le président : Donc, nous passons maintenant à l'examen de la délibération.

La discussion est ouverte au titre de l'article 1^{er}. Pas d'intervention, article 1^{er} ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? À l'unanimité.

Merci.

Article 2

Le président : On poursuit avec l'article 2.

Pas d'intervention ?

Même vote ? Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération, même vote ? Même vote, adopté.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CTC RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COLLECTIVITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS TERRESTRES POUR LES EXERCICES 2020 ET SUIVANTS

Le président : Donc on poursuit avec le rapport suivant, à savoir le rapport n° 9833. Donc à propos de ce rapport, je vous informe que par lettre datée du 25 septembre 2025, le Président de la Polynésie m'a fait parvenir le rapport d'observation définitive de la Chambre territoriale des comptes relatif au contrôle des comptes et à la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la politique des transports terrestres pour les exercices 2020 et suivants.

En application des dispositions de l'article L.272.48 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée, dès sa plus prochaine réunion, et donner lieu à un débat.

Pour la discussion générale dans le cadre de ce débat, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : Tavini huiraatira 36, Tapura 15 minutes et non-inscrits 9 minutes.

J'invite les non-inscrits à intervenir.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci, Monsieur le président.

Comme c'est souvent le cas, la Chambre territoriale des comptes dresse un constat lucide, souvent sévère, mais aussi salubre sur notre politique de transport terrestre sur les exercices 2020-2025, et mettant en évidence une forme d'addiction de notre pays, de ses habitants au transport par véhicule individuel, avec les conséquences qui en découlent en termes de congestion routière, en termes de conséquences économiques et sociales.

Nous le savons, ce diagnostic, nous le constatons depuis plusieurs années avec le nombre des milliers de véhicules qui se dirigent chaque jour vers Papeete, souvent avec une seule personne à bord, malgré l'existence d'un transport collectif régulier, suivi de l'initiative de plusieurs mesures, tels que le réaménagement des horaires scolaires, le covoiturage, la construction de giratoires, de contournements.

Et malgré tout, force est de constater que la problématique demeure la même avec une équation de transport terrestre qui peine toujours à être résolue, soit par l'aménagement de nouvelles voies, soit par le développement de l'intermodalité. Et malgré des moyens budgétaires alloués conséquents, tout en étant certain que les contraintes topographiques de notre île et le maintien d'un prix de carburant bas ne facilitent pas cette transition, sur ce point, je pense que durant le débat budgétaire, le sujet du FRPH, de sa suppression, de sa modification, reviendra encore sur la table sans grande modification, malheureusement.

Comme le souligne la Chambre dans son rapport, ce soutien public pèse lourdement, très lourdement sur les périodes concernées. Plus de 13 milliards F CFP entre 2022 et 2024 sur notre budget n'incitent pas finalement à modifier nos réflexes, nos habitudes, d'autant que les actions figurant au sein de notre schéma directeur des transports adopté par notre assemblée en 2017 peinent à être pleinement déployées.

La Chambre souligne qu'un schéma de mise en accessibilité du transport visant à mieux intégrer notamment les personnes porteuses de handicap sera établi d'ici 2026 avec comme recommandation première la présentation d'un bilan annuel puisque aucun arrêt de bus ne leur est accessible aujourd'hui en l'absence de quais à la bonne hauteur. Elle met également en exergue un des points dans l'origine de la défaillance de l'essor de nos transports collectifs, la répartition des compétences entre le Pays et les communes qu'elle considère comme floue, mais surtout mal coordonnée. Et c'est là un point politique important, car la CTC, Monsieur le Président, Monsieur le ministre, des transports, affirme clairement la prise d'opposition qui avait été faite sur le sujet du transport communal, lorsqu'il nous a été répondu en séance qu'il n'appartenait pas à la seule commune de Moorea en proie des difficultés d'organisation de son transport collectif, de l'assumer pleinement, dès lors que cela relève aussi de sa compétence.

La Chambre Vous invite clairement donc à définir les modalités de concertation et à déployer une meilleure coordination entre le Pays et les communes, laquelle ne doit pas se limiter à des actions ponctuelles comme une assistance technique à l'élaboration de PGA, mais de mettre en place une stratégie plus globale tendant à favoriser le report du transport en voiture particulière vers d'autres modes de déplacement nécessitant une réelle coopération entre les différents acteurs, pour assurer une véritable cohérence entre les politiques publiques connexes telles que l'aménagement, le tourisme, l'environnement, voire l'éducation.

C'est exactement la ligne que nous avons défendue, travailler avec les communes pour sortir les usagers de l'isolement et des ruptures de services. Et la Chambre le confirme d'ailleurs, ce n'est pas une question de compétences administratives, c'est une question de gouvernance et de volonté politique. Et c'est tout le sens de leur troisième recommandation : organiser la gouvernance des mobilités.

Cette meilleure coordination permettrait très certainement d'accroître la liquidation des investissements relevant du programme transport terrestre dont le taux de réalisation apparaît excessivement bas à raison principalement d'un défaut d'ingénierie pour conduire des projets ou encore de la disponibilité des entreprises. En simple, la CTC nous invite à ne pas seulement voter des crédits, mais à davantage contrôler leur exécution. Les annonces et prévisions doivent être suivies d'actes traduits dans des faits réalisés. Heureusement, tout n'est pas figé et des signes encourageants ont été engagés visant à réduire la congestion routière, à améliorer la mobilité des usagers. L'amorce de la modification des rythmes des établissements scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires doit être poursuivie puisqu'ils influent fortement sur la congestion routière, des voies réservées aux bus avec intégration des vélos et covoiturage sont désormais à l'étude avec un renforcement de l'offre de transport en commun à terme dont le coût d'investissement est significatif puisqu'il a été estimé à plus de 10 milliards F CFP. Les études de faisabilité pour définir des ouvrages structurants, le renouvellement des abribus se poursuit effectivement et on en a vu les différentes communications récemment. Les pôles d'échange et l'accessibilité PMR figurent désormais dans les priorités affichées et un résultat de pistes cyclables est planifié.

Ces orientations qui apparaissent aussi dans le budget primitif 2025 vont dans le bon sens de ce que la Chambre appelle de ses vœux, des politiques visibles, mesurables et concrètes pour les usagers. Et parmi ces dispositifs, le covoiturage mérite un suivi particulier. La Chambre recommande qu'un bilan objectif soit établi sur l'expérimentation lancée avec l'application Wigo dont la démonstration des résultats est faible et conditionne le solde du versement de la subvention octroyée.

J'en ai déjà parlé au sein de cet hémicycle à plusieurs reprises. Je sais qu'une action en justice a été engagée. Il ne m'appartient pas de la commenter ici, mais en tout cas, effectivement, Monsieur le ministre, la CTC vous invite à la transparence. Il serait donc utile que vous puissiez présenter à l'assemblée dans les prochains mois un premier bilan d'usage de pertinence de cette application afin que nous sachions si le covoiturage numérique a trouvé son public ou s'il faut orienter les moyens vers d'autres leviers plus efficaces pour la mobilité du quotidien.

Il en va de même pour le développement du télétravail, dont un objectif cible permettrait de réduire la congestion routière. Et Madame la ministre en charge de l'emploi et de la fonction publique, serait également utile que vous puissiez présenter à l'assemblée un bilan de la mise en œuvre des textes réglementaires récemment adoptés par notre assemblée.

Mes chers collègues, nous l'aurons tous compris, si nous voulons une mobilité durable, il nous faut mettre en œuvre un ensemble de mesures de manière concertée et coordonnée avec une feuille de route réaliste et mesurable. Ce que la Chambre nous demande, finalement, c'est de changer de posture en passant d'une politique de moyens à une politique de résultats.

Je vous remercie.

Le président : Merci. J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiiraatira prendre la parole.

Oui, Heinui.

M. Heinui Le Caill : *Merci, Monsieur le président.*

Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Messieurs les ministres, membres des cabinets, chers collègues, représentants et représentantes, internautes public, *bonjour.*

Il y a un an, un an et demi, notre commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports avait conduit une mission d'information sur les transports scolaires terrestres. Cette mission avait formulé une quarantaine de recommandations concrètes issues du terrain des élèves, des parents, des transporteurs et des communes. Donc aujourd'hui, nous étudions le rapport sur la politique des transports terrestres du

Pays depuis 2020, de la Chambre territoriale des comptes. Ce rapport, bien qu'il porte sur l'ensemble du secteur, aborde aussi la question du transport scolaire.

Sur ce point, les constats de la CTC rejoignent en partie ceux formulés par notre mission d'information. La gouvernance est à clarifier, la sécurité renforcée, l'équité territoriale à mieux assurer. Mais la CTC souligne surtout que des progrès concrets ont été accomplis depuis un an, un an et demi, grâce au travail conjoint de notre gouvernement et des services concernés. Je retiens quelques extraits, d'abord pour ce qui est de la modernisation du réseau du transport en commun, sur Tahiti notamment. Un tarif unique à 150 F CFP, une billetterie dématérialisée, un Pass jeune à 1 500 F CFP par mois, qui, pour ma part, devrait peut-être dans les années à venir devenir ou être transformé en un multi-pass : jeunes, culture, transport, sport, passeport, et peut-être gratuit aussi et une meilleure géolocalisation des bus, offrant donc une information plus fiable aux usagers. Cette modernisation du service public de transport est saluée par la CTC. Ensuite, le renouvellement progressif de la flotte, plus de 65 % des bus ont déjà été remplacés, notamment en Tahiti avec un objectif d'achèvement d'ici fin 2025. C'est très ambitieux, parce qu'il me semble qu'il y a encore des flottes de transports scolaires à renouveler, notamment sur la côte ouest, à Moorea et dans certaines îles des Raromatai *îles-sous-le-vent* et ailleurs. Ensuite, l'arrivée prévue de 18 nouveaux bus en 2026 et dont l'étude de bus à étage pour renforcer la capacité aux heures de pointe.

Sur le plan de la formation, le CFPA a créé un titre professionnel, comme il a été dit tout à l'heure, professionnel local, de conducteur de transport collectif, une première au *pays*. Deux promotions de 20 stagiaires débiteront dès la fin de cette année. C'est une réponse donc directe à la pénurie de chauffeurs et à notre volonté de professionnaliser la filière.

Enfin, l'aménagement du territoire progresse. 11 nouveaux abribus accessibles et sécurisés seront livrés d'ici 2026, des gares routières rénovées et agrandies, et les premières cartographies de points de ramassage scolaires auraient été lancées à Moorea.

Donc ces actions concrètes découlent aussi de nos recommandations et montrent qu'un an après, les lignes bougent réellement. Mais la CTC le rappelle, il reste encore bien du chemin à parcourir. Certaines recommandations essentielles demeurent en cours de mise en œuvre : la clarification des compétences entre le pays, les communes et les transporteurs, la présence d'accompagnateurs sur l'ensemble des trajets, la cartographie de l'ensemble des zones accidentogènes indispensables à la sécurité des élèves et la mise en place d'une évaluation indépendante de la politique de transport afin de mesurer concrètement son efficacité et ses résultats.

Notre mission d'information, pour sa part, avait également ouvert des perspectives complémentaires que la CTC n'a fait qu'effleurer notamment la gratuité complète du transport scolaire et en commun, notamment pour les élèves qui doivent chaque année faire des stages obligatoires en entreprise et qui n'ont que pour seul moyen de transport le bus ; la professionnalisation des chauffeurs qui est en cours, mais surtout celle des accompagnateurs, leur formation et la création d'un véritable statut.

Enfin, la détaxe du carburant pour les communes des archipels qui assurent elles-mêmes le service de transport scolaire, etc. Autant de mesures de terrain pragmatique et social qui répondent directement aux réalités vécues par nos élèves et leurs familles.

La CTC prend acte qu'un projet d'arrêté sur la gouvernance des mobilités a été soumis au Conseil des ministres en juillet dernier. Selon les informations transmises, il aurait été validé en septembre 2025. C'est une avancée importante vers une meilleure coordination des acteurs.

Du côté de l'éducation, le comité territorial des transports scolaires créé par la délibération de 1979, en sommeil depuis de nombreuses années, va être relancé, modernisé et permettra ainsi de mieux coordonner et optimiser le service du transport scolaire.

Ensuite, concernant la mise en place d'une réglementation cadre qui définirait clairement le rôle et les devoirs des différents acteurs du transport scolaire, cette dernière est en cours d'élaboration au niveau de la DGEE.

Je tiens donc à saluer la mobilisation de nos ministres, et ministères du transport, de l'aménagement, de l'éducation, du travail, ainsi que la DTT et la DG2E pour les réformes qui sont engagées avec, quand même, une réelle écoute du terrain. En somme, la CTC confirme ce que nous avions pressenti. Le transport scolaire terrestre doit devenir un véritable service public de qualité, sûr, équitable et accessible à tous. Nous voyons déjà les premiers résultats et le bilan récent du suivi de recommandations de notre mission d'information qu'on a menée avec les ministres concernés en témoignent clairement. Et ce bilan, chers collègues, est en cours de finalisation et sera bientôt disponible. Mais il faut poursuivre avec méthode, avec exigence, pour que demain, aucun élève, quel que soit son île, son atoll ou sa situation, ne soit laissé au bord de la route.

Merci bien.

Le président : Merci.

J'invite le deuxième intervenant du Tavini à prendre la parole.

M. Cliff Loussan : Merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, Madame et Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, Madame la députée, chers collègues, à tous, *bonjour*.

Alors il y a des rapports qui se lisent comme un constat... et d'autres comme un appel.

Celui que la CTC vient de publier sur les transports terrestres appartient, sans nul doute, à la seconde catégorie. Car à la lecture de ce rapport, c'est toute une réalité préoccupante qui s'exprime : celle d'un Pays pris au piège de sa propre mobilité.

Chaque matin, des milliers d'automobilistes s'élancent sur la route de ceinture, dans une file ininterrompue de pare-chocs et de patience. À Tahiti, ce sont plus de 530 000 déplacements par jour, pour une île qui compte environ 200 000 habitants. Dans certaines zones, un trajet de moins de 5 kilomètres peut durer jusqu'à 45 minutes aux heures de pointe. Cette lenteur n'est pas qu'un désagrément, mais c'est devenu également un symptôme.

La Chambre le dit sans détour : la congestion est désormais structurelle, et si nous n'agissons pas maintenant, elle finira par étouffer notre économie, notre qualité de vie, et jusqu'à notre cohésion sociale.

Le rapport révèle qu'aujourd'hui, 82 % des ménages polynésiens possèdent au moins un véhicule. Cela traduit à la fois une réussite sociale et une impasse collective.

Notre modèle de déplacement ne repose presque exclusivement sur la voiture individuelle, car le transport public, reste peu attractif la faute à des infrastructures peu adaptées, peu fiable en termes de ponctualité et parfois, tout simplement, inconfortable.

Les bus gratuits pour les scolaires et certaines catégories sociales, c'est un progrès social incontestable. Mais la CTC pointe une vérité dérangeante : cette gratuité ne garantit pas l'accès.

Seulement 10 % des bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, et nombre d'arrêts ne le sont pas du tout. La gratuité sans accessibilité, c'est une promesse sans porte d'entrée, car disons-le la zone urbaine et l'île de Tahiti n'ont pas le monopole des PMR dans un territoire aussi vaste que l'Europe, avec des reliefs tout aussi variés... Mais je reste confiant, car je sais que notre *ministre* Jordy Chan a depuis le début de son ministère à cœur d'améliorer le réseau de transport autour de l'île de Tahiti pour nos concitoyens.

Ici, le transport devient une question de justice sociale. Comme le rappelait Victor Hugo : « *C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas.* »

Eh bien, la nature nous parle : par les bouchons, le matin et le soir, parfois même le week-end, par le bruit, par la pollution, par la perte de temps. Et nous devons écouter.

Sur le plan climatique, la situation est tout aussi préoccupante. Le secteur des transports terrestres représente 34,4 % des émissions de gaz à effet de serre de notre Pays.

Nous pourrions croire que l'électromobilité serait la solution évidente. Pourtant, le rapport nous rappelle une donnée capitale : 70,5 % de notre électricité est encore produite à partir d'énergies fossiles.

Autrement dit, importer massivement des véhicules électriques aujourd'hui, c'est déplacer le problème, et non le résoudre.

Les 8,5 milliards F CFP dépensés ces dernières années en exonérations fiscales pour les véhicules électriques ou hybrides n'ont pas pour autant produit l'effet d'entraînement attendu.

La CTC nous invite à faire preuve de discernement en soutenant les hybrides sobres, en électrifiant d'abord les usages captifs, comme les bus urbains ou les deux-roues, et surtout, en liant toute politique de mobilité à celle de notre mix énergétique.

C'est une leçon de bon sens : on ne peut se satisfaire de rouler en véhicule rechargeable, alors que l'électricité nécessaire pour l'alimenter reste produite par une centrale qui fume encore du fioul.

Le rapport met également en lumière un problème récurrent : la fragmentation de la gouvernance.

Le Pays gère le transport intercommunal et scolaire, les communes, les réseaux locaux, l'État, les infrastructures stratégiques. Et pourtant, aucun organe de coordination formalisé n'existe.

C'est un peu comme si chacun conduisait son véhicule sur une même route, mais sans feux, sans signalisation, sans code commun.

Aussi, la CTC recommande la création d'un arrêté de coordination des mobilités avant 2026. Voilà une proposition que nous devons saisir à bras-le-corps.

Sans pilotage clair, pas de cohérence. Sans cohérence, pas de vision. Et sans vision, la route finit toujours en cul-de-sac.

Il faut aussi parler d'argent, car derrière les principes, il y a des choix budgétaires.

Aujourd'hui, la Polynésie consacre près de 2 milliards F CFP par an aux transports réguliers et scolaires, sans compter les exonérations et subventions.

Le Fonds de régulation du prix des hydrocarbures (FRPH), lui, a été abondé à hauteur de 13,3 milliards F CFP entre 2022 et 2024.

Ce fonds, initialement destiné à protéger le pouvoir d'achat, agit désormais comme un frein à la transition énergétique, en maintenant artificiellement bas le prix du carburant. Ce n'est pas un tabou : c'est un débat à ouvrir.

Réformer le FRPH ne veut pas dire punir le consommateur, mais redonner du sens économique et écologique à chaque franc dépensé, tout en prévoyant des filets de compensation pour les ménages les

plus modestes. Le transport n'est pas qu'une affaire de routes et de moteurs : c'est un enjeu de santé publique et de dignité.

Les embouteillages quotidiens coûtent en temps, en stress, en pollution sonore et en air vicié. La CTC demande que la surveillance de la qualité de l'air soit mise en place dès 2026. C'est une mesure de santé autant qu'une mesure de transparence.

Il faut aussi envisager les alternatives telles que les mobilités actives : la marche, le vélo, le covoiturage. Ces alternatives ne sont pas des utopies importées d'ailleurs elles sont adaptées à nos réalités locales.

Par exemple, à Arue, Punaauia ou Paea, des voies réservées expérimentales montrent déjà que l'on peut gagner du temps et réduire la congestion, en s'épargnant de nouveaux milliards d'investissement.

Le rapport le rappelle : 73 % des accidents mortels impliquent un deux-roues. Investir ainsi dans la sécurisation des pistes cyclables, dans une meilleure signalisation, c'est investir dans la vie.

Enfin, ce rapport doit être lu comme une invitation à repenser notre modèle.

Nous devons passer d'une logique de consommation automobile à une logique de mobilité collective et partagée. C'est une transformation culturelle autant que technique. Nos archipels ne peuvent plus avancer à la vitesse des embouteillages de Papeete. La Polynésie de demain sera celle qui saura conjuguer efficacité, durabilité et équité. Et cette transition ne se décrète pas, elle se construit, pas à pas, voie par voie, en associant les communes, les usagers, les acteurs économiques et les jeunes générations.

Alors mes chers collègues, le rapport de la CTC n'est pas une condamnation ; c'est un avertissement lucide. Il nous dit : « *Votre modèle n'est pas durable, mais il peut le devenir.* » Et il nous offre les clés pour y parvenir : la coordination, la transparence, la responsabilité.

Jean Jaurès affirmait, je cite : « *Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire.* »

Eh bien, la vérité est simple : si nous continuons à observer les embouteillages comme on regarde la pluie tomber, sans rien faire, nous finirons par nous noyer. Mais si nous prenons collectivement le volant du changement, alors peut-être, un jour, le mot « embouteillage » ne désignera plus notre quotidien... mais le souvenir d'une époque révolue.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

S'il n'y a plus une intervention au niveau du Tavini, je cède la parole au Tapura.

Joëlle.

M^{me} Joëlle Frebault : *Merci beaucoup, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, chers ministres, à nous toutes et tous, bel après-midi.*

Derrière l'image paradisiaque que nous renvoient à l'international, les îles polynésiennes peuplées de sublimes *femmes* se prélassant sur des plages de sable blanc bordées de cocotiers, la Chambre territoriale des comptes présente en introduction de son rapport définitif sur la politique des transports terrestres menée pour les exercices 2020 et suivants, un tableau autrement moins rêveur. Et de partir du seul constat dressé en 2005 dans les Cahier d'outre-mer par un certain Olivier Bon, selon lequel, je le cite : « *Le touriste en partance pour Tahiti [...] ne peut pas imaginer que son futur séjour sera ponctué par de nombreux et monstrueux embouteillages qui rythment la vie quotidienne des habitants de l'île.* »

Alors oui, bienvenue dans le monde réel : Tahiti, à elle seule, concentre 70 % de la population polynésienne, soit l'équivalent de 191 532 habitants qui ont majoritairement établi leur foyer dans l'agglomération urbaine entre Mahina et Paea. Une urbanisation hyper concentrée, aggravée de surcroît par un modèle basé sur la voiture individuelle.

Résultat : les 257 km du réseau routier tahitien semblent bien dérisoires au regard du nombre de voitures en circulation estimé à 68 942 en 2022, un chiffre en hausse de 5,6 % par rapport au recensement de 2017. D'où une « congestion routière chronique » dont l'ampleur et la gravité sont pointées du doigt par les magistrats de la CTC tout au long de ce rapport de 66 pages avec, à la clé, pas moins de huit recommandations.

De tout temps, les Polynésiens, comme d'ailleurs beaucoup d'iliens dans d'autres départements et territoires français d'Outre-mer, ont montré un attachement fort à la voiture, qu'il s'agisse du gros tout-terrain ou de la Berline de luxe, considérée comme un facteur d'élévation sociale. C'est quelque part la preuve que l'on a réussi dans sa vie professionnelle...

Mais si « plus de 82 % des ménages à Tahiti possèdent au moins une voiture », avec tout ce que cela implique en termes de dépenses d'entretien évaluées à 517 000 F CFP par an, tel qu'il ressort de la dernière étude sur le budget des Familles, il y a aussi une autre frange de la population, jeunes comme retraités, qui aspire à se déplacer autrement, et surtout à moindre coût.

Dans ce cadre, la CTC rappelle l'adoption en 2017 du schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables dont les objectifs ont d'ailleurs été repris par le schéma d'aménagement général de notre collectivité, à savoir transformer les mobilités à l'horizon 2035, dans la perspective futuriste, je dirais, d'une ligne de transport en commun en site propre reliant Arue à Punaauia. Elle souligne par ailleurs que le Pays consacre beaucoup d'argent, 2 milliards par an en moyenne, pour financer le transport terrestre régulier ainsi que le transport scolaire dont plus de 16 000 élèves du premier et second degré bénéficient gratuitement.

Aussi, nous sommes tous bien conscients qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir et des mentalités à faire évoluer, pour reléguer la voiture au second plan... À commencer par rendre plus perfectible notre service de transport en commun régulier. Quant à son accessibilité, il laisse encore à désirer, notamment lorsqu'on apprend que seulement 10 % des bus — sur les 240 actuellement en circulation — disposent d'un plancher bas pour faciliter l'accueil des personnes en fauteuil roulant. La Chambre remarque également qu'il n'existe pas de desserte au départ de Tahiti-Faa'a, ni de connexion entre l'aéroport international et la gare maritime de Papeete. Un comble pour une destination qui se veut touristique... Raison pour laquelle l'accroissement de la fréquentation journalière de 15 000 à 20 000 usagers d'ici à 2030 lui paraît d'ores et déjà un objectif très ambitieux.

Il faut reconnaître que notre jeune et bouillonnant ministre de l'équipement ne ménage pas sa peine pour tenter de résorber les bouchons. Mais son hyperactivité n'est pas toujours couronnée de succès ! Prenons le cas de la plateforme de covoiturage annoncée dans le ROB 2024 grâce au développement d'une application mobile Wigo chèrement payée sur les deniers publics. Au-delà des difficultés techniques rencontrées par la société, les résultats sont encore faibles, souligne la CTC. Seulement 831 trajets recensés en mars 2025 alors que l'objectif mensuel est de 5 000. La conclusion des magistrats est cinglante : « *Il appartiendra à la Polynésie française de produire le bilan de la pertinence de cette application* ».

Par ailleurs, à défaut de partager leurs voitures avec un inconnu, les Polynésiens pourront toujours se mettre à pédaler. Une reconversion aussi utile pour la planète que bonne pour la santé ! À cette fin, un programme de réalisation de 15 km de pistes cyclables est à l'étude. Il est également envisagé de mettre en place, à Papeete je suppose (?), un service de location de vélos longue durée. Il est question de 120 vélos à assistance électrique d'ici à la fin de l'année. Et 500 d'ici 2028. Le ministre pourrait-il nous en dire quelques mots...

En revanche, la Chambre territoriale des comptes regrette l'absence de politique d'électrification du parc automobile, pourtant prévu dans le code de l'énergie. En 2024, 79,5 % des véhicules neufs immatriculés étaient thermiques contre 2,5 % électriques et 18 % hybrides. Comment pourrait-il en être autrement depuis le coup de rabot fiscal infligé par le gouvernement Brotherson sur l'achat de voitures hybrides et électriques ? Et je ne parle même pas du déploiement des infrastructures de recharge qui tarde à voir le jour malgré l'adoption d'un dispositif incitatif il y a plus d'un an.

Enfin, la CTC recommande à la collectivité de s'engager résolument dans une évaluation des mécanismes de soutien aux prix des hydrocarbures et notamment d'adopter, dès 2026, le projet de révision du FRPH. Un mécanisme qui, on le sait, a l'avantage d'amortir la variation des cours mondiaux du pétrole, rendant ainsi le prix des carburants moins élevé qu'ailleurs. Sauf qu'au-delà de l'effet dissuasif que cela engendre sur le développement de solutions alternatives, le FRPH aura quand même coûté à la collectivité, c'est à dire à nous tous, la bagatelle de 13 milliards 300 millions de F CFP entre 2022 et 2024.

Merci de votre attention.

Le président : *Bien. Merci bien.*

Je rends la parole au gouvernement.

M. Jordy Chan : *Merci, Monsieur le président.*

Merci à tous nos représentants.

Le constat du gouvernement, c'est que le rapport de la CTC 2025 sur la politique des transports terrestres de la Polynésie française est beaucoup moins critique que le rapport de la CTC de 2017. Alors que le rapport de 2017 faisait état de nombreux manquements, la synthèse du rapport 2025 soulève les avancées qui ont été effectuées depuis et notamment écrits. Jusqu'en 2023, la mise en œuvre du schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti a été principalement effectuée sous le prisme du suivi de la délégation de services publics de transport régulier et scolaire de Tahiti. Elle est désormais initiée par une stratégie globale accompagnée d'un renforcement des effectifs de la Direction des transports terrestres, avec un ensemble de mesures concernant à la fois des aménagements routiers, mais aussi le développement d'un ensemble de solutions de mobilité.

Ce qu'on peut constater, c'est que, en tout cas de notre point de vue, la CTC met en avant que le gouvernement a non seulement apporté une vision, mais également une stratégie globale et des mesures concrètes qui accompagnent cette stratégie.

Sur les huit recommandations qu'émet la CTC, sept recommandations sont déjà en cours de traitement et une est déjà effectuée.

Si on les reprend point par point, la première recommandation de la CTC consiste à dire qu'à la suite de l'adoption du schéma de mise en accessibilité du réseau de transport en commun de l'île de Tahiti d'ici à 2026, il faudra établir un rapport annuel de mise en accessibilité du réseau. C'est une recommandation qui est déjà en cours de traitement puisque le schéma de mise en accessibilité est en cours d'élaboration. Nous avons déjà recruté un bureau d'études pour ce faire et le schéma est prévu d'être validé et communiqué d'ici la fin de l'année. Et bien entendu, dans le cadre de cette étude, une instance de gouvernance est en cours de conception et permettra un suivi annuel de la mise en accessibilité du réseau comme recommandé par la Chambre territoriale des comptes.

Pour ce qui concerne la deuxième recommandation, le suivi annuel des actions vis-à-vis des gaz à effet de serre, la Chambre territoriale des comptes recommande d'effectuer, dès 2026, un suivi annuel de l'incidence des actions menées en matière de transport terrestre sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du secteur, intégrant l'estimation de leurs coûts afin d'en mesurer l'efficacité. Encore une

fois, cette recommandation est déjà en cours de traitement par le ministère, par le gouvernement et par les services sous ma tutelle, puisque dans le cadre du schéma directeur des transports terrestres, qui doit être révisé à partir de l'année prochaine, nous avons déjà lancé la consultation et nous sommes en cours d'analyse des offres des bureaux d'études pour pouvoir le lancer l'année prochaine, eh bien il est prévu justement de répondre à cette recommandation en intégrant dans le cahier des charges de la consultation les instances qui permettront de suivre annuellement l'incidence des actions menées en matière de transport terrestre sur l'évolution de ces gaz à effet de serre.

Pour ce qui concerne la troisième recommandation de la Chambre territoriale des comptes, à savoir adopter dès 2026 un arrêté visant à organiser la gouvernance des mobilités, cet arrêté a déjà été adopté en Conseil des ministres. Il a été adopté pendant l'élaboration du rapport de la CTC et a été publié du coup le 10 septembre 2025.

Pour ce qui concerne la quatrième recommandation, procéder dès 2025 à l'identification des lieux de concentration d'accidents sur les îles de Tahiti et Moorea pour mettre en place à compter de 2026 toute mesure adaptée à ces zones accidentogènes, telles que les signalisations et aménagements routiers ou contrôles. Cette action, c'est une action que je souhaitais mener au début de la mandature ; mais le problème, c'est qu'à l'époque, on ne disposait pas des informations, des données qui nous permettaient de le faire. Pourquoi ? Parce que les données, en fait, sont détenues par l'État et du coup, il a fallu qu'on établisse une convention entre l'État et le Pays pour permettre le partage de ces données. Cette convention est d'ores et déjà signée. Elle a été signée le 27 juin 2025. Et il reste encore à la signer par une troisième partie, l'ONI-SR, qui est l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, pour permettre ce partage de données. Une fois qu'on aura ces données, on pourra identifier les principaux points accidentogènes du réseau et mettre en œuvre des actions derrière cette analyse.

Concernant maintenant la cinquième recommandation, l'étude des parts modales, la CTC recommande de procéder, dès 2026, à une étude globale de l'évolution des parts modales de déplacement. Ça, c'est également une recommandation qui est déjà en cours de traitement, puisque nous avons lancé depuis le 29 septembre dernier une consultation pour une étude consistant à analyser le déplacement des ménages polynésiens, qui nous permettra d'évaluer justement l'évolution de ces parts modales.

Concernant la recommandation n° 6, donc le suivi annuel du schéma directeur des transports terrestres, comme je l'ai dit, le schéma directeur des transports terrestres est prévu d'être révisé à partir de 2026.

Et enfin, concernant les deux dernières recommandations, la n° 7 qui consiste à adopter dès 2026 une réglementation relative à la qualité de l'air, fixant notamment les normes de qualité de l'air ainsi que les modalités de surveillance et d'information du public. Et la n° 8 qui consiste à réaliser une évaluation des mécanismes de soutien au prix des hydrocarbures visant à adopter dès 2026 le projet de révision du fonds de régulation du prix des hydrocarbures inscrit au plan climat. Je sais que le plan climat de Polynésie a déjà prévu des actions en ce sens et que les ministères concernés, mes collègues ministre de l'environnement et ministre de l'énergie portent une attention particulière à ces recommandations.

Pour ce qui concerne les sollicitations de nos élus, concernant l'application de covoiturage, je prends note de la demande de bilan qui émane de notre représentant Nuihau Laurey. Ce que je peux dire, et souligner d'ailleurs, c'est que la Chambre territoriale des comptes n'a effectué aucun signalement concernant l'appel à projet qui a été lancé pour impulser la création de la plateforme de covoiturage en question, ce qui est une preuve de régularité et d'intégrité de la procédure. Pour ce qui concerne l'usage des fonds, bien entendu, nous effectuerons un bilan à l'issue de la convention qui, je ne doute pas, sera discuté au sein de cette assemblée.

Pour ce qui concerne maintenant le service de location longue durée, donc une question qui émane de notre représentante *mairie* de Hiva Oa, nous avons pour objectif de mettre en service un service de location longue durée qui est actuellement en cours de conception. Donc, si tout se passe bien, nous prévoyons potentiellement un déploiement en 2026, mais nous avons encore besoin de finaliser le service en question avant de confirmer les délais.

Le président : Voilà, *merci bien*.

Je vais suspendre juste 30 secondes pour faire le *switch*.

(Présidence de M. Bruno Flores, deuxième vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.)

RAPPORT N° 144-2025 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE DÉCRET FIXANT POUR LES ANNÉES 2023 ET 2025 LA QUOTE-PART DES RESSOURCES DU BUDGET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DESTINÉE À ALIMENTER LE FONDS INTERCOMMUNAL DE PÉRÉQUATION

Présenté par M^{me} et M. les représentants Elise Vanaa et Tematai Le Gayic

Le président : O.K. On continue. Nous passons au prochain rapport, rapport n° 9, rapport n° 144-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de décret fixant pour les années 2023 et 2025 la quote-part et les ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale de l'avis.

Merçi.

M. Warren Dexter : Merçi, vice-président.

Ce dossier est un dossier auquel vous êtes habitués chaque année. Il s'agit simplement de confirmer le montant du FIP 2023 au regard du compte administratif 2023 qui est apparu entre-temps, et puis d'établir les recettes du FIP 2025 sur la base des prévisions de cet exercice en cours.

Merçi

Le président : *Merçi*

J'invite la rapporteuse Elise... Madame la rapporteuse, Elise.

M^{me} Elise Vanaa : Merçi. La rapporteuse de l'assemblée, rapporteuse. Merçi, Monsieur le président. Merçi.

Donc, en complément de la présentation de notre *ministre...* (**Une représentante, hors micro :** « *Rapporteuse.* ») *rapporteuse*, attends là, *comment peut-on avancer ainsi ?* Alors, en complément de ce qui a été dit par notre *ministre*, ce dossier a été étudié en commission le 3 octobre 2025 et a suscité des échanges retracés ci-dessous :

– une précision a été apportée par rapport au différentiel entre l'assiette prévisionnelle de 2023 et son atterrissage définitif, soit un écart de 15 %, qui s'explique par une augmentation des recettes fiscales dues à l'inflation.

– le comité des finances locales, dont la présidence tripartite est assurée par l'État, le Pays et les communes valide les secteurs éligibles ainsi que la répartition des enveloppes, selon des règles bien établies ;

– le CFL établit les critères de répartition, qui se chiffrent à une douzaine à ce jour. De manière générale, ce sont les pourcentages affectés à ces critères qui varient ;

– et enfin, il a été précisé que le dernier appel à projets a été clôturé le 30 septembre dernier ; pour cela, les communes peuvent être assistées des subdivisions administratives de l'État, mais également de la DDC.

Au regard de ces éléments donc de la commission de l'économie, j'invite mes collègues de l'assemblée à voter favorablement pour ce projet de décret présenté.

Merci.

Le président : *Merci bien*, Elise.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : Tavini huiraatira 36, Tapura huiraatira 15, et non-inscrits 9 minutes.

J'invite l'intervenant du Tapura huiraatira à prendre la parole.

Merci.

M. Simplicio Lissant : *Merci, Monsieur le vice-président.*

Madame la vice-présidente, chers ministres, bonjour. Mes chers collègues, je vous salue également ainsi que la population qui nous suit en ce moment.

Mes chers collègues, l'acte par lequel notre assemblée est officiellement saisie sur le projet de décret fixant la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation, en l'occurrence pour les années 2023 et 2025, est un exercice auquel nous sommes habitués.

Aussi, que dire de plus que ce qui figure déjà dans le rapport de présentation, sinon que cette quote-part des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget général du Pays reste irrémédiablement bloquée à hauteur de 17 % alors que les recettes collectées par la puissance publique n'ont jamais été aussi abondantes, l'inflation aidant bien entendu, comme se plait à le dire régulièrement notre grand argentier.

Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, rappelons à toutes fins utiles que le fonds intercommunal de péréquation (le FIP), dispositif propre à la Polynésie française créé en 1971, a pour principale vocation de doter les communes d'une source de financement stable et pérenne en l'absence d'une fiscalité propre suffisante. Il s'agit de la principale ressource financière des communes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Rappelons également que ces fonds sont gérés par un comité des finances locales dont la présidence est tripartite (État-Pays-Communes) alors que c'est l'État qui en assure le secrétariat. Ce même État dont la faiblesse de la contribution financière au FIP est régulièrement pointée du doigt tant elle apparaît dérisoire : moins de deux milliards de F CFP chaque année provenant de deux dotations distinctes, la DGF et la DTIC.

Une bonne nouvelle quand même ! La participation de la Polynésie française au FIP 2023, pour l'exercice, réalise un bond de plus de 3 milliards de F CFP par rapport à ce qui avait été établi initialement sur la base de données provisoires. Soit un total de 20 922 337 974 F CFP exactement à se partager entre les 48 communes. Eh bien c'est un bonus appréciable qui s'explique du fait que l'assiette à partir de laquelle s'applique les 17 % est passée de 105 estimés à plus de 123 milliards de F CFP pacifiques.

Qu'en sera-t-il pour 2025 ? Sur la base de l'assiette provisoire, les communes peuvent d'ores et déjà prétendre à un soutien de la même ampleur, c'est-à-dire au moins supérieur à 20 milliards de F CFP. Maintenant, de là à table sur la poursuite d'une croissance des recettes fiscales du Pays comme ce que

nous avons connu ces trois dernières années, il convient de rester prudent, comme le fait souvent notre argentier.

Aussi, voici quelques réflexions de ma part. et je vous remercie de votre attention.

Que l'amour règne parmi nous.

Le président : *Merci, Monsieur le maire.*

J'invite l'intervenant des non-inscrits.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci, Monsieur le président.

Donc oui, nous voterons en faveur effectivement de cette disposition qui fixe à 17 %, presque mécaniquement, puisqu'on le fait quasiment chaque année, chaque année depuis 2006. Et ça fait 20 ans que le FIP est bloqué à 17 %. Alors, c'est vrai que parfois on a eu des séances dans lesquelles, surtout quand l'activité économique se contractait, où les recettes étaient moindres que celles que l'on constate aujourd'hui, comme l'a dit notre ami *maire* de Punaauia, jamais les recettes fiscales du Pays n'ont été aussi importantes, ce qui génère bien sûr une dotation pour les communes particulièrement importante, mais ça n'a pas toujours été le cas. Et je me souviens de débats dans lesquels le *maire* de Faa'a avait demandé plusieurs années d'affilée à ce que le taux du FIP soit remonté à 25 %. Je ne sais pas si le ministre des finances partage cette demande, ah ça paraît excessivement élevé. Mais en 71, comme le rappelait *Monsieur le maire de* Punaauia, lorsque le FIP a été créé, le taux du FIP était de 25 %. Donc, ce n'est pas quelque chose complètement hasardeux. Non, le niveau des recettes qui sont prélevées au budget du Pays pour financer les compétences communales est particulièrement important en ce moment. C'est une bonne chose, ça permet de diversifier finalement les investissements qui sont réalisés, le Pays étant aussi contraint par les ressources limitées de sa direction de l'équipement. Donc, c'est une bonne chose que cette partie loi soit dévolue aux communes pour qu'elles mettent en œuvre leurs compétences.

Après, c'est un vrai débat qu'il faut probablement lancer sur la réforme du FIP, la mise en place de critères plus objectifs. Mais je pense que ça, c'est quelque chose qui pourra être initié que par les maires eux-mêmes, étant eux-mêmes les premiers à avoir connaissance de leurs besoins réels. Donc, nous voterons effectivement pour la fixation à 17 % de ce taux du FIP.

Merci.

Le président : *Merci.*

J'invite l'interprétant du Tavini huiraaatira à prendre la parole.

Tematai.

M. Tematai Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président.*

Madame la vice-présidente, les deux ministres. Monsieur le président Tong Sang, je vous salue chaleureusement à l'occasion de notre rencontre en cet après-midi.

Comme les différents orateurs l'ont rappelé sur ce sujet, il s'agit d'un thème que nous examinons de manière récurrente. Depuis une vingtaine d'années, l'Assemblée de la Polynésie française demande un relèvement de ce plafond, initialement fixé à 15 %, puis porté à 17 %, faute de modification de la loi organique de la Polynésie française permettant d'aller au-delà de ce taux de 17 %.

Comme cela a été indiqué, au cours des dernières années, la part des financements versés aux communes a dépassé le seuil de 21 milliards de F CFP CFP, puisqu'il s'agit de fonds issus de la fiscalité du Pays.

La proposition qui nous est soumise aujourd'hui vise à porter ce plafond à 25 %, une demande récurrente du groupe Tavini.

En effet, dès lors que l'on additionne les crédits du Fonds d'intervention pour les communes (FIP) à ceux de la Délégation pour le développement des communes (DDC), on dépasse déjà le seuil des 25 %. Si l'on ajoute les 21 milliards issus du FIP aux 8 milliards provenant de la DDC, on atteint, voire on excède, ce plafond de 25 %.

C'est sans doute dans cette logique qu'a été envisagée la décision du président Moetai Brotherson de supprimer la part dédiée à la DDC pour intégrer l'ensemble de ces crédits au FIP, permettant ainsi de dégager une marge financière plus large au bénéfice des communes, au-delà du seuil de 25 % réclamé de longue date.

La position du groupe Tavini est donc de saluer le travail et l'engagement des équipes qui œuvrent, à la fois au titre du FIP et de la DDC, pour soutenir les 48 communes de notre Pays.

Sur cette base, le groupe Tavini apporte un soutien plein et entier à la présente proposition de loi.

Merci bien. (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraatira.)

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale est close. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

Merci.

M. Warren Dexter : Merci, vice-président.

Non, pas vraiment d'observations. Si ce n'est peut-être de revenir sur l'évolution, le delta important, entre les prévisions de recettes de 23 et le compte administratif. C'est vrai qu'en commission de l'économie et des finances, on s'est interrogé sur cette question-là, on a beaucoup attribué cela à l'inflation. Mais, si on regarde bien, le delta, je crois que c'est + 17 %. Donc, il n'y a pas que l'inflation. Les renseignements pris auprès des services, c'est tout simplement qu'on était encore en période post-Covid, et le regain d'activité économique, en fait, a dépassé toutes les prévisions. C'est ça la principale explication de ce regain de recettes. Évidemment, l'inflation également a joué, mais pas autant que le regain d'activité.

C'est tout. Merci.

Le président : *Merci bien.*

Nous passons à l'examen de l'avis. La discussion est ouverte.

Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président.

C'est vrai que c'est un exercice qu'on est amené à faire pratiquement tous les ans entre le prévisionnel et le rattrapage des recettes réellement encaissées. On parle de N-2. Et puis s'il y a un rattrapage, on a vu un peu le rattrapage, puisque la loi prévoit justement tous ces ajustements. Tant que ça reste dans le sens « ajustement en plus », c'est bon pour le CFL.

Mais il faudrait aussi, je crois, remercier la bonne gestion du comité des finances local pour les élus de l'assemblée qui y siègent, parce que je le sais, quelque part, qu'il y a quand même la conscience des élus, des *maires* surtout, des élus communaux qui y siègent, a quand même — comment dirais-je ? —

une réserve, mais une réserve dans le sens pour les mauvais jours, parce qu'on ne veut plus revivre aussi le spectre de ce qu'il y a eu par le passé. Moi, je voulais le dire et remercier la bonne gestion du FIP. Bien sûr, il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de projets. Les communes ont beaucoup, beaucoup de projets. Et que si le FIP devait — comment dirais-je — distribuer à tout le monde, il n'y en aurait jamais assez, tellement les communes sont porteuses de projets.

Là où je suis interpellée cet après-midi, c'est bien l'intervention de mon collègue Tematai Le Gayic. C'est vrai qu'en arrivant aussi au Parlement, un combat que nous menons depuis la nuit des temps pour que l'État vienne aligner ne serait-ce au moins à la moitié de ce que le Pays verse au profit du FIP, malheureusement, le combat n'est pas encore gagné, n'est pas encore gagné.

Pour le moment, et dans le PLF 2026, puisque nous avons déjà les chiffres, le montant du FIP État est constant, là. C'est déjà bien que ce n'est pas en baisse, parce que là, ça allait gueuler, c'est sûr. Pour le moment, c'est constant, mais ce n'est pas l'idéal. En tout cas, pour moi, j'ai toujours dénoncé... Quand l'État dit... Enfin, quand l'État dit... Non, les communes sont des collectivités de l'État. Il faut que l'État vienne à la hauteur de ce que le Pays met au travers de toutes les recettes perçues dans le budget de la Polynésie française, puisque dans la loi de finances que nous avons étudiée, là, auparavant, deux créations de fonds, qui est le FIT, où on met les trois dotations existantes déjà dans le même fonds et puis, il y a la DSEC aussi, pareillement.

Je prends mon collègue représentant, candidat aux prochaines élections municipales de Papeete, c'est pour ça peut-être qu'il a dit aussi ça. Je serais d'accord à ce qu'on crée le même fonds, c'est-à-dire qu'on supprime la DDC et on reflèche le montant inscrit dans le budget primitif du Pays au profit de la DDC, et créer le même fonds identique à ce que l'État vient de proposer. Et avec un collègue qui siègera, comme j'ai proposé tout à l'heure, à l'image du CFL, un représentant du Pays, de l'État et des communes. *Voilà*. Chiche. Nous sommes partants. Nous sommes partants. Là, ça va être une grande avancée.

Pourquoi je dis ? On ne sera plus obligé d'aller à 3 heures, voire 4 heures du matin, changer de couleur de chemise par rapport à celui qui est là-haut, pour pouvoir obtenir des subventions pour venir financer, en matière d'investissement surtout, dans les communes, nos projets d'investissement. Oui, Monsieur Tematai Le Gayic, je vous tends la perche aussi. Chiche ! Allons-y ! Allons-y, vous avez la majorité. Nous allons vous suivre sur ça. *Il ne faut pas tarder*, dans le prochain budget là, là, là, là ! Allons-y ! Allons-y !

C'est une position, conforme à l'opinion qui s'est exprimée ici. Et je pense également que notre président, notre aîné, y apportera un soutien ferme. Nous n'irons plus frapper à la porte de ceux qui sont au-dessus pour demander : « Eh, donne-nous un petit morceau de pain, pour que j'aie à acheter ceci ou améliorer telle salle de classe ou tel équipement pour les jeunes de ma commune. » Ce sont désormais les maires eux-mêmes qui décideront. Voilà notre cadre de référence : quelles sont vos propositions, messieurs les maires ? Présentez-les. Voilà. C'est cela.

Vous en pensez quoi, Monsieur le ministre, c'est bon ? Il n'y a pas d'incidence financière. Il n'y aura aucune incidence puisque les crédits pour la DDC sont inscrits. Tant qu'à faire. Hé les Français, eux, ont fait leur part. A nous aussi maintenant de faire la nôtre ! Toutes ces fonds alloués chaque année aux communes doivent relever d'une même démarche. Ce n'est qu'une proposition, mes chers collègues.

Merci.

Le président : *Merci, Madame la sénatrice. Plus d'intervention ?*

On passe au vote ?

Monsieur le maire de Punaauia.

M. Simplicio Lissant : *Oui. Merci. Je rejoins également les propos exprimés par notre collègue Tematai. Je pense qu'il s'agit là d'une décision politique, qui permettrait aux maires de gérer la part de budget qui leur revient dans ce fonds.*

Ce que nous constatons aujourd'hui et jusqu'à maintenant, c'est que l'argent n'est pas gaspillé, mais est utilisé pour soutenir toutes les communes.

Il serait alors simple pour les maires de prendre leurs propres décisions, de gérer correctement leur budget, de soutenir tel ou tel projet, jusque dans les zones les plus reculées de notre pays.

Cela ne sera pas instrumentalisé. C'est pourquoi je soutiens cette proposition. Si tel est notre choix, alors ce sera d'autant mieux. Mais c'est là une décision politique.

Notre gouvernement est-il prêt à laisser, à permettre que ce soit bien les communes qui puissent décider elles-mêmes de la part de budget qui leur revient dans le cadre fixé par la loi, y compris jusqu'à cette limite des 25% ?

Voilà. Je soutiens. Persévérons dans ce sens. C'est tout.

Merci.

Le président : *Merci bien, Monsieur le maire.*

Nous passons au vote de l'avis ? À l'unanimité ? C'est bon, hein ? À l'unanimité.

Merci bien.

On passe au rapport n° 10 : Rapport n° 117-2025 sur la proposition de loi du pays portant réglementation de l'exercice de la profession de comptable libéral et instituant la chambre des comptables libéraux de la Polynésie française.

RAPPORT N° 117-2025 SUR LA PROPOSITION DE LOI DU PAYS PORTANT RÉGLEMENTATION DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMPTABLE LIBÉRAL ET INSTITUANT LA CHAMBRE DES COMPTABLES LIBÉRAUX DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
Présenté par M^{mes} les représentantes Pauline Niva et Elise Vanaa

Procédure d'examen simplifiée

Le président : Je vous rappelle, ce sera en procédure simplifiée.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Warren Dexter : Pardon, Monsieur le vice-président. Alors là, c'est donc une proposition de loi du pays pour poser une nouvelle réglementation sur la profession de comptable libéral, qui revient un peu sur un texte qui avait été pris en 2018 pour un petit peu durcir les conditions d'exercice de la profession. Donc là, l'objectif principal, c'est de libéraliser, en fait, l'accès à la profession, notamment pour nos jeunes comptables qui arrivent sur le marché.

Merci.

Le président : J'appelle Madame Pauline Niva pour son rapport. Merci.

M^{me} Pauline Niva : *Merci, Monsieur le président. Merci également Monsieur le ministre. Je vous adresse à toutes et à tous mes salutations.*

Avant 2018, les entreprises pouvaient recourir pour leur gestion comptable à des professionnels indépendants, aux profils très variés en termes de qualification et de compétence. De ce fait, cette disparité de niveaux de compétence avait un impact sur la qualité de l'information comptable de l'entreprise concernée et une comptabilité erronée, incomplète ou défaillante pouvait avoir de lourdes conséquences pour l'entreprise.

Ainsi, la loi du pays n° 2018-15 du 26 avril 2018 est venue réglementer le titre et la profession d'expert-comptable et instituer l'ordre des experts-comptables. Ce texte avait entre autres pour objectif d'encadrer l'exercice de la profession comptable à titre indépendant. Deux catégories professionnelles comptables ont ainsi été reconnues par ce texte : celle des experts-comptables et, à titre transitoire, celle des comptables libéraux agréés.

Bien que l'objectif de départ fût de fournir un cadre réglementaire à ces professions, il en résultait qu'à terme la seconde profession allait cesser. En effet, en ne permettant pas la délivrance d'agrèments à des potentiels nouveaux comptables libéraux au-delà d'un an après sa promulgation, ce texte a limité l'accès à la profession de comptable libéral qui, au fil du temps, aura été amenée à disparaître.

Ainsi, l'objectif était de réserver, à terme, l'exercice de l'activité comptable à titre libéral aux seuls experts-comptables, s'inspirant ainsi très largement de la réglementation métropolitaine.

Depuis la promulgation de ce texte, les entreprises polynésiennes disposent donc de deux options pour la tenue, la centralisation, l'ouverture et l'arrêt de leur comptabilité : soit elles internalisent ces tâches, qui incomberaient alors au chef d'entreprise ou au comptable salarié de la structure ; soit elles les externalisent auprès d'un expert-comptable, ou d'un comptable libéral agréé si les seuils correspondant à l'obligation de désignation d'un commissaire aux comptes ne sont pas atteints.

Jusqu'en 2018, la Polynésie française dénombrait près de 200 comptables libéraux en activité et 14 sociétés d'expertise-comptable. À l'heure actuelle, les comptables libéraux agréés sont au nombre de 58 pour 47 experts-comptables inscrits à l'ordre, dont 30 constitués en société d'expertise-comptable.

La présente proposition de loi du pays a pour objectif de revenir sur le régime extinctif des comptables libéraux mis en œuvre par le texte de 2018. En effet, il est désormais prévu de pérenniser l'existence de la profession et de l'encadrer par un ordre professionnel. Il est ici à noter que cette proposition de texte ne remet aucunement en question les dispositions relatives aux experts-comptables. Il ne s'agit pas non plus d'opposer ces deux professions.

Plusieurs objectifs nous ont motivé, Madame Elise et moi-même, à réviser cette réglementation, notamment :

- celui de répondre à une demande non pourvue en services de comptabilité ;
- d'accompagner au mieux les petites structures telles que les TPE, les PME, les associations, dont les besoins ne nécessiteraient pas les compétences soutenues d'un expert-comptable ;
- d'offrir des possibilités de carrière aux jeunes diplômés polynésiens et qui font le choix de ne pas aller plus loin dans leurs études pour des raisons qui n'appellent aucun jugement de valeur.

Il s'agit aussi de conforter l'entrepreneuriat, notamment dans les archipels, en permettant le maintien ou le retour des populations des îles qui, là, je reste convaincue, fait l'unanimité dans cet hémicycle. Et je m'adresse à nous, chers élus.

Il s'agit aussi de faire baisser le prix des prestations comptables, car nous savons tout que, par exemple, les associations ont toujours éprouvé des difficultés à rendre des comptes justes et adaptés aux critères d'attribution de subvention, car elles manquent de savoir-faire et nous en avons eu tous l'expérience, et notamment en CCBF. N'est-ce pas chers élus ?

Pour répondre à ces différents objectifs, nous proposons d'ouvrir à nouveau l'accès à la profession de comptable libéral agréé et donc, par la même occasion, de renforcer les missions de la Chambre des comptables libéraux en Polynésie française.

Examiné en commission de l'économie, des finances et du budget le 19 août 2025, la présente proposition de loi du pays a fait l'objet de discussions ayant principalement porté sur les points suivants :

- sur les seuils d'intervention, il a été admis que la demande en comptabilité était telle qu'il était nécessaire d'y répondre en permettant à un plus grand nombre de professionnels de tenir, centraliser, ouvrir et arrêter les comptabilités des entreprises ;
- à la demande de notre cher *ministre* Warren, une période probatoire d'une année a été annoncée, durant laquelle la mise en œuvre des dispositions de la présente proposition de loi du pays sera étudiée ;
- enfin, sur l'esprit général du texte, il a été notifié qu'il s'agissait de permettre aux jeunes diplômés, ne souhaitant pas poursuivre leurs études au-delà d'un niveau Bac + 3, de pouvoir s'insérer sur le marché de l'entrepreneuriat.

À l'issue des débats, la présente proposition de loi du pays a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter cette proposition de loi du pays ci-jointe.

Merci bien.

Le président : *Merci bien*, Pauline.

Je vous informe qu'en application de l'article 151 de la loi statutaire, le CÉSEC a désigné Madame Maeva Wane pour exposer devant nous son avis sur ce projet de loi du pays. J'invite Madame Maeva Wane à exposer l'avis du CÉSEC. Vous disposez de 10 minutes.

Merci.

M^{me} Maeva Wane : Merci. Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Monsieur le Président de la commission de l'économie, des finances et du budget, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, chers publics, *bonjour.*

C'est dans le cadre d'une saisine du président de l'assemblée de la Polynésie française que le Conseil économique, social, environnemental et culturel a eu à examiner la proposition de loi du pays portant réglementation de l'exercice de la profession de comptable libéral et instituant l'ordre des comptables libéraux de la Polynésie française.

En ma qualité de rapporteure, j'ai l'honneur de vous exposer une synthèse de l'avis n° 54/2025 du CÉSEC, rendu en assemblée plénière le 5 avril 2025.

Les observations et recommandations du CÉSEC sont les suivantes. La loi du pays n° 2018-15 du 26 avril 2018 a réglementé la profession d'expert-comptable, créé l'ordre des experts-comptables, et engagé la limitation de l'activité de comptable libéral qui était soumise à l'obtention d'un agrément dans un délai maximum d'une année à compter de sa promulgation.

Seules une cinquantaine de comptables libéraux subsistent à ce jour, contre 200 en 2018.

Premier point : Réhabiliter les comptables libéraux dans un champ délimité

Récemment, dans son rapport d'auto-saisine intitulée « Salariés, patentés, complémentarité ou concurrence ? » de 2024, le CÉSEC reprenait sa recommandation de 2017 relative au maintien de la profession de comptable libéral en préconisant de « permettre aux comptables indépendants d'exercer auprès des TPE, sous certaines conditions de seuils à définir » (Préconisation n° 18).

Si le CÉSEC se réjouit du choix de maintenir et pérenniser la profession de comptable libéral, à même de suivre la comptabilité des TPE-PME, d'améliorer leur gestion, voire de permettre le maintien de leur activité, plusieurs observations doivent toutefois être formulées.

Deuxième point : Un champ d'intervention à limiter.

L'article LP 1 de la proposition de loi du pays limite l'action des comptables libéraux au bénéfice « des entreprises individuelles, des sociétés commerciales ou des organismes privés lorsqu'ils ne dépassent pas, pendant deux exercices comptables consécutifs, les seuils correspondant à l'obligation de désignation d'un commissaire aux comptes », soit des seuils de 200 millions de F CFP de chiffre d'affaires, de 100 millions de F CFP de bilan et de plus de 20 salariés. Deux de ces trois seuils doivent être atteints.

Or, le CÉSEC estime que les niveaux de diplôme et d'expérience indispensables pour assurer la comptabilité et le conseil d'entités approchant ces seuils dépassent largement ceux attendus des comptables libéraux, tels que prévus par la proposition de loi du pays.

Aussi, le CÉSEC recommande que les comptables libéraux agréés ne puissent exercer que dans la limite du seuil de chiffre d'affaires de 20 millions de F CFP, soit le double du plafond des TPE 4, ce qui concernerait environ 24 200 entreprises.

Troisième point : Des conditions d'accès à la profession à préciser

La loi du pays de 2018 fixait comme condition pour obtenir l'agrément de comptable libéral la possession du baccalauréat.

La proposition de loi du pays impose désormais l'obtention d'un diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) qui sanctionne une formation de 3 ans ou de 5 ans en cas de Master ou d'une licence de comptabilité, contrôle, audit.

Le CÉSEC recommande de transposer aux comptables libéraux agréés la rédaction issue de la loi du pays de 2018 relative aux experts-comptables qui dispose que les candidats à la fonction doivent « justifier de titres ou de diplômes étrangers permettant en France métropolitaine l'exercice de la profession d'expert-comptable ».

Aussi, le CÉSEC recommande de modifier le 6° de l'article LP. 2 comme suit « Justifier de trois années d'expérience professionnelle comptable, dont une au moins en Polynésie française ».

Quatrième point : Une création d'un ordre des comptables libéraux injustifié. La proposition de loi du pays instaure un ordre des comptables libéraux. Actuellement, n'existe que la Chambre syndicale des comptables libéraux agréés de Polynésie, qui ne regroupe pas tous les professionnels.

Le CÉSEC considère que la création d'un ordre des comptables libéraux agréés ne se justifie pas, car la Direction générale des affaires économiques est encapacitée de remplir les missions qui devaient lui être dévolues.

En conclusion, et par conséquent, au regard des observations et recommandations qui précèdent, le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel a émis un avis défavorable à la proposition de loi du pays portant réglementation de l'exercice de la profession de comptable libéral et instituant l'ordre des comptables de la Polynésie française.

La conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 réparti comme suit : Tavini huiraatira dispose de 36 minutes, groupe Tapura Huiraatira, 15 minutes et Non-inscrits, 9 minutes.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

Patricia.

M^{me} Patricia Pahio-Jennings : *À toutes et à tous réunis en cette fin d'après-midi, bonjour. Que l'amour règne.*

La proposition de loi portée par nos collègues revêt un double enjeu : libérer l'emploi pour nos jeunes en comptabilité et améliorer l'économie de notre Pays. Il est rare que les élus de notre assemblée soient à l'initiative d'une proposition de loi, d'autant que ce sujet n'est pas le domaine professionnel de nos rapporteurs. L'exploit est suffisamment remarquable pour obtenir notre reconnaissance quant au travail fourni.

Le premier objectif de cette proposition de loi est de rendre l'emploi accessible, de libérer la profession sur le marché du travail en permettant aux comptables de se lancer dans l'activité libérale. Une situation compromise par la loi de 2018.

La bonne santé économique passe par une bonne tenue de la comptabilité. C'est le sens du second objectif poursuivi. C'est la base pour tenir des comptes, se construire et se projeter. C'est le sens de notre volonté aujourd'hui pour le Pays et pour les entreprises. Car si nous souhaitons développer nos entreprises et nos archipels, il est nécessaire qu'elles aient accès à un suivi comptable.

Cette proposition de loi vient corriger le funeste destin qui était promis à la profession. Si nous sommes rassemblés aujourd'hui, c'est pour corriger la loi qui a créé l'ordre des experts-comptables en 2018, car en son sein, la mort des comptables libéraux était programmée.

Je vais faire un bref rappel. Certains n'en auront pas besoin, car ils étaient présents lors du vote du précédent texte, il y a deux mandatures. Ils ont eu conscience du texte et pris leurs responsabilités à l'époque, pour le meilleur et pour le pire. Pour la nouvelle génération de parlementaires, je vais partager ce rappel.

Pour mémoire, le jeudi 8 mars 2018 fut une journée particulière : si la séance avait démarré par la célébration de la Journée de la femme, l'ambiance a pris une autre tournure ici. La majorité de l'époque était fermée à toute ouverture envers les oppositions. Une journée qui aurait pu être marquée d'une pierre blanche, tant les oppositions s'étaient retrouvées pour demander à la majorité et au gouvernement de faire preuve d'ouverture, de ne pas condamner la profession des comptables libéraux à l'extinction. Il ne manquait qu'un geste d'ouverture du gouvernement pour obtenir l'unanimité sur un texte qui pouvait rassembler l'ensemble de l'hémicycle.

Mais cette fermeture du gouvernement annonçait aussi le début de la fin d'une époque, d'un style de gouvernance qui se refusait au débat ou qui le pratiquait, disons-le, avec le mépris de l'autorité toute-puissante. Un mépris qui n'aura échappé ni aux élus, ni à la population.

Il suffit de se replonger dans le déroulé de cette journée : ce fut une séance riche d'enseignements pour notre démocratie. C'est ce même jour que la réforme des retraites, que l'on souhaitait imposer de force à la population, s'est clôturée par la fracture des portes de l'hémicycle. La suite appartient désormais à l'histoire.

Le Tahoeraa, à l'époque, avait proposé des amendements afin de limiter l'exclusion annoncée des comptables, avec en figure de proue Madame Sandra Levy-Agami qui s'était battue à corps perdu pour faire entendre ce risque et souhaitait amortir les dégâts à venir, afin de ne pas condamner la profession.

Elle avait été à l'initiative d'une première mouture du texte, dans la droite ligne des recommandations du CÉSEC qui, rappelons-le, s'était prononcé à deux reprises en faveur du maintien de l'activité libérale pour les comptables. Mais sa proposition de texte avait été profondément dénaturée par la reprise du dossier par le Vice-président de l'époque, qui n'avait été à l'écoute que du lobby des experts-comptables.

Les amendements étaient censés. Le Tavini s'y était associé et avait prié le gouvernement de faire preuve d'écoute afin d'obtenir un texte qui aurait pu être voté à l'unanimité. Mais l'exécutif est resté sourd à l'appel, alors même que le doute était partagé au sein de la majorité. Un doute exprimé par les élus de l'époque, encore présents aujourd'hui comme : « on pourra revoir le texte plus tard si nécessaire ».

Nous y sommes donc. Sept ans après, nous revoyons la copie. Ce fut une phase d'expérimentation pour certains, une perte de temps pour d'autres, qui a eu pour conséquence de réduire l'activité de 200 comptables libéraux à 58 agréés aujourd'hui.

Il est vrai qu'il était nécessaire de légiférer, car l'activité était peu encadrée, ce qui laissait la porte ouverte aux abus. Mais je vous invite à la vigilance, car en tant que législateurs, nous devons veiller à écrire les lois, comme le dit l'expression, « d'une main tremblante ». Car si nous sommes trop absolus dans notre volonté de réglementer, cela peut produire de l'exclusion par excès de zèle. Une expérience pas si lointaine lorsqu'on repense à l'acceptation de notre précédent vote sur le vapotage, qui a provoqué une réaction de l'opinion publique.

Aujourd'hui, faisons preuve de mesure dans l'intérêt général. Ce texte n'est pas une revanche, le débat ne mérite ni haine ni passion, mais seulement de la raison. Comment pourrions-nous nous opposer à libérer l'activité et à renforcer le suivi de nos entreprises ?

Depuis la crise du Covid, de plus en plus de jeunes se tournent vers l'aventure libérale. Le salariat ne tient plus ses promesses. Deux constats en découlent : les petites entreprises ont besoin d'accompagnement comptable, et notre jeunesse aspire à se libérer du salariat. Ce texte ouvre des perspectives de carrière.

L'expertise comptable n'est pas accessible à tous et nous ne souhaitons pas d'une société élitiste. Nous voulons une société inclusive, qui permet à chacun d'avoir la chance de se réaliser.

Mais cette ouverture ne signifie pas brader la profession. Le lobby des experts-comptables a reproché à cette proposition de lasser vers le bas la profession, alors même que nous apportons des conditions renforcées par rapport à la loi de 2018. Ils se sont également inquiétés de la possibilité pour les comptables libéraux d'accompagner les entreprises jusqu'à 200 millions de F CFP de chiffre d'affaires. Ce lobby ne s'était pas indigné, en 2018, de sa propre proposition d'agréer des comptables dont la seule condition de compétence était d'avoir un BAC et trois années d'expérience en qualité de libéral ou de salarié. Pour faire simple, même un BAC littéraire pouvait aspirer à être comptable agréé et donc accompagner des entreprises jusqu'à 200 millions de F CFP de chiffre d'affaires. Ce qui ne les indignait pas hier leur paraît subitement inconcevable aujourd'hui, alors que nous avons relevé les conditions. Une inquiétude à géométrie variable.

Nous avons en effet renforcé les conditions, en fixant dans la loi un niveau minimum de BAC +3 en comptabilité et en exigeant cinq ans d'expérience en cabinet. Autant dire que les conditions ont été revues à la hausse.

Dans notre volonté de ne laisser personne sur le carreau, il est proposé d'offrir une fenêtre d'un an pour les personnes n'ayant que le BAC mais titulaires d'une patente en comptabilité et justifiant d'au moins 10 ans d'existence. Il faut permettre à cette ancienne génération de comptables, qui possède une solide expérience sans diplôme supérieur, de continuer à exercer. À ce niveau, l'expérience vaut diplôme.

Pour rappel, le seuil de 200 millions F CFP qui impose un commissaire aux comptes est fixé par le Code du commerce. Ce n'est pas dans ce texte que nous le changerons. D'autant plus que cela répond à l'avis

de l'APC, qui n'était pas favorable au seuil de 100 millions F CFP proposé par les experts-comptables. Je ne vous cache pas que certains comptables étaient favorables à ce seuil pour les nouveaux agréés, mais pas pour ceux agréés depuis 2018 et déjà engagés auprès d'entreprises.

Maintenir ces deux poids, deux mesures, aurait fragilisé la profession naissante entre deux camps. Il nous faut maintenir la cohésion. Pour information, le seuil qui impose un commissaire aux comptes est de 440 millions de F CFP en Nouvelle-Calédonie. Notre seuil est donc déjà en retard par rapport à notre voisin du Pacifique.

Rappelons aussi qu'un commerce de détail peut atteindre les 100 millions F CFP de chiffre d'affaires. Il ne nous paraît donc pas juste d'imposer à ces entreprises un expert-comptable si un comptable peut assurer le suivi à moindre coût.

Pour la tenue quotidienne de la comptabilité, les titulaires de BTS sont plus aguerris que les experts-comptables. C'est ce qui est attendu dans l'accompagnement. Il ne sera pas demandé aux comptables de fournir des analyses et conseils qui relèvent de la compétence des experts. De même que les avocats ont rappelé aux experts-comptables qu'ils n'ont pas compétence en matière de conseil juridique.

Comme stipulé dans le texte, il faudra poursuivre avec une année d'études supplémentaires pour acquérir des compétences plus solides, de niveau BAC+3 en comptabilité, et justifier de cinq ans d'expérience en cabinet pour pouvoir suivre sereinement une société.

Les cabinets d'experts l'ont reconnu : ils ne peuvent pas couvrir l'ensemble des archipels. Ainsi, nous ouvrons la possibilité de rendre cette activité accessible dans les îles et, par le jeu de la concurrence, à moindre frais pour les petites entreprises. À travers la chambre des comptables qui nous est proposée, ils pourront s'organiser collectivement afin d'assurer ce suivi dans les archipels. Cela rejoint notre ambition commune de développer l'activité économique dans nos îles.

Mais il n'y a pas que les entreprises qui en bénéficieront : les associations aussi ont besoin de ce suivi. Nous le voyons lorsqu'elles se présentent en CCBF : il est nécessaire d'apporter des chiffres bien tenus pour espérer obtenir une subvention.

La crainte exprimée à l'époque était de voir notre comptabilité externalisée hors du territoire. Un cabinet de la place avait déjà entrepris de sous-traiter au Maghreb. Cela menaçait déjà l'emploi et représentait une fuite de capitaux pour le Pays.

Or ce qui était craint est déjà en cours aujourd'hui. Si vous êtes sur les réseaux, vous avez dû voir passer la publicité d'une application, *Axonaut*, qui assure un suivi comptable contre un forfait très attractif pour les petites structures. Mais cette entreprise, qui propose ce service, est basée en France. Après avoir fermé notre marché localement, c'est donc le marché métropolitain qui a saisi l'opportunité. Il est nécessaire de redonner la priorité de l'emploi à notre population et de cesser cette externalisation qui menace les emplois et génère des fuites de capitaux.

Enfin, je veux rassurer sur la cohérence de cette proposition de loi. Nous avons voté récemment la réforme des RNS, qui devront présenter leurs comptes dans le cadre des nouvelles conditions d'affiliation. Toutes ces petites entreprises auront besoin d'accéder à des services de comptabilité. L'offre actuelle ne permet pas de répondre à la demande, et cette demande va croître avec la mise en application de la réforme. Il faut rendre ce suivi accessible.

Le ministre des finances a également annoncé sa réforme sur l'impôt sur les transactions et le besoin futur de professionnels de la comptabilité pour accompagner au mieux les entreprises dans leurs déclarations.

Ainsi se dessine un projet global. Ce n'est pas une mesure isolée, mais bien un élément d'une stratégie de réforme plus large.

Vous l'aurez compris, ce texte a plusieurs objectifs : partager un marché qui était devenu la propriété d'une seule profession, offrir des perspectives de carrière à notre jeunesse et favoriser le développement économique sur l'ensemble du *pays*.

Il ne s'agit pas de déterrer une loi pour la déconstruire, mais de compléter une loi qui en avait besoin, dans l'intérêt de tous.

Il ne s'agit pas d'opposer une profession à une autre, mais de partager l'activité avec ceux qui le méritent. Après la mort de la profession, à la septième année, celle-ci renaît avec vous. Tout un symbole.

Je vous invite à voter favorablement ce texte.

Merci de votre attention. Mes salutations. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.)

Le président : *Merci bien*, Patricia.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Merci Monsieur le vice-président.

L'examen de la proposition de loi du pays qui nous est soumise, portant réglementation de l'exercice de la profession de comptable libéral en Polynésie française, est un peu révélateur des tensions et autres tergiversations qui animent votre majorité au quotidien et qui, il faut bien le reconnaître, ont pour conséquence de ralentir l'action publique.

Aussi, le 19 juillet dernier, au sortir de la commission de l'économie qui devait statuer une première fois sur ce texte, nous ne donnions vraiment pas cher de la copie présentée par nos collègues Pauline et Elise. Souvenez-vous qu'à ce moment-là, le ministre n'était pas d'accord, le gouvernement n'était pas d'accord. Le gouvernement avait demandé à reporter le texte. Donc on s'attendait à quelque chose qui allait changer.

Mais je veux aussi quand même, avant de poursuivre l'historique, les féliciter parce que je suis tout à fait d'accord avec ce que ma collègue vient de dire, Patricia. Effectivement, ce n'est pas souvent qu'il y a des propositions de loi du pays et lorsqu'on a des collègues qui en font, elles ont le mérite de le faire déjà et on doit reconnaître effectivement qu'il y a un vrai travail et une vraie volonté derrière cette proposition de loi du pays.

Donc en effet, quand bien même elles avaient déjà travaillé deux années durant à faire évoluer les dispositions de 2018, toutes les parties prenantes au débat préliminaire — de la majorité à la minorité jusqu'au Président du Pays — ont d'abord unanimement conclu à la nécessité de reporter l'examen du texte. Officiellement, pour se donner du temps ! Et faire en sorte que les nouvelles orientations impulsées dans la droite ligne de la politique du Tavini huiraatira soient, je cite : « *bien claires dans l'esprit des gens* ».

Pour ma part, je ne suis pas sûre que ce dernier objectif assigné par le chef de l'exécutif en personne, ait été atteint... Donc, comme je disais, on s'attendait à des modifications, mais là, toujours rien.

Mon seul regret, soit dit en passant, c'est que vous cherchiez, une fois de plus, à opposer les Polynésiens entre eux. À vous en croire, la loi de 2018 serait trop « élitiste », phagocytée par quelques experts bardés de diplômes, alors qu'à l'inverse, le texte que vous soutenez aujourd'hui serait de nature, je vous cite ma chère Pauline, à « favoriser les petites entreprises » et l'entreprenariat comme ça vient d'être dit et également à permettre aux comptables polynésiens de se mettre à leur compte ».

Alors, comme je l'avais dit, lors de la commission, lorsque donc ce texte est sorti et a été proposé, nous avons tous reçu des experts-comptables qui sont venus nous rencontrer. Et là aussi, contrairement à ce qui avait pu être laissé croire au début, ce ne sont pas des vieux experts-comptables bien assis qui sont venus, mais bien des jeunes experts-comptables polynésiens qui sont venus nous rencontrer et nous dire justement leur réticence et leur crainte par rapport justement aux années d'étude qu'ils avaient passé dans l'objectif justement d'atteindre ce niveau d'expert-comptable.

Et effectivement, leur crainte était que « n'importe qui », entre guillemets, puisse faire de la comptabilité jusqu'à ce fameux seuil de 200 millions F CFP qui fait débat. Et c'est là-dessus que je remercie l'avis qui a été donné, effectivement, par le CÉSEC puisque nous aurions voté favorablement si, effectivement, il y avait eu un geste par rapport à ce seuil. C'est vrai que, comme ça vient d'être dit, le seuil n'est pas à fixer dans ce texte que nous sommes en train de voter, mais il aurait pu être voté en parallèle.

Parce qu'effectivement ceux que vous voulez aider au niveau des entreprises et des associations, qui demandent à être accompagnés, sont plutôt des associations et des entreprises qui ont des seuils de comptabilité à 20 millions F CFP maximum, c'est déjà beaucoup 20, 30 millions F CFP.

Donc nous, on n'était même pas allés jusqu'à 20 millions. On avait proposé qu'on baisse le seuil à 100 millions F CFP pour pouvoir avoir la garantie, effectivement, qu'au-delà de 100 millions F CFP, il puisse y avoir un accompagnement d'expertise avec des experts-comptables qui viennent certifier les comptes.

Bon, il n'y a pas eu d'effort dans ce sens-là. Donc, effectivement, nous, nous avons maintenu nos réticences.

Après, par rapport effectivement aux conditions d'accès — et je suis d'accord —, vous êtes venu verrouiller, comme vous avez essayé de nous rassurer, puisqu'effectivement, il y a beaucoup de conditions aujourd'hui qui sont fixées pour pouvoir exercer la profession de comptable libéral...

Parce que là où je ne suis pas tellement d'accord quand je vous entends, vous dites que « la profession de comptable est en danger ». Là, je ne suis pas d'accord, parce que la profession de comptable n'est pas en danger puisque, après avoir auditionné quand même pas mal de personnes, les comptables n'ont aucun mal à trouver un travail. C'est la profession de comptable libéral, effectivement, qui a vu son chiffre diminuer.

Vous avez donné les chiffres, il y a eu, divisé par 3, je crois, le nombre de comptable libéral à leur compte. Donc dire que la profession de comptable est en danger, ce n'est pas tout à fait vrai. Par contre, qu'il y a moins de comptable libéral oui, peut-être. Mais est-ce qu'aujourd'hui, le fait qu'il y ait moins de comptable libéral fait que la comptabilité est de moins bonne qualité ? Là aussi, je ne suis pas persuadée.

Mais enfin, bon, vous avez mis des conditions effectivement pour nous rassurer, en nous disant qu'il fallait un agrément de la part du Président de la Polynésie française, et vous avez assorti huit conditions cumulatives dont la condition effectivement n° 6, qui est un peu épinglée par le CÉSEC, qui nous dit qu'effectivement on demande à justifier cinq années d'expérience professionnelle comptable en Polynésie française.

La question, effectivement, c'est : imaginons que des jeunes étudiants qui sont sortis sur le marché du travail polynésien, je précise, restent exercer en métropole ou ailleurs et décident de revenir pour exercer ici, du coup, ils ne pourront pas accéder à cette profession, puisqu'on demande cinq ans d'expérience comptable en tant que libéral dans une société comptable polynésienne.

Mon autre question, parce que là, peut-être Madame la ministre du travail pourra m'éclairer : est-ce qu'un salarié d'une société comptable polynésienne peut être domicilié en dehors de la Polynésie ? Ou est-ce que, pour être considéré comme salarié, il faut absolument être en Polynésie ? Vous nous

rassurerez sur ce point-là, Madame la ministre, certainement. Mais en tout cas, voilà, vous avez mis effectivement des conditions cumulatives.

Mais entre le 19 juin finalement et le 19 août parce que le texte dont je parle c'est exactement la même mouture qu'on a reçue le 19 juin. Et le 19 août, donc deux mois plus tard, jour pour jour, après une première présentation avortée, la commission de l'économie est à nouveau saisie du texte. Exactement le même. Mot pour mot, aucun changement.

Alors si, il y a un petit changement parce qu'on est passé de « ordre des comptables » à « chambre des comptables. Mais par rapport justement au seuil et autres, il n'y a aucune modification. Donc là, il y avait de quoi s'interroger puisque le ministre de l'économie et des finances qui avait été, semble-t-il, « pris de court » par le dépôt d'un grand nombre d'amendements concomitants, a finalement eu l'air de capituler, mais il nous a fait part de ses réticences en commission puisqu'il n'était pas aussi emballé que vous avez l'air de l'être.

En tout cas, c'est l'impression que ça nous a donné lors des réserves qui ont été soulevées le 19 juin et la plupart de ces réserves ont, tout à coup, disparu.

Donc si les auteurs de cette proposition de loi ont finalement consenti à modifier l'intitulé du texte en « sacrifiant » « l'ordre des comptables » par la « chambre des comptables », en revanche, elles sont restées droit dans leurs bottes s'agissant du seuil du chiffre d'affaires de 200 millions de F CFP — je l'ai dit — alors que nous aurions souhaité effectivement qu'il y ait un geste par rapport à ce seuil.

Naturellement, je n'irai pas jusqu'à affirmer comme le ministre Warren Dexter en commission législative, et je le cite qu'il y a « pas mal d'incompétents dans le domaine de la profession », pire, je le cite encore « beaucoup de charlots », mais si vous prétendez accompagner les petites entreprises dans leur développement, autant le faire sérieusement !

Aussi, preuve qu'il y a bien un risque potentiel de malfaçons de la part de comptables qui ne disposeraient pas de l'expérience requise, vous avez finalement accepté l'instauration d'une période test d'un an à l'issue de laquelle le gouvernement pourra toujours corriger le tir.

Donc nous allons attendre avec patience, au bout d'un an, et on verra bien l'état des lieux qui sera fait. Et justement les chiffres qui nous seront donnés, on verra si le nombre de comptables général aura... Enfin à quel point, il y a eu plus de comptable général.

J'observe par ailleurs que les réticences du ministre à voir la création d'un « centre de gestion », notamment dans les îles autres que Tahiti en vue d'une mise en commun des moyens, n'ont pas été prises en compte non plus.

Cette nouvelle disposition, insérée à l'article LP 1, a fait l'objet d'un amendement n° 2 qui a été adopté en commission après les explications de Monsieur Pierre Frebault, reconnue comme personnalité qualifiée en la matière, quand bien même notons qu'elles divergent de celles données deux mois plus tôt par le ministre de tutelle.

Donc voilà en résumé, mes chers collègues, les conditions dans lesquelles la commission de l'économie a entériné cette proposition de loi du pays qui, au-delà de l'initiative qui mérite d'être soutenue — et je remercie encore nos collègues pour cette initiatives —, comporte un certain nombre de fragilités.

Donc gageons que l'intention affichée au final pour soutenir notre jeunesse, permettre à nos comptables polynésiens de se mettre à leur compte et accompagner au mieux les entreprises dans leur développement, se traduise dans les faits. Donc l'avenir nous le dira.

Pour notre part, nous resterons conformes à notre vote en commission. Nous nous abstenons.

Donc, gageons aussi que les tarifs des actes comptables gagneront aussi en compétitivité, parce que j'ai bien entendu ici qu'en multipliant les comptables libéraux, les prix allaient baisser. Donc on va observer ça aussi parce que c'est important, finalement.

Et puis, comme je l'ai dit tout à l'heure, et je voudrais le répéter, la profession de comptable, elle n'est pas en danger. Ce n'est pas la profession de comptable qui est en danger, c'est le fait qu'il y ait moins de comptables libéraux, oui, mais ce qu'on veut, c'est des comptes plus sûrs. Et donc, ça aussi, c'est un vœu qu'on fait ici, en espérant effectivement que les comptes seront bien tenus à tous les niveaux. Et donc, comme je l'ai dit, nous nous abstiendrons.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci, Monsieur le président.

Personne ne conteste la nécessité d'un encadrement clair de la profession comptable, et c'était le sens de la loi de 2018. Mais cette proposition de loi de pays qui nous est soumise, sous couvert de répondre à une pénurie de services comptables, réintroduit une complexité réglementaire et ajoute des contraintes administratives.

La loi du pays de 2018, je le rappelle, visait à professionnaliser le secteur, à le rapprocher des standards métropolitains et internationaux. Aujourd'hui, on revient en arrière en recréant un statut de comptable libéral agréé avec sa propre chambre, ses cotisations, ses élections et ses sanctions comme un mini-ordre.

Alors oui, c'est vrai que nos TPE et nos entrepreneurs des archipels manquent de soutien comptable, ça a été constaté à de nombreuses reprises, mais fallait-il pour autant créer une chambre entière, nouvelle, une procédure d'agrément à deux étages et une bureaucratie nouvelle ? Cette architecture institutionnelle va rallonger les délais, alourdir les coûts, enfermer la profession dans une logique administrative au lieu de la moderniser.

Le texte crée une frontière stricte entre experts comptables et comptables libéraux, fondée sur des seuils arbitraires, le chiffre d'affaires de bilan est défectif. On a tenu ce débat en commission. Nous avons fait des propositions qui se rapprochent de celles qui ont été évoquées par la représentante du CÉSEC et qui n'ont pas été retenues.

Je rappelle que ces seuils ne reflètent pas la réalité du tissu économique polynésien composé à 95 % de très petites entreprises. Les comptables libéraux seront cantonnés, en réalité, à une clientèle limitée en termes de valeur ajoutée, tandis que les experts conserveront les segments rentables, une segmentation protectionniste, finalement, et tout cela pour répondre à des demandes particulières.

Sur un point précis, l'article LP 2 prévoit des critères cumulés pour obtenir l'agrément diplôme BAC +3, cinq ans d'expérience, assurance, moralité, nationalité française ou européenne, mais il autorise aussi par dérogation des titulaires du seul baccalauréat avec 10 ans d'expérience. Ce double régime crée une inégalité entre jeunes diplômés et praticiens installés, et le CÉSEC, d'ailleurs, ça a été rappelé, recommande de supprimer cette dérogation pour maintenir un niveau minimal de qualification et garantir la qualité des prestations.

La création d'une chambre des comptables libéraux avec conseil, bureau, assemblée générale, pouvoir disciplinaire et cotisation obligatoire reproduit un ordre professionnel — et c'est prouvé par les deux amendements qui ont été déposés — sans les garanties de compétences ou de moyens correspondants.

D'ailleurs, l'Autorité polynésienne de la concurrence l'avait noté « l'introduction de seuil vise en définitive à organiser le partage du marché de la comptabilité externalisée ».

La loi, enfin, prétend soutenir les archipels, mais aucune disposition concrète ne garantit la présence de comptables libéraux dans les îles éloignées, pas d'incitation, pas d'aide à l'installation, pas de mutualisation, et contrairement aux propositions que nous avons faites en commission. L'idée de centre de gestion agréé à but non lucratif a été même écartée au profit d'une structure centralisée à Papeete éloignée des besoins réels.

Sous couvert d'ouverture, le texte renforce le contrôle avec un agrément du Président du Pays, une inscription obligatoire, une supervision disciplinaire, une autorisation de société conditionnée à la détention majoritaire de droits de vote. C'est une libéralisation sous tutelle et si l'objectif est de rendre la comptabilité accessible, la simplification aurait été plus efficace que la sur réglementation.

Je sais que le ministre s'était exprimé, comme ma collègue l'a indiqué, en commission. Nous avons même, nous, fait des propositions, pas uniquement concernant les seuils. Ces propositions n'ont pas été retenues. Le Président du Pays avait demandé le retrait du texte, le texte a été retiré pour concevoir une nouvelle mouture. Et comme ma collègue Tepuaurarii l'a indiqué, ce n'est pas une nouvelle mouture, c'est exactement la même mouture. Alors, je ne sais pas ce qui a changé du point de vue du gouvernement parce que cette opposition, elle était argumentée, elle a été objective et nous la partageons.

Maintenant, en multipliant les statuts et les règles, le risque — nous pensons, et nous l'avons indiqué déjà à l'époque — risque de fragmenter ce marché, de réduire la concurrence et de créer finalement la confusion entre experts, libéraux agréés et non agréés.

Alors oui, nous avons fait des propositions durant cette commission avec la création d'un registre unique des prestataires comptables, avec la mise en place d'un agrément simplifié, géré administrativement, et plus simplement, avec une coopération entre experts et comptables libéraux, avec le développement de permanences comptables dans les archipels, avec l'introduction d'une charte de transparence tarifaire et de compétence. Aucune de ces propositions n'a été retenue.

Cette proposition de loi part d'un constat réel — je l'ai indiqué dans ma partie liminaire —, mais elle apporte une réponse institutionnelle lourde et économiquement inadaptée, et c'est ce qu'a rappelé la représentante du CÉSEC dans son avis défavorable.

Nous voterons donc contre l'adoption de ce texte. Merci.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale est maintenant close. J'invite le gouvernement à intervenir, s'il le souhaite.

M. Warren Dexter : Merci, Monsieur le vice-président. Tout d'abord, je voudrais à nouveau remercier Pauline et Elise pour avoir été à l'initiative de ce texte parce que je sais que ça n'a pas été évident.

Après, en ce qui concerne ma position, c'est vrai que, dès le début, j'ai été pas mal tirailé entre les experts comptables et les comptables sur ce dossier-là. Et finalement, de fil en aiguille, je suis venu à soutenir ce texte pour au moins deux raisons, deux raisons essentielles :

– La première, c'est que vous avez des jeunes qui ont fait des études solides en comptabilité, qui ont l'ambition de devenir de vrais comptables et à qui on dit « désolé, mon gars, mais au mieux, tu pourrais être que salarié ». Je trouve que pour la liberté d'entreprendre, ce n'est pas terrible. Pour encourager nos jeunes, ce n'est pas terrible.

– La deuxième raison, c'est que Madame Jennings l'a très bien dit dans son rapport, c'est effectivement que dans le cadre de mes réformes fiscales, notamment la réforme sur l'impôt sur les transactions, j'aurais vraiment besoin de ces professionnels pour venir compléter l'offre existante. Alors là-dessus,

les experts comptables disent « oui, mais on embauche les comptables », sauf que de mon point de vue, ce n'est pas suffisant. Pour s'en convaincre qu'il n'y a qu'à voir quand il y a des échéances de déclarations fiscales, ils sont là à me demander des délais supplémentaires. Ça veut bien dire qu'ils n'ont pas suffisamment de personnel pour gérer les flux de déclarations fiscales.

Donc voilà, les deux raisons pour lesquelles je soutiens ce texte.

Après, c'est vrai aussi parce que je pense qu'en 2018, on était parti d'un postulat partiellement erroné comme quoi les comptables, ce sont des gens dangereux. Effectivement, j'assume ce que j'ai dit en commission des finances. Vous savez que je suis fiscaliste à la base et je vous assure que j'ai pu en voir en 13 années d'expérience qu'il y a, effectivement, en tout cas à l'époque, il y avait des comptables qui ne méritaient pas de lettres en tout cas, mais qui pourtant, officiaient, avaient un gros portefeuille de clients. Mais pour autant, je pense que c'est un argument que l'on peut écarter au vu de ce qui est proposé là.

Alors, Nuihau, tu reproches une grosse complexité dans l'organisation, sauf que ça, ça a été appelé de leur vœu par les comptables, dont vous avez les représentants ici derrière. C'est de la complexité. Tant que ça n'impacte pas l'administration ici dans le privé et qu'ils assument cette complexité, je dis : « pourquoi pas ? » Je dis : « pourquoi pas ? ».

Après, effectivement, j'avais milité pour baisser le chiffre d'affaires des entreprises que les comptables sont autorisés à suivre de 200 millions F CFP à 100 millions F CFP. Mais ensuite, à la faveur des discussions avec les concepteurs du texte, j'ai accepté de laisser le seuil à 200 millions F CFP, mais en demandant bien une période d'observation. Pourquoi je voulais baisser à 100 millions ? Parce que comme le postulat de départ de tout ça, c'est de dire que les comptables ne seront pas capables, et effectivement, plus on monte en chiffre d'affaires des entreprises qui sont autorisées à suivre, et plus on prend de risques d'incidents ou de mauvais suivis de gestion comptable. Donc, après discussion avec Pauline et Elise, on a finalement accepté de rester à 200 millions F CFP, mais en restant sur une période probatoire. C'est-à-dire que moi, je serai très vigilant sur la première année d'application. Je passe le message aux représentants des comptables là-bas pour qu'il y ait le moins d'incidents possibles, qu'on n'ait pas le retour de clients mécontents parce qu'il y aura des comptables qui n'auront pas bien fait leur job. Je serai extrêmement vigilant là-dessus.

Voilà ce que je peux dire dans un premier temps sur ce texte.

Le président : *Merci bien.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le ministre, et puis même les intervenants qui sont passés.

Moi, je voudrais juste avoir votre réponse par rapport à l'association des jeunes experts comptables qui ont fait un lobbying et qui ont rencontré pas mal de personnes parce que c'est vrai qu'aujourd'hui la formation qui pouvait être un frein parce qu'il fallait partir à Paris aujourd'hui, eh bien cette formation, elle peut être dispensée ici et, en plus, elle peut être suivie en ligne. Donc moi, j'aimerais bien — et eux, ils sont contre ce texte — j'aimerais bien savoir quelle est la réponse que vous donnez aujourd'hui en validant ce texte à ces jeunes experts comptables qui ont fait les années d'études nécessaires, les sacrifices, les risques, qui ont emprunté pour financer leur formation. Et puis je voudrais aussi demander, est-ce que ce texte permettra donc à ces comptables-là de pouvoir certifier les comptes ? Voilà. Après, on parle beaucoup des îles, mais nous avons la CCISM aussi, qui accompagne, grâce à des formations, les entreprises, notamment dans les îles, pour la gestion de leur entreprise.

Le président : *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

C'est vrai qu'il est presque 17 h, là, et puis, il y avait un temps pareil, le « *fiutisme* » est un peu arrivé là. Mais sur ce texte-là, en fin de compte, je ne suis pas du tout convaincue là, alors là pas du tout. Si l'intervention de notre représentant du Tapura prévoit l'abstention, moi, je vais voter contre aussi. Je m'explique.

Alors déjà, la forme, *Monsieur le ministre*... Nous sommes quand même une assemblée d'élus représentant le peuple et nous avons le droit de légiférer. Ceux qui sont assis dans le public, quand vous vous adressez directement à ceux qui sont dans le public — enfin, pardonnez-moi du peu —, vous vous adressez aux élus du peuple, oui. C'est vrai que nos séances sont publiques, tout le monde peut venir assister, mais quand le ministre lui-même s'adresse directement à ceux qui représenteraient la profession sur laquelle on est en train de statuer, je reste perplexe, quand même. Parenthèse fermée. Parenthèse fermée.

J'ai écouté l'intervenant du groupe Tavini huiraatira qui renvoie la loi de pays de 2018. Bien sûr, nous assumons ce que nous avons fait et que vous estimez aujourd'hui qu'il faut changer, c'est votre droit, vous avez la légitimité et vous avez la majorité. Mais celui qui a rédigé ça, on sait qui c'est. Celui qui est venu défendre aussi en commission, même si j'étais absente, on sait aussi qui c'est. C'est toujours les mêmes. Là où je veux attirer l'attention de mes collègues Tavini huiraatira, et je plaide pour la cause, votre cause politique, à savoir réserver le travail de ce Pays aux enfants de ce Pays ! Vous croyez qu'avec ce que vous êtes en train de faire là, vous n'êtes pas en train d'ouvrir la porte de Pandore à certains ? C'est pour ça que je dis, je vais voter contre. Parce que je pense à ceux qui prennent la peine et qui font des sacrifices pour aller se former, *Monsieur le ministre*. Bien sûr que c'est une profession, c'est une catégorie de métier qui est très demandée. Vous avez raison de le dire.

Parce que, quand on ira dans les articles-là, il y a quand même dans l'article LP 2 quelque chose qui m'interpelle, en « 6°) *Justifier de cinq années d'expérience professionnelle comptable en Polynésie française* ». *Quid* alors de celui qui va revenir, je ne sais pas moi, de n'importe quel pays, qui est allé faire une formation en béton armé dans cette catégorie de métier ? Ça veut dire qu'il n'est pas éligible, alors, *un enfant du Pays ? C'est une question que je me pose.*

Comme il a été rappelé, parce que j'en ai entendu aussi des mûres et des vertes, la genèse de cette loi de pays. Au début, il y a eu un petit cafouillage au sein de la majorité, demande du Président de retirer, il faut prendre un peu de temps, du temps. Et comme l'a rappelé Nuihau Laurey, retour en commission et en séance. En fin de compte, rien n'a changé. En fait, tout un cinéma pour revenir au même résultat aujourd'hui.

Le pire ! pas plus tard il y a trois semaines, nous avons voté le compte administratif du CÉSEC, où on a remercié l'ancienne présidente, félicité — parce qu'il y a une nouvelle présidente aujourd'hui —, et le travail qui est mené par nos représentants au CÉSEC. Je viens d'entendre l'avis du CÉSEC, pas très encourageant. D'ailleurs, ils sont opposés justement au texte. Ceux-là même hier, qui disaient et qui mettaient en valeur le travail et promettaient aux élus du CÉSEC qu'on va suivre un peu au maximum leur avis, vont voter contre l'avis du CÉSEC aujourd'hui ?... *C'est un constat, Monsieur le ministre.*

Je pense qu'ils ont dû faire un travail mais bien comme il faut. Je pense. Je pense. J'ai dit ça. *Je vais m'exprimer dans notre langue. Quand j'observe ces personnes qui se trouvent derrière, à qui Monsieur le ministre s'est adressé, je me demande simplement si nous ne sommes pas en train d'ouvrir une porte ? Ne sommes-nous pas en train d'ouvrir la porte à — comment dites-vous ? — ces fourmis blanches qui viennent s'accaparer des postes aujourd'hui ? C'est cela qui m'inquiète. C'est cela qui m'inquiète, d'autant plus que, peut-être, certains de vos amis pourraient en faire partie.* Je vous mets en garde... Mais, est-ce que le un an suffira pour prendre un peu de recul et pour voir l'application du texte ? Je ne pense pas que ce sera suffisant, Monsieur le ministre. Je ne pense pas. Vous savez, la légitimité, en tout cas moi, Lana Tetuanui, je voterai contre ce texte.

Je vous remercie.

Le président : *Merci, Madame la sénatrice.*

Pauline.

M^{me} Pauline Niva : *Merci bien, Monsieur le président.*

Je ne reviendrai pas sur les propos exprimés par notre collègue sénatrice, car j'ai pour elle un profond respect. Je veux simplement dire ceci : la proposition de loi que nous avons, Elise et moi, réfléchi ensemble, n'a absolument pas pour objectif d'ouvrir la porte à ce qu'elle appelle les fourmis blanches. Pas du tout, absolument pas. Elle a lu un article de loi, un seul, celui précisément — comment dire ? — qui prévoit la possibilité, pour certaines personnes, de venir ici afin de pouvoir faire reconnaître leur entreprise, faire valider leur diplôme de baccalauréat, après trois années d'études dans un établissement d'enseignement supérieur, ainsi que cinq années d'expérience professionnelle sur notre territoire. Vous comprenez bien que ce n'est pas accessible à tout le monde. Premièrement.

Deuxièmement, on a entendu ici ou là certaines... comment dire ? ... accusations de manquements professionnels, et parfois on entend : « c'est un travail d'enfant », « ils ne savent pas trop ce qu'ils font », laissant entendre que nous ne savons même pas ce que nous faisons. C'est vrai. Je veux que vous le sachiez clairement que dans la proposition qu'Elise et moi avons élaborée, nous ne nous reconnaissons absolument pas dans ces affirmations. Notre seule volonté, qui s'inscrit dans la ligne politique du Tavini Huiraaatira, est de soutenir l'ensemble de notre jeunesse, ces diplômés que nous voyons toutes et tous — ceux que Nicole cite, que Tepuaraurii cite — ces jeunes qui se donnent à fond, qui vont loin dans leurs études. Ceux dont on dit aujourd'hui qu'ils sont au niveau BAC+7, qui poursuivent dans des filières très exigeantes, comme expert-comptable. Mais vous savez aussi qu'il existe d'autres jeunes, parmi les nôtres, qui, en raison de difficultés de vie ou du contexte de leur situation, ont dû s'arrêter au niveau BAC+3. Et nous n'allons certainement pas les juger pour cela.

C'est pour eux qu'Elise et moi avons proposé ce dispositif. La loi de 2018 que vous avez votée, nous ne l'avons jamais remise en cause. Elle existe bien pour les jeunes qui suivent le parcours BAC+7 expert-comptable. C'est leur cadre légal. Mais qu'en est-il de ceux qui ont un BAC+3, ils travailleront sous les ordres de ceux-là ? S'ils en ont la volonté, s'ils en ont la force et la motivation, s'ils souhaitent créer leur propre société, pourquoi voudrions-nous leur imposer de renoncer à leur projet ? Est-ce cela que nous voulons ? Voilà pourquoi, Elise et moi, nous n'avons pas suivi l'orientation qu'on a voulu nous prêter. Notre proposition vise simplement à donner à ces personnes le pouvoir de choisir, afin qu'elles puissent créer leur entreprise. C'est cela notre objectif. Et non ce que d'autres ont laissé entendre au fil des discussions.

C'est pourquoi, à mes collègues du Tavini huiraaatira, je demande humblement que nous votions tous cette loi. Comme notre collègue Patricia l'a souligné dans son intervention, ce dispositif servira justement ces jeunes qui n'ont pas atteint le niveau supérieur de ces filières lourdes et exigeantes. Voilà. Ces jeunes ne veulent pas devenir les soutiers de ces longues filières financières ; ils souhaitent seulement avoir la liberté de construire eux-mêmes leur propre parcours professionnel. N'est-ce pas ? N'avons-nous pas, au Tavini huiraaatira, constamment défendu cette vision ? ... Voilà simplement la réflexion que je voulais partager avec vous.

Pour conclure, je veux remercier chaleureusement mes collègues, élus du Tavini huiraaatira, qui ont soutenu ensemble cette proposition. Il est vrai comme Tepuaraurii nous l'a rappelé, lors de la première lecture, il y a eu une forme de malentendu, peut-être parce que tout n'avait pas été bien compris. C'est humain, on a besoin de temps pour s'éclairer, et cela a permis que le dispositif revienne devant nous, puis soit réexaminé dans une prochaine commission. Mais c'est humain de ne pas être informé tout le temps ; on n'est pas parfait, on est des humains. Comme on dit, quand on rédige un texte avec une main tremblante, c'est humain aussi. Ça a été notre cas, nous deux, Elise

Mais pour conclure mon propos, je voudrais remercier. Qui je veux remercier ? Je veux remercier toutes les personnes qui ont participé à ce processus législatif de cette proposition de loi. Je veux remercier les professionnels de la comptabilité que je ne nommerai pas. Ils se reconnaîtront. Je veux aussi remercier Monsieur Stanley Cross pour son accompagnement en tant qu'expert juridique. Je veux remercier aussi le service juridique de Tetunae pour l'élaboration finale de ce texte. Et aussi remercier en dernier, et un remerciement particulier à notre cher collaborateur Aroarii — bravo Aroarii ! — qui nous a accompagnés, Elise et moi-même, dans le processus législatif de cette proposition de loi. Je ne vais pas remercier Monsieur Frébault, Pierre Frébault, à aucun moment il nous a accompagnés là-dedans. Aucun moment ! Voilà, je ne veux pas le remercier. Merci pour toutes ces personnes. Merci à vous. Mais pour ces personnes qui ont et qui auront le courage de choisir cette voie, tracée dans ce texte que nous allons voter, j'espère, chers collègues, afin d'accéder à une meilleure situation professionnelle pour eux, pour ces jeunes qui ont décidé d'arrêter leur formation à BAC+3 et plus d'années d'expérience. Pour eux, c'est pour eux qu'on fait ça. Les jeunes dont parle Nicole, ils ont leur texte. *Il est prêt. Nous l'avons préparé pour eux.*

Merci bien. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci.*

Le gouvernement veut intervenir ?

M. Warren Dexter : Je vais juste compléter par une réponse à notre députée et à notre sénatrice.

Madame la députée, sur la concurrence qu'il pourrait y avoir du fait de cette ouverture entre les comptables et les experts-comptables, je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter parce qu'au-dessus de 200 millions, c'est un panier de 3 000 entreprises et sociétés. Ils ne vont pas changer leurs habitudes avec ce texte. Je pense que pour la plupart, et pour des raisons évidentes d'enjeux financiers, ils vont rester avec leurs experts-comptables. Ça ne va pas changer. Il y a peut-être quelques cas particuliers, notamment dans les familles chinoises, où même quand ils réalisent de gros chiffres d'affaires, ils aiment bien rester avec leurs petits comptables. Ça, c'est pour des raisons historiques. Mais au-delà de ça, je peux vous dire que les grosses sociétés vont rester avec leurs experts-comptables. Cela ne fait aucun doute.

Après, sur les formations de la Chambre de commerce qui sont dispensées en matière de comptabilité pour les entrepreneurs, notamment dans les îles, j'ai envie de dire tant mieux, parce qu'un entrepreneur qui acquiert donc la connaissance suffisante pour tenir sa comptabilité, du coup, il n'aura pas besoin du concours d'un comptable pour tenir ses comptes et faire ses déclarations fiscales.

Après, la réponse à Madame la sénatrice, je pense que, en tout cas, en l'état, le texte, les garde-fous sont suffisants, ils apportent une garantie suffisante. Le fait de devoir avoir au moins avoir BAC+ 3, le fait de devoir exercer *a minima* cinq ans pour un expert-comptable ou un comptable en place. Et je voulais dire qu'il y a quand même une différence fondamentale sur cette sixième condition dont vous parlez, entre la situation actuelle et celle que l'on veut. La situation actuelle, celui qui vient justement de l'étranger bardé de diplômes de comptabilité, encore une fois, on va le dire : « Désolé, mon gars, tu ne pourras jamais te mettre à ton compte. Tu vas être obligé d'être salarié toute ta vie. » Alors que là, qu'est-ce qu'on propose ? On lui dit : « Écoute, tu vas passer une période probatoire de cinq ans pour montrer un petit peu patte blanche auprès d'un expert-comptable ou d'un comptable de la place, et après tu pourras te mettre à ton compte. » Il me semble qu'il y a une différence importante.

Merci.

Le président : *Merci bien*

Pour rappel, cette proposition fait l'objet d'un examen simplifié. Seuls les articles faisant l'objet d'amendements seront discutés. Donc j'appelle l'amendement n° 1.

Elise.

Article LP 10

M^{me} Elise Vanaa : Merci, Monsieur le président.

Cet amendement vise l'article LP 10. Dans sa réécriture, au lieu de lire : « *d'assumer...* » LP 10, alinéa 7... « *Septième alinéa, d'assumer une mission de représentation devant les tribunaux de la Chambre judiciaire ou administrative* » lire : « *d'assumer une mission de représentation devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif* ». Donc il n'y a pas de chambre judiciaire ou administrative, c'est un ordre judiciaire ou administratif.

Le reste en changement.

Donc, j'invite mes collègues à voter favorablement pour cet amendement. Merci.

Le président : *Merci bien*

On passe au vote de l'amendement.

Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Discussion. Qu'on parle de chambre ou d'ordre, ça rentre dans la LP, *Monsieur le ministre*. Enfin, les rapporteurs, les auteurs de la loi de pays. Il ne faut pas aussi me faire dire ce que je n'ai pas dit, Pauline. La loi de pays de 2018 a organisé justement le métier d'expert-comptable. Vous, vous arrivez aujourd'hui à parler des comptables libéraux. Une question toute simple. Au lieu de revenir avec une autre usine à gaz aujourd'hui, pourquoi, si vous estimez — en tout cas, je garde ma position —, pourquoi alors vous n'êtes pas venu ne serait-ce modifier la loi de pays de 2018 et peut-être rajouter ce que vous êtes en train de rajouter dans ladite loi de pays de 2018 ? *C'est une question*. Simple question. Qu'on parle d'expert-comptable ou de comptables libéraux, moi je sais peut-être quelle est la différence, mais est-ce que vous, vous le savez ?... Parce que j'ai l'impression, en regardant un peu tous mes collègues, vous-mêmes, vous n'êtes même pas convaincus. Je ne sais pas, vous me pardonnerez par avance si je dis des bêtises. *C'est une question*.

Merci.

Le président : *Merci bien*

On passe au vote de l'amendement. Qui s'abstient ?... Qui vote contre ? 19 contre. 19 contre. Pour ?... (*Réactions dans la salle.*) Oui, c'est l'amendement.

Donc article amendé : même vote ? Même vote.

Merci bien

J'appelle le deuxième amendement.

M^{me} Elise Vanaa : Merci, Monsieur le président.

Il s'agit ici de venir corriger l'erreur matérielle sur l'article LP 27, abrogation. Donc, on vient juste de remettre le titre de l'article LP 27. Donc remplacer les mots « *la chambre* » par les mots « *l'ordre* ».

Le reste en changement.

Merci.

Le président : *Merci bien*

On passe au vote de l'amendement. Même vote ? Même vote.

Article amendé : même vote ? Même vote.

Merci bien

Nous passons au scrutin public comme le prévoit l'article 242, dernière alinéa de la loi statutaire et 43 du règlement intérieur.

Nous passons au vote électronique de la loi du pays. Le vote est ouvert.

M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	pour
M ^{me}	Boudouani-Chaumette	Teave	contre
M ^{me}	Bourgeois-Tarahu	Frangélica	pour
M ^{me}	Brown	Tahia	pour
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M. Gaston Tong Sang, abstention
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	abstention
M.	Chailloux	Steve	pour
M.	Cowan	Mike	absent, procuration à M. Ah Ky Temarii, pour
M.	Flohr	Henri	absent, procuration à M ^{me} Yseult Butcher-Ferry, abstention
M.	Flores	Bruno	pour
M ^{me}	Flores	Rachelle	pour
M ^{me}	Flores-Le Gayic	Béatrice	pour
M ^{me}	Frebault	Joëlle	abstention
M.	Fritch	Édouard	absent, procuration à M ^{me} Tepuaraarii Teriitahi, abstention
M ^{me}	Garbutt-Harehoe	Thilda	absente, procuration à M ^{me} Béatrice Flores-Le Gayic, pour
M.	Geros	Antony	absent, procuration à M. Bruno Flores, pour
M ^{me}	Haiti-Flosse	Pascale	abstention
M.	Hamblin	Ueva	pour
M ^{me}	Hauata Ah-Min	Maite	pour
M.	Hoiore	Tevaipaea	absent, procuration à M. Heinui Le Caill, pour
M ^{me}	Homai	Odette	pour
M ^{me}	Iriti	Teura	absente, procuration à M. Frédéric Riveta, contre
M.	Kautai	Benoit	absent, procuration à M ^{me} Joëlle Frebault, abstention
M ^{me}	Kohumoetini	Marielle	absente, procuration à M ^{me} Rachelle Flores, pour
M ^{me}	Kohumoetini-Rurua	Teremuura	absente, procuration à M. Cliff Loussan, pour
M.	Laurey	Nuihau	contre
M.	Le Caill	Heinui	pour
M.	Le Gayic	Tematai	pour
M.	Lissant	Simplicio	abstention
M.	Loussan	Cliff	pour

M ^{me}	Maamaatuaiahutapu	Maurea	pour
M.	Maono	Vincent	pour
M.	Maraeura	Tahuu	absent, procuration à M ^{me} Sonia Punua-Taae, abstention
M ^{me}	Morgant	Hinamoeura	absente, procuration à M ^{me} Elise Vanaa, pour
M ^{me}	Niva	Pauline	pour
M ^{me}	Pahio-Jennings	Patricia	pour
M ^{me}	Puchon	Cathy	abstention
M ^{me}	Punua-Taae	Sonia	abstention
M.	Riveta	Frédéric	contre
M.	Salmon	Allen	pour
M ^{me}	Sanquer	Nicole	contre
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	pour
M.	Tapati	Tafai, Mitema	pour
M.	Teagai	Ernest	absent, procuration à M ^{me} Tahia Brown, pour
M.	Temarii	Ah Ky	pour
M.	Temaru	Oscar, Manutahi	absent, procuration à M. Vincent Maono, pour
M.	Teraiarue	Tevahiarui	pour
M.	Teremate	Ruben	pour
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurui	abstention
M.	Terou	Pierre	pour
M.	Tetua	Félix, Hoa	absent, procuration à M ^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu, pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	contre
M ^{me}	Tiatoa	Sylvana	pour
M.	Tong Sang	Gaston	abstention
M ^{me}	Tuahu	Vahinetua	pour
M ^{me}	Vaianui	Jeanne	pour
M ^{me}	Vanaa	Elise	pour

M^{me} Pauline Niva : Nicole, c'est ton cœur qui a voté.

Le président : Ça y est, le vote est clos.

L'ensemble de la loi de pays est adopté par 38 voix pour, 6 contre, 13 abstentions.

Merci bien (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

M^{me} Elise Vanaa : Président, explication.

Le président : Elise.

M^{me} Elise Vanaa : Oui merci. Explication de vote : c'est pour remercier nos collègues, tous les collègues, peu importe les choix, donc on respecte le choix, on est dans une démocratie, mais la majorité d'avoir soutenu. Et encore merci à nous tous et bravo encore, *bravo* pour ta pertinence et ton courage sur ce texte. Merci beaucoup.

Le président : *Merci bien*

M^{me} Jeanne Vaianui : Merci, Monsieur le président.

Alors explication de vote : j'ai voté pour, en toute intelligence.

Merci. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraatira.)

Le président : *Merci bien*

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES
EXTÉRIEURS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Le président : Point IV : « *Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'Assemblée de la Polynésie française* ».

Par lettre du 9 octobre enregistrée au secrétariat général sur le n° 10390, Madame Pauline Niva nous présente sa démission au sein du conseil d'établissement du lycée professionnel de Faa'a.

Il est proposé la candidature de Monsieur Mike Cowan au sein du conseil d'établissement. C'est bon ?...

Merci bien

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Point V : « Examen de la correspondance ». Tous les représentants ont, dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance reçue par l'assemblée de la Polynésie française du 24 septembre au 8 octobre 2025. Une copie de cette correspondance peut être demandée par tout représentant au secrétariat général.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Dernier point : « *Clôture de la séance* ». La prochaine séance est prévue le mardi 28 octobre 2025 à 9 heures.

Voilà *chers collègues*.

Merci bien.

La séance est close.

(Il est 17 heures 3 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,

Odette Homai



LE PRÉSIDENT,

Antony Géros